

SQLI
Société anonyme
Au capital de 1.763.651,55 €uros
Siège social : 268, avenue du président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis
RCS Bobigny B 353 861 909 – SIREN 353 861 909 00052

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009



SOMMAIRE

DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	3
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009	4
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	33
RAPPORT DE GESTION 2009 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	68
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS....	109
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	113
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA COMPOSITION ET LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE.....	117
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE	134
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	137

SQLI
Société anonyme
Au capital de 1.763.651,55 Euros
Siège social : 268, avenue du président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis
RCS Bobigny B 353 861 909 – SIREN 353 861 909 00052

**DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE
DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Madame, Monsieur,

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

La Plaine Saint-Denis
Le 22 avril 2010

Le Président Directeur Général
Yahya El Mir

SQLI

Société anonyme au capital de 1 763 651,55 euros
Siège social : 268 avenue du Président Wilson – 93200 Saint-Denis
RCS Bobigny B 353 861 909

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009SOMMAIRE

- 1 BILAN
- 2 COMPTE DE RESULTAT
- 3 TABLEAU DE FINANCEMENT
- 4 ANNEXE

1 BILAN

En euros	Net au 31.12.2009	Notes	Net au 31.12.2008
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	20 651 126	1	18 908 956
Immobilisations corporelles	1 060 921	2	881 280
Immobilisations financières	33 301 461	3	35 535 101
ACTIF IMMOBILISE	55 013 508		55 325 337
Clients et comptes rattachés	25 426 219	4	24 043 625
Autres créances	27 510 892	5	29 491 441
Disponibilités	4 429 398	7	7 646 640
Charges constatées d'avance	2 137 383	8	1 591 317
ACTIF CIRCULANT	59 503 892		62 773 023
Ecarts de conversion Actif	50 830	9	41 888
TOTAL DE L'ACTIF	114 568 230		118 140 248
PASSIF			
Capital	1 763 652		1 718 487
Primes d'émission, de fusion, d'apport	34 607 306		33 404 258
Réserve légale	171 848		153 373
Report à nouveau	12 461 607		11 373 028
Bénéfice (perte) de l'exercice	(4 327 287)		1 107 054
Provisions réglementées	379 479	11	234 621
CAPITAUX PROPRES	45 056 605	10	47 990 821
Avances conditionnées	0	12	360 000
AUTRES FONDS PROPRES	0		360 000
Provisions pour risques	2 036 061		130 941
Provisions pour charges	139 395		112 307
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 175 456	13	243 248
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 144 766	14	15 819 020
Emprunts et dettes financières divers	10 895 330	15	9 070 166
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 265 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 885 918		6 871 647
Dettes fiscales et sociales	26 975 795	16	27 988 981
Dettes sur immobilisations	52 094	17	104 758
Autres dettes	1 515 768	18	4 998 969
Produits constatés d'avance	5 601 498	20	4 692 638
DETTES	67 336 169		69 546 179
Ecarts de conversion Passif		21	
TOTAL DU PASSIF	114 568 230		118 140 248

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers

2 COMPTE DE RESULTAT

	31.12.2009 (12 mois)	Notes	31.12.2008 (12 mois)
Chiffre d'affaires	107 516 209	22	109 304 711
Subventions d'exploitation	739 774		413 918
Reprises sur amortissements et provisions	196 350	30	771 019
Transferts de charges	392 951	33	284 317
Autres produits	3 244 100	23	2 350 383
PRODUITS D'EXPLOITATION	112 089 384		113 124 348
Autres achats et charges externes	28 124 220	24	22 867 322
Impôts et taxes	3 216 084	25	3 411 545
Salaires et traitements	56 747 890		56 068 141
Charges sociales	26 344 460		26 324 836
Dotation aux amortissements et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	670 827	1 et 2	578 584
- Sur actif circulant : dotation aux provisions	412 731	30	215 350
- Pour risques & charges : dotations aux provisions	274 049	30	118 360
Autres charges	40 721		602 192
CHARGES D'EXPLOITATION	115 830 982		110 186 330
BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	(3 741 598)		2 938 018
Produits financiers	879 069		470 687
Charges financières	2 724 009		2 026 832
BENEFICE (PERTE) FINANCIER	(1 844 940)	26	(1 556 145)
BENEFICE (PERTE) COURANT AVANT IMPOT	(5 586 538)		1 381 874
Produits exceptionnels	3 147 151		537 605
Charges exceptionnelles	3 252 403		2 397 753
BENEFICE (PERTE) EXCEPTIONNEL	(105 252)	29	(1 860 148)
IMPOT SUR LES SOCIETES	(1 364 503)	31	(1 585 328)
BENEFICE (PERTE) NET	(4 327 287)		1 107 054

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers

3 TABLEAU DE FINANCEMENT

En euros	31.12.2009	Notes	31.12.2008
Résultat de l'exercice	(4 327 287)		1 107 054
Dotations, (rep.) nettes d'amortissements et de provisions	1 226 096	30	2 249 749
(Plus) moins values nettes de cessions	203 081		(2 915)
(Boni) mali techniques de confusion	450 290	1	
Subventions virées au compte de résultat	(320 000)	29	
Capacité d'autofinancement	(2 767 820)		3 353 888
Variation du fonds de roulement	6 736 220		3 477 833
1. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (UTILISE DANS) L'EXPLOITATION	3 968 400		6 831 721
Acquisitions d'immobilisation incorporelles	(156 139)	1	(233 144)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(784 556)	2	(457 984)
Acquisitions d'immobilisations financières	(3 746 140)	3	(9 574 106)
Cessions (diminution) d'immobilisations incorporelles	-	1	-
Cessions (diminution) d'immobilisations corporelles	309 288	2	48 271
Cessions (diminution) d'immobilisations financières	448 259	3	666 738
Investissements nets	(3 929 288)		(9 550 225)
Variation des décalages	(1 580 132)		(5 276 812)
2. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTE AUX) INVESTISSEMENTS	(5 509 420)		(14 827 037)
Augmentation de capital	45 166	10	184 756
Augmentation des autres capitaux propres	1 111 642	10	8 356 209
Augmentation (diminution) des dettes financières	(4 982 025)	14	(314 359)
Variation nette des comptes courants groupe	1 841 625		2 081 997
3. FLUX DE FINANCEMENT	(1 983 591)		10 308 603
4. VARIATION DE TRESORERIE	(3 524 611)		2 313 287
Trésorerie issue des TUP ICONEWEB & SUDISIM	53 664		
5. Trésorerie nette à l'ouverture	7 466 855		5 153 568
6. TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	3 995 907		7 466 855

L'annexe jointe fait partie intégrante des états financiers

4 ANNEXE

A Activité

Créée en 1990, SQLI est le leader français des sociétés de services spécialisées dans les N.T.I.C. Les services qu'elle propose s'articulent autour de 4 métiers :

- Le conseil : gouvernance, urbanisation, MOA ; amélioration des processus et industrialisation ; nouvelles offres SAP, Business Intelligence...
- L'intégration : SQLI réalise plus de 50% de son activité sur les projets au forfait, avec engagement de résultat et garantie du respect strict des coûts et des délais reposant sur CMMI 3. Le Groupe dispose de centres de services spécialisés (Forfait, TMA, TRA, SAP, BI...).
- Les solutions : des solutions clés en main éprouvées, tirant profit des nouveaux usages du Web, permettant d'améliorer la productivité des équipes et de répondre à des problématiques fonctionnelles récurrentes.
- La Web agency : la web agency intégrée conseille les entreprises pour tirer le meilleur parti des nouveaux usages du web : e-marketing et Web 2.0, entreprise 2.0 et applications métiers, ROI web (trafic, e-commerce, e-pub...), Webmanagement...

La société est cotée à Paris sur l'Eurolist, compartiment C (code : FR0004045540).

B Faits caractéristiques de l'exercice

Evolution du chiffre d'affaires et des effectifs

Le chiffre d'affaires est passé de 109 305 K€ au 31 décembre 2008 à 107 516 K€ au 31 décembre 2009. L'effectif à la fin de l'année s'établissait à 1 370 personnes contre 1 367 en décembre 2008.

Augmentations du capital

Plusieurs augmentations, principalement en rémunération de titres apportés, création d'actions gratuites et souscription d'actions réservées aux salariés, ont porté le capital social de 1 718 485.55 € au début de l'exercice à 1 763 651.55 € à la clôture. Corrélativement, il résulte de ces opérations, nettes de frais, des primes d'émission de 65 155.56 € et d'apport de 1 046 486.80 €.

Synthèse de l'activité

L'exercice 2009 a été marqué par une crise économique profonde qui n'a pas épargné le secteur du service informatique. Le Syntec a estimé le recul du marché à 2 ou 3% ; le segment du développement et de l'assistance technique sur lequel intervient le groupe aurait particulièrement souffert (-6%). Cette crise a été un des facteurs de la dégradation des principaux indicateurs du groupe : baisse du chiffre d'affaires de 1,64% à périmètre constant, baisse du taux d'emploi (77% contre 80% en 2008), baisse du TJM (436€ contre 442€ en 2008) et première perte opérationnelle depuis 2002.

La transformation du groupe entamée en 2008 et poursuivie en 2009 a également lourdement pesé sur la rentabilité de ses activités. Depuis 2005 le groupe avait lancé un programme d'acquisitions visant à augmenter la part des activités à valeur ajoutée par rapport à l'ingénierie classique (Conseil, Solutions et Web Agency représentaient 10% de l'activité en 2005 et pèsent 46% en 2009). Il fallait poursuivre la mutation du groupe et adapter l'organisation des agences, la structure du management et les compétences commerciales à cette nouvelle dimension. De telles modifications en profondeur ne se font pas sans heurts et ont temporairement impacté le fonctionnement opérationnel du groupe.

La stratégie de développement des activités à valeur ajoutée est néanmoins validée car si l'exercice 2009 enregistre un recul global de 3,4% du chiffre d'affaires à périmètre constant, la part conseil, solution et Web agency enregistre une progression organique de plus de 10%. Paradoxalement, le groupe aura donc eu à gérer simultanément en 2009 une croissance forte sur ses activités à valeur ajoutée et une décroissance de près de 15% sur ses activités classiques d'intégration.

Au cours de l'exercice 2009, le groupe SQLI a poursuivi sa stratégie de développement d'activité à valeur ajoutée en procédant à l'acquisition des sociétés Naga Conseil (Consulting SAP) et Aston Education (Formation) et du fonds de commerce de la société Management et Logiciel (solution dans le domaine du Maintien en Condition Opérationnelle) ; l'intégration de ces activités s'est déroulée sans difficulté.

Malgré un exercice déficitaire et la trésorerie investie dans les opérations de croissance externe intervenues en 2009, la situation financière de la société est restée très solide avec un endettement net de 6,7 millions d'euros à fin décembre 2009 contre 8,2 millions d'euros à fin décembre 2008.

C Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu après la clôture de l'exercice qui viendrait modifier la lecture des comptes qui vous sont présentés ci-après.

D Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les principes comptables en vigueur en France et applicables au 29 mars 2010, date d'arrêt de ces comptes par le Conseil d'Administration.

Les conventions comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis sur une durée comprise entre 1 an et 3 ans, à l'exception des logiciels Vigilink/Jurilink et Image Pharma amortis sur une durée de 8 ans, égale à celle durant laquelle des avantages économiques en sont escomptés.

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais inclus.

Le mali technique dégagé à l'occasion de la transmission universelle du patrimoine d'une filiale est inscrit dans les immobilisations incorporelles sur la ligne « Fonds commercial ». Le cas échéant, le mali résiduel représentatif de pertes ou « vrai » mali est comptabilisé en charges financières.

Les fonds commerciaux et mali techniques font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement et les comptabilise en charges. Ils sont constitués des dépenses de personnel relatives aux chercheurs et aux dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses s'élèvent à 2 723K€ en 2009.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En application du règlement CRC n°2004-06, les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

En application des règles définies par le règlement CRC n°2002-10, les actifs corporels immobilisés sont dissociés en leurs composants ayant des durées d'utilisation différentes. Des biens susceptibles de faire l'objet de cet éclatement n'ont pas été identifiés.

Les amortissements sont calculés sur une base égale à leur coût d'acquisition et sur la durée de vie usuelle des immobilisations, selon les méthodes linéaire (L) ou dégressive (D) suivantes :

- Installations générales : L sur 8 ans
- Matériel informatique : L sur 2 ans
- Matériel de bureau : L sur 5 ans
- Matériel de transport : L sur 4 ans

c. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les compléments de prix d'acquisition sont évalués et constituent un élément de ce coût d'acquisition.

Par ailleurs, en application du règlement CRC n° 2004-06, les frais d'acquisition engagés antérieurement à 2006 constituent un élément du coût d'acquisition. A compter de 2006, ces frais sont étalés sur 5 ans par le biais de la constatation d'un amortissement dérogatoire, dont le point de départ est la date d'acquisition des titres.

Enfin, à la clôture de l'exercice, les valeurs des titres sont comparées aux valeurs d'utilité. La valeur d'utilité d'un titre est fonction de l'actif net corrigé des plus-values et moins values latentes, de l'évolution attendue des résultats et de l'intérêt économique de la participation pour le groupe.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée, égale à la différence entre la valeur d'utilité et le coût d'acquisition. A ce titre, une dépréciation des titres ALCYONIX INC a été constatée en 2009 pour un montant en 420 K€.

d. Autres immobilisations financières

Les prêts à 20 ans accordés par la société au titre de son obligation à l'effort de construction sont actualisés en fonction du taux à 10 ans des OAT.

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en immobilisations financières. Du fait de leur indisponibilité, les espèces conservées par l'intermédiaire financier constituent des créances immobilisées.

Les actions propres sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse connu à la date de clôture de l'exercice.

e. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée s'il existe un risque de non recouvrement.

Le groupe externalise la gestion de ses créances clients, couvrant tant les domaines de l'assurance-crédit, que la gestion des relances et le refinancement par mobilisation de celles-ci. Elles sont cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage. A l'exception des créances sur les clients étrangers ou implantés dans les DOM TOM, 100% des créances clients sont cédées au factor et figurent sous la rubrique « Autres créances ». Ce poste est intégralement mobilisable à l'exception d'une réserve de garantie de 2 millions d'euros.

Les dépenses engagées par le Groupe de 2004 à 2009 dans le cadre d'un programme de recherche et développement répondant aux critères d'éligibilité ont généré un crédit d'impôt recherche dont la créance correspondante est constatée à l'actif du bilan.

Les créances correspondant aux dépenses de recherche engagées par SQLI et ses filiales de 2004 à 2008 ont été remboursées par l'administration fiscale. Seules les créances correspondant aux dépenses de recherche engagées par SQLI en 2006 et 2007 n'ont pas été remboursées du fait d'un contrôle fiscal en cours sur ces années.

A titre prudentiel, une provision non déductible équivalente est dotée sur cet actif dont la consistance n'est pas définitivement acquise. Cette provision est maintenue jusqu'au terme du délai de reprise de l'administration fiscale, nonobstant les remboursements effectifs intervenus entre temps.

Enfin, une convention de comptes courants intragroupe conclue entre SQLI, société mère, et les sociétés avec lesquelles elle a directement ou indirectement des liens en capital lui conférant un pouvoir de contrôle, règle les flux de trésorerie qui résultent des liens économiques et financiers récurrents existant entre elles.

Dans ce cadre, SQLI établit un état des comptes courants et calcule les intérêts échus sur la base du solde moyen atteint au cours des semestres civils. Les échelles d'intérêts ainsi calculées sont capitalisées au dernier jour du semestre considéré.

Le taux de rémunération des comptes courants est égal à la moyenne des taux EURIBOR 12 mois, dans les limites de déductibilité fiscale admises par les législations nationales.

f. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au prix d'achat ou au prix de marché du dernier mois, si ce dernier est inférieur. Pour les titres non cotés, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constatée. La société procède à la cession et à l'acquisition en fin d'exercice des valeurs mobilières de placement qu'elle détient en portefeuille.

g. Trésorerie

Une convention de centralisation domestique de trésorerie de groupe a été conclue avec la Société Générale le 23 mai 2006. Ce service assure une centralisation sur SQLI, société pivot, de la trésorerie des sociétés participant à la convention.

A ce titre, les positions nettes journalières des comptes des sociétés participantes, débitrices et créditrices (agrégats nets), sont nivelées par le compte de la société pivot de trésorerie et les intérêts débiteurs et créditeurs calculés au jour le jour à partir de la position centralisée de la trésorerie du groupe.

Les taux d'intérêts appliqués sont les taux en vigueur sur le marché.

h. Contrats à long terme

Prestations en régie – Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de l'exécution de la prestation. Les prestations réalisées non encore facturées sont enregistrées en factures à établir.

Prestations au forfait – Le chiffre d'affaires des projets au forfait est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Les prestations en cours sont valorisées au prix de vente. Si le montant des prestations réalisées est supérieur au montant des prestations facturées, la différence figure en factures à établir ; dans le cas contraire, elle est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Une provision pour pertes à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue du projet au forfait est négative.

i. Provisions réglementées

Ces provisions ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision mais sont comptabilisées en application de dispositions légales. Elles sont créées suivant un mécanisme analogue à celui des provisions proprement dites, l'octroi d'un régime fiscal qui leur est propre étant subordonné à une telle comptabilisation.

La société amortit sur 5 ans les frais d'acquisition des titres de participation à compter de la date d'acquisition des titres.

j. Autres fonds propres

Par suite de la dissolution de la société PROCEA en 2007, SQLI est venue aux droits d'un contrat conclu avec OSEO INNOVATION le 30 juillet 2004 au titre duquel une aide de 360 000 € pour la conception d'une plate-forme d'intégration d'applications par les processus a été versée.

Le programme financé ayant abouti à un échec technique, l'aide accordée a fait l'objet d'un remboursement partiel par SQLI (40 K€), le solde a été constaté en 2009 en subvention d'exploitation (320 K€).

k. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque les risques et charges sont nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

l. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros au cours du mois de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion à ce dernier cours sont portées au bilan sur les lignes « Ecarts de conversion ». Les écarts, qui résultent de la conversion des disponibilités en devises, sont portés au compte de résultat en gains et pertes de change.

m. Situation fiscale de la société au regard de l'impôt sur les sociétés

SQLI est la société tête d'un groupe fiscal comprenant à la clôture les sociétés suivantes : ABCIAL, LNET MULTIMEDIA, CLEAR VALUE, CLEAR VALUE France, EOZEN France, APPIA CONSULTING et URBANYS.

Aux termes des conventions conclues entre les filiales intégrées et la société mère, les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés comme si elles étaient imposées séparément et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère.

La société constate la charge d'impôt exigible. Ses crédits d'impôt recherche, famille et apprentissage sont portés en diminution de la charge d'impôt.

n. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Ils ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision dans les comptes.

E Compléments d'information

Les informations sont données, sauf indication contraire, en euros.

1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31.12.2008	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2009
Frais d'établissements	38 205			38 205
Logiciels	2 448 164	165 430		2 613 594
Fonds commerciaux	17 866 933	1 917 465		19 784 398
Total valeur brute	20 353 302	2 082 895		22 436 197
A déduire : amortissements	1 444 347	340 724		1 785 071
Valeur nette	18 908 955	1 742 171		20 651 126

Les fonds commerciaux se décomposent comme suit :

	31.12.2008	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2009
ASTON	8 956 600			8 956 600
PROCEA	1 438 183			1 438 183
SYSDEO	5 199 597			5 199 597
<i>Dont :</i>				
<i>Fonds commercial NAGORA TECHNOLOGIE</i>	323 844			323 844
<i>Fonds commercial OBJECTIVA</i>	593 340			593 340
INLOG	150 000			150 000
AMPHAZ	2 122 553			2 122 553
M&L		15 502		15 502
ICONEWEB		1 901 963		1 901 963
Valeur nette des fonds commerciaux	17 866 933	1 917 465	-	19 784 398

Les malis techniques résultant en 2007 des transmissions universelles des patrimoines des sociétés ASTON, PROCEA et SYSDEO ainsi que celui en 2009 relatif à la société ICONEWEB Multimédia sont inscrits dans la rubrique « fonds commerciaux ».

Par ailleurs, SQLI a repris de SYSDEO les éléments de fonds de commerce suivants :

- Pour 323 844 €, l'activité de formation de la société NAGORA TECHNOLOGIE et de distribution des produits VISUAL WORKS, WEBSPIHERE OU WEBLOGICS, ainsi que les prestations de conseil et d'assistance afférentes à la mise en place de ces produits ;
- Pour 593 337 €, le fonds de commerce de la société OBJECTIVA SA, transmis à SYSDEO par confusion de patrimoine en date du 1^{er} janvier 2005.

En 2009, SQLI complète son offre de Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) avec l'acquisition, pour 1€ symbolique, du fonds de commerce Management & Logiciels. Le coût d'acquisition inscrit à l'actif du bilan est essentiellement constitué des frais d'acquisition du fonds soit 15 501 €.

M&L commercialise une solution (Conseil Métier et Progiciel) particulièrement reconnue dans le domaine maritime. SQLI, déjà très en pointe dans le MCO naval militaire grâce à son offre IdeOptima, renforce ainsi son expertise à destination du mid-market.

Management & Logiciels compte 4 collaborateurs. L'intégration a eu lieu au 1er juillet 2009.

La société SQLI a procédé au cours des dernières années à l'absorption par transmission universelle de patrimoine des sociétés SYSDEO, ASTON, PROCEA et au cours de l'exercice 2009 des sociétés SUDISIM et ICONEWEB. Les activités provenant de ces sociétés sont dorénavant totalement imbriquées avec celles de SQLI, il est donc extrêmement difficile d'identifier le chiffre d'affaires ou la marge provenant de chacune de ces activités. Les deux principaux fonds (ASTON et SYSDEO) ont permis à SQLI de parvenir à la taille critique (passage de 44 millions de chiffre d'affaires en 2005 à 74 millions en 2006) et de maintenir ses contrats de référencement avec les clients grand compte dans un contexte de réduction du nombre de prestataires informatiques. Dès lors, la justification de la valeur des fonds commerciaux provenant de ces quatre sociétés a été testée par la méthode des discounted cash flow appliquée à la société SQLI.

Les activités relevant de l'acquisition des fonds de commerce AMPHAZ et INLOG sont quant à elles restées identifiables et les prévisions en terme de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle permettent d'en valider le montant sur la base d'un multiple de marge opérationnelle de 4,25.

Pour l'approche de valorisation globale du fonds de commerce SQLI, afin d'en valider les éléments constitutifs, les valeurs recouvrables ont été déterminées à partir des projections des flux de trésorerie nets actualisés, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital avant impôt. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Les principaux paramètres retenus pour l'établissement de ces flux prévisionnels sont les suivants :

Durée des projections : 4 ans
Taux d'actualisation après impôt : 8,28%
Taux de croissance à l'infini : 1,5%

Ces tests ne conduisent pas la société à devoir déprécier ces actifs.

2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31.12.2008	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2009
Installations générales & agencements	1 177 751	126 127		1 303 878
Matériel de transport	25 301		20 864	4 437
Matériel de bureau & informatique	1 156 188	741 169	285 718	1 611 639
Mobilier	572 871	34 790		607 661
Total valeur brute	2 932 111	902 086	306 582	3 527 615
A déduire : amortissements	2 050 831	462 700	46 837	2 466 694
Valeur nette	881 280	439 386	259 745	1 060 921

3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31.12.2008	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31.12.2009	1 an au plus	A plus d'un an
Titres de participations	41 622 650	3 202 278	5 566 196	39 258 732		39 258 732
A déduire : provisions	7 485 655	420 000	407 598	7 498 057		7 498 057
Valeur nette	34 136 995	3 622 278	5 158 598	31 760 675	-	31 760 675
Prêts	1 038 013	244 797		1 282 810		1 282 810
Dépôts et cautionnements	511 396	60 536	182 463	389 469		389 469
Actions propres*	765 386		323 080	442 306	442 306	
Créances immobilisées ⁱ	22 519	62 638		85 157	85 157	
Total valeur brute	2 337 314	367 971	505 543	2 199 742	527 463	1 672 279
A déduire : provisions	939 208	211 788	492 040	658 956	94 744	564 212
Valeur nette	1 398 106	156 183	13 503	1 540 786	432 719	1 108 067
Total valeur brute	43 959 964	3 570 249	6 071 739	41 458 474	527 463	40 931 011
A déduire provisions	8 424 863	631 788	899 638	8 157 013	94 744	8 062 269
Valeur nette	35 535 101	2 938 461	5 172 101	33 301 461	432 719	32 868 742

SQLI a acquis en 2009 100% du capital des sociétés NAGA CONSEIL et ASTON EDUCATION :

1) Aux termes d'un protocole signé le 31 mars 2009, SQLI a acquis 100% du capital de la SAS NAGA CONSEIL :

Basé à Paris, NAGA CONSEIL est un cabinet de 20 collaborateurs, spécialisé dans l'environnement SAP. Le prix d'acquisition est de 700 K€, financé en numéraire. Un complément de prix, d'un montant équivalent, est prévu en fonction des performances de NAGA CONSEIL en termes de croissance et de rentabilité en 2009 et 2010.

Compte tenu des résultats de la société en 2009 et ceux attendus en 2010, aucun complément de prix n'a été provisionné au 31 décembre 2009.

2) Aux termes d'un protocole signé le 18 juin 2009, SQLI a acquis 100% du capital de la SAS ASTON EDUCATION :

Implanté en région parisienne à Bagneux et à Boulogne, ASTON EDUCATION a développé une expertise de pointe sur les formations autour des technologies Microsoft et dispose d'une solide relation avec l'éditeur. La société forme avec ses filiales ASTON INSTITUT, COGENIUS et SYSRESO un groupe qui emploie 12 salariés.

Le protocole de cession prévoit un paiement ferme en numéraire de 1 590 K€ et la remise de 200.000 titres SQLI pour 100% du capital d'ASTON EDUCATION. Un complément de prix sera versé en fonction des performances opérationnelles sur la période 2010 – 2013 : il est estimé à 608 K€ au 31 décembre 2009.

Le complément de prix à verser dans le cadre de l'acquisition du groupe EOZEN sur la base des résultats 2008 a été réglé en date du 30/04/2009 en numéraire pour 1 110 K€ et pour 1 067 K€ par émission de titres. Le complément de prix attaché aux résultats 2009 a quant à lui été annulé (2 177K€), les objectifs pour son versement n'ayant pas été atteints.

ⁱ Espèces indisponibles du contrat de liquidité

Les dépréciations suivantes sont constatées sur les immobilisations financières :

	31.12.2008	Dotations	Reprises	31.12.2009
Titres de participations				
ABCIAL	7 047 607			7 047 607
ICONEWEB MULTIMEDIA	407 598		407 598	0
TECHMETRIX	0			0
SQLI ESPAGNE	30 450			30 450
ALCYONIX CANADA		420 000		420 000
Total	7 485 655			7 498 057
Prêts ⁱ	939 208	211 788	492 040	658 956
Total	8 424 863	631 788	899 638	8 157 013

ⁱ Taux des OAT à 10 ans à la clôture : 3,60% (31.12.2008 : 3.50%).

SQLI procède chaque année à l'évaluation des sociétés filiales dont elle détient les titres par la méthode des discounted cash flow (DCF). La mise en œuvre de cette méthode, en retenant un taux de croissance à l'infini de 1,5% et un coût moyen pondéré du capital avant impôt de 10,52%, a conduit à la dépréciation des titres ALCYONIX CANADA à hauteur de 420 K€.

* Actions auto détenues

Aux termes des résolutions prises par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2009, SQLI a reconduit un programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs, par ordre de priorité décroissant, sont : i) l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, ii) l'achat pour la conservation et la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, iii) l'attribution d'actions aux salariés et iv) l'annulation éventuelle de celles-ci.

A la date de l'arrêté des comptes, le groupe n'envisage pas d'affecter les actions propres à des plans d'attributions d'actions gratuites.

Ce programme, d'une durée de dix-huit mois expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, stipule un prix d'achat unitaire maximum de 7 euros et un prix de vente unitaire minimum de 0.5 euro. Il est organisé dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

	31.12.2009			31.12.2008		
	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur (en K€)	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur (en K€)
Actions auto détenues au 1 ^{er} janvier	380 532	2,011 €	765	30 119	2,759 €	83
Acquisitions de la période	223 452	0,874 €	195	417 120	2,037 €	849
Cessions à la valeur de vente	-259 555	1,024 €	-266	-66 707	1,747 €	-117
Plus ou (moins) valeur de cession			-252			-50
Actions auto détenues au 31 décembre 2009	344 429	1,284€	442	380 532	2,011 €	765

Parmi les 259.555 actions cédées au cours de l'exercice, 200.000 ont été remises aux actionnaires d'ASTON EDUCATION dans le cadre de l'acquisition de ce groupe : les actions ont été valorisées au cours de bourse du jour de la transaction soit à 1€, générant une perte financière pour SQLI de 250 K€ (valeur historique des actions auto-détenues : 450 K€).

4 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients s'élèvent à 16 215 467 € et les factures à établir à 9 970 047 €. Des dépréciations sont constatées sur les créances clients à hauteur de 759 296 €. L'échéance des créances clients est à moins d'un an.

SQLI recourt aux services d'une société d'affacturage. Les coûts de la gestion externalisée des créances clients et de leur mobilisation s'apprécient ainsi :

En milliers d'euros	2009	2008
Assurance-crédit et gestion « Clients »	201	207
Coût financier de mobilisation des créances	38	64
Total	239	271

5 AUTRES CREANCES

	Montant brut	Dépréciation	Montant net	1 an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs débiteurs	50 032		50 032	50 032	
Personnel et comptes rattachés	22 761		22 761	22 761	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 753		73 753	73 753	
Etat, autres collectivités					
Impôt sur les sociétés	390 203		390 203	390 203	
Crédit d'impôt recherche ¹	1 282 589	1 115 615	166 974	1 282 589	
Subventions	215 511		215 511	215 511	
TVA récupérable	1 200 557		1 200 557	1 200 557	
Acomptes de taxe professionnelle	3 356		3 356	3 356	
Groupe et associés ²	5 994 729	27 500	5 967 229	5 994 729	
Débiteurs divers					
Créances clients mobilisées ³	19 271 096		19 271 096	17 271 096	2 000 000
Divers ⁴	225 977	107 872	118 105	225 977	
Créances sur cessions d'immobilisations	31 314		31 314	31 314	
Total	28 761 879	1 250 987	27 510 892	26 761 879	2 000 000

¹ Le crédit d'impôt recherche de SQLI constaté au titre de 2009 s'élève sur l'exercice à 817 121 € et la créance cumulée atteint 1 060 465 €. La rubrique comprend également les crédits d'impôt recherche de la société LNET MULTIMEDIA pour 166 974 € fiscalement intégrée. Ces actifs sont dépréciés à 100% jusqu'au terme du délai de reprise de l'administration fiscale.

Les crédits d'impôt activés par SQLI en 2004, 2005 et 2008 pour un montant de 2 356 069 € ont fait l'objet d'un remboursement conformément aux dispositions de la loi de finance rectificative pour 2008. Les créances pour les années 2006 et 2007 n'ont pas été remboursées du fait du contrôle fiscal en cours.

Les crédits d'impôt recherche des sociétés ABCIAL pour 474 039 €, LNET MULTIMEDIA pour 241 413 € et ICONWEB MULTIMEDIA pour 8 225 € fiscalement intégrées, ainsi que ceux des sociétés ASTON pour 144 319 €, PROCEA pour 203 777 € et SYSDEO pour 153 943 € ont été remboursés.

Les provisions pour dépréciation des crédits d'impôt remboursés ont été reprises.

² Le compte courant de la société SQLI Espagne (27 500 €) est intégralement déprécié. Les produits d'intérêts des comptes courants sur l'exercice, calculés au taux de 1.60 %, se montent à 44 550 €

³ La réserve de garantie constituée chez le factor s'élève à 2 000 000 €.

⁴ 39 594 € au titre de la participation de SQLI au consortium gérant le projet européen QUALEG, entièrement dépréciés.

6 VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS

	31/12/2008	TUP	Dotations	Reprises	31/12/2009
Titres de participation	7 485 655		420 000	407 598	7 498 057
Prêts effort à la construction	939 208		211 788	492 040	658 956
Clients	423 557	49 350	374 480	88 091	759 296
Crédits d'impôt recherche	2 958 984	55 150	817 121	2 715 640	1 115 615
Autres créances	97 120		38 252		135 372
Total	11 904 524	104 500	1 861 641	3 703 369	10 167 296

7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les valeurs mobilières de placement ont été cédées le 31 décembre 2009 et rachetées le jour même. Leur coût d'acquisition correspond donc à leur valeur de marché à la clôture.

	31.12.2009	31.12.2008
Disponibilités	84 175	1 837 015
Parts de SICAV et de FCP monétaires et garantis	4 345 223	5 809 625
Trésorerie et équivalents au bilan	4 429 398	7 646 640

8 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges d'avance constatées au titre des affaires sous-traitées s'élèvent à 995 030 € ; celles relatives aux locations et autres charges externes abonnées à 1 142 352 €.

9 ECARTS DE CONVERSION – ACTIF

L'écart de conversion est relatif au compte courant de la filiale SQLI CH (Suisse).

10 CAPITAUX PROPRES

Le capital social est constitué de 35 273 031 actions (31.12.2008 : 34 369 711) de 0,05 € chacune, d'une seule catégorie, entièrement libérées.

Analyse de la variation

La situation nette de la société avant affectation du résultat de l'exercice a varié comme suit sur la période :

	31.12.2008	Augmentations	Affectation du résultat	Résultat de la période	31.12.2009
Capital	1 718 486	45 166			1 763 652
Prime d'émission	33 404 259	1 203 047			34 607 306
Réserve légale	153 373		18 475		171 848
Report à nouveau	11 373 028		1 088 579		12 461 607
Bénéfice (perte)	1 107 054		(1 107 054)	(4 327 287)	(4 327 287)
Provisions réglementées	234 622	144 857			379 479
Total	47 990 821	1 393 070	-	(4 327 287)	45 056 604

Augmentations de capital

Au cours de l'exercice, 903 320 actions nouvelles ont été créées :

Le 7 Juillet 2009, en rémunération de l'apport de 51% des actions des sociétés EOZEN SA et EOZEN Belgium pour un prix de 1.067 K€, 405 851 actions ont été émises au prix de 2,6285 €. Ces actions sont assorties de bons donnant droit à souscrire 405 851 actions SQLI dans l'hypothèse où l'intégralité du complément de prix serait due aux actionnaires cédants. 405 851

En date du 01 Avril 2009, 80 000 actions gratuites ont été attribuées dans les conditions fixées par le Directoire le 30 mars 2009 selon une autorisation accordée par l'assemblée générale mixte 80 000

En date du 16 Juin 2009, 289 788 actions gratuites ont été attribuées dans les conditions fixées par le directoire le 14 Juin 2009 289 788

127 681 actions réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne groupe « PEG TESORUS » ont été créées par décision du Directeur Général Délégué le 7 décembre 2009 au prix d'exercice de 0,89 € par action 127 681

Total **903 320**

Les statuts de la société prévoient un droit de vote double pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription au nominatif depuis trois ans au moins ou pour celles attribuées aux actionnaires en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Le capital et les droits de vote sont ainsi répartis :

	31.12.2009			
	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % de droits de vote
Jean Rouveyrol	1 621 398	4,60%	3 242 796	8,22%
AURINVEST	1 919 167	5,44%	1 919 167	4,87%
FD5	743 637	2,11%	1 487 274	3,77%
Famille Patrick Lacarrière	392 412	1,11%	784 824	1,99%
SETHI	359 091	1,02%	718 182	1,82%
Fondation de France	220 000	0,62%	440 000	1,12%
Bruno Leyssene	167 329	0,47%	282 586	0,72%
Yahya El Mir	141 667	0,40%	141 667	0,36%
Fondateurs Eozen	2 925 565	8,29%	2 925 565	7,42%
Actionnariat salarié (PEG)	502 928	1,43%	643 954	1,63%
Autres actionnaires	2 178 746	6,18%	3 095 783	7,85%
<i>Dont salariés</i>	<i>1 020 183</i>	<i>2,89%</i>	<i>1 079 143</i>	<i>2,74%</i>
Total des actionnaires	11 171 940	31,67%	15 681 798	39,76%
Autocontrôle	344 429	0,98%		
Public	23 756 662	67,35%	23 756 662	60,24%
<i>Dont Alto Invest (selon déclaration)</i>	<i>1 921 705</i>	<i>5,45%</i>	<i>1 921 705</i>	<i>4,87%</i>
<i>Dont Alain Lefebvre</i>	<i>1 018 857</i>	<i>2,89%</i>	<i>1 018 857</i>	<i>2,58%</i>
<i>Dont SOCADIF (selon déclaration)</i>	<i>1 500 000</i>	<i>4,25%</i>	<i>1 500 000</i>	<i>3,80%</i>
Total	35 273 031	100,00%	39 438 460	100,00%

Instruments dilutifs

Les instruments en vie au 31 décembre sont les suivants :

		31.12.2009		31.12.2008	
		Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles	Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles
CLEAR VALUE	ABSA A	-	-		
	ABSA B	-	-		
		0	0		288 886
EOZEN	BSA 1	0	0	2 841 044	405 869
	BSA 2	0	0	2 841 044	405 869
		0	0	5 682 088	811 738
BSPCE	Plan 3			-	-
BCE	Plan 4			-	-
	Plan 5			-	-
	Plan 6	0	0	1 194 806	1 194 806
		0	0	1 194 806	1 194 806
Total		0	0	6 876 894	2 006 544

Plans d'options et assimilés

Nature du plan	Plans non évalués			Plans évalués selon la norme IFRS 2			Total
	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	
	Options de souscriptions			Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise			
Assemblée générale	21/03/2000	21/03/2000	21/03/2000	30/06/2003	30/06/2003	10/06/2004	
Date d'expiration des options de souscription	04/07/2007	27/11/2007	27/07/2008	24/07/2008	29/03/2009	28/09/2009	31/12/2009
Options attribuées non exercées au 31.12.2006	21 964	1 769	218 104	468 403	35 000	1 559 345	2 304 585
Attributions							
Options caduques	-21 964	-1 769				-7 335	-31 068
Options exercées			-15 422	-166 149	-17 500	-291 336	-490 407
Options attribuées non exercées au 31.12.2007	-	-	202 682	302 254	17 500	1 260 674	1 783 110
Attributions							
Options caduques			-143 807	-10 000	-10 000	-46 000	-209 807
Options exercées			-58 875	-292 254	-7 500	-19 868	-378 497
Options attribuées non exercées au 31.12.2008	-	-	-	-	-	1 194 806	1 194 806
Attributions							
Options caduques						-1 194 806	-1 194 806
Options exercées							
Options attribuées non exercées au 31.12.2009	-	-	-	-	-	-	-

Plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et/ou des membres du Conseil d'administration

Les assemblées générales mixtes du 30 juin 2007 et du 30 juin 2008 ont autorisé le Directoire/Conseil d'administration, pour une période de 26 mois expirant respectivement le 31 août 2009 et 31 août 2010, à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou des dirigeants des sociétés du groupe, et aux conditions qu'il déterminera, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite respectivement de 800 000 actions nouvelles et de 10% du capital social de SQLI à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans, sous la condition d'être titulaire d'un mandat social ou d'un contrat de travail, et la durée minimale de l'obligation de conservation par les bénéficiaires est de deux années supplémentaires. Les actions sont accordées sans contrepartie financière.

En 2009, le Conseil d'administration du 16 juin a attribué gratuitement 90.000 actions à des salariés du groupe.

Les caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Date de décision du Directoire ou du Conseil d'administration	Date de maturité et d'attribution	Date limite d'incessibilité	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions accordées avec ou sans conditions de performance			Valeur de l'action retenue en € par action (1)
				Sans	Avec	Total	
30.03.2007	29.03.2009	31.03.2011	4	80.000	- (2)	80.000	2,8385
14.06.2007	14.06.2009	15.06.2011	31	302.234	- (2)	302.234	3,0635
30.06.2008	30.06.2010	01.07.2012	88	531.250	56.250 (3)	587.500	2,2665
30.06.2008	30.06.2010	01.07.2012	1	500.000	-	500.000	2,2665
25.09.2008	25.09.2010	26.09.2012	5	10.891	-	10.891	1,6270
16.06.2009	16.06.2011	17.06.2013	5	90.000	-	90.000	0,9805
			134	1.514.375	56.250	1.570.625	

(1) Moyenne des cours de clôture de l'action SQLI des 20 séances de bourse précédant la date de décision du Directoire ou du Conseil d'administration.

(2) Conditions liées au développement du centre offshore d'Oujda.

La juste valeur des actions gratuites est calculée sur la base de la moyenne des cours de l'action SQLI enregistrés à la clôture des vingt séances de bourse précédant la date de décision d'attribution par le Directoire ou le Conseil d'administration. Cette valeur est pondérée des probabilités de mortalité et de présence des bénéficiaires à la date d'attribution définitive, ainsi que, le cas échéant, des probabilités d'atteinte des conditions de performance.

	31.12.2009		31.12.2008	
	Nombre	Juste valeur des actions (en K€)	Nombre	Juste valeur des actions (en K€)
Solde des actions au 1 ^{er} janvier	1 453 235		382 234	
Attributions	90 000	62	1 098 391	1 430
Actions caduques	-100 752		-27 390	
Actions exercées	- 369 788			
Solde des actions au 31 décembre	1 072 695		1 453 235	2 368
Juste valeur pour l'exercice		1 297		1 012

11 PROVISIONS REGLEMENTEES

	31.12.2008	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31.12.2009
Frais d'acquisition des titres immobilisés	777 263	86 309		863 572
Amortissements dérogatoires	234 621	157 797	12 939	379 479
Frais restant à amortir	542 642	(71 488)	12 939	484 094

12 AUTRES FONDS PROPRES

Les avances conditionnées concernent l'aide à l'innovation accordée par OSEO Innovation en 2004 pour un montant total de 360 K€, dans le cadre d'un programme de développement. Le programme financé ayant échoué d'un point de vue technique, cette aide a fait l'objet d'un remboursement à hauteur de 40 000€, l'abandon de créance a été comptabilisé en subvention pour 320 000€.

13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2008	TUP	Dotations	Reprises prov. utilisées	Reprises prov. non utilisées	31.12.2009
Litiges prud'homaux ⁱ	67 941		185 484	35 073	2 767	215 585
Contrôle fiscal ⁱⁱ	63 000	46 284		63 000	46 284	0
Crédit d'impôt recherche		41 383	1 779 093			1 820 476
Provisions pour risques	130 941	87 667	1 964 577	98 073	49 051	2 036 061
Pertes à terminaison	70 419		88 565	70 419		88 565
Pertes de change	41 888		50 830	41 888		50 830
Provisions pour charges	112 307	-	139 395	112 307		139 395
Total	243 248	87 667	2 103 972	210 380	49 051	2 175 456

ⁱ SQLI est attraité devant le conseil de Prud'hommes par huit salariés et a provisionné le risque encouru selon les estimations de ses avocats.

ⁱⁱ Redressement de TVA notifié à la SA ASTON, société qui a fait l'objet d'une transmission universelle de son patrimoine au profit de SQLI en 2007. Le redressement a été réglé.

A titre prudentiel, une provision pour risques a été dotée à hauteur du crédit d'impôt recherche 2008 remboursé mais non encore prescrit (1 779 K€). Cette provision sera maintenue jusqu'au terme du délai de reprise de l'administration fiscale.

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2006 et 2007 est intervenu en 2009. La notification de redressement ne porte que sur les crédits d'impôt 2006 et 2007 (243 K€). La société a contesté ce redressement.

14 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	31.12.2009
Une ligne de crédit autorisée, d'un montant maximum de 17,2 millions d'euros, soit au 31 décembre 2009 :	
Contractée auprès d'un pool bancaire en juin et décembre 2007, destinée à refinancer l'acquisition des groupes ALCYONIX, ICONEWEB, CLEAR VALUE et EOZEN ainsi que d'autres opérations futures de croissance externe. La levée des fonds est intervenue en juin 2007 à hauteur de 5 200 K€, en décembre 2007 à hauteur de 7 427 K€, en février 2008 à hauteur de 536 K€ et en juin 2008 pour le solde soit 4 037 K€.	
Elle porte intérêt au taux variable EURIBOR 3 mois plus 1,7 point et est remboursable en 5 échéances annuelles et consécutives d'un montant de 3 440 K€ du 18 juin 2008 au 18 juin 2012.	10 320
Elle est garantie par le nantissement des actions des sociétés ALCYONIX, CLEAR VALUE et EOZEN, le nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 million d'euros, ainsi que par des délégations à son profit des garanties de passif consenties par les vendeurs et d'une délégation du contrat d'assurance Homme-Clé.	
Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers. Au 31 décembre 2009, le groupe respecte ces covenants et ratios.	
Un emprunt de 1,3 million d'euros souscrit en 2006, auprès d'un pool bancaire, dans le cadre du refinancement des acquisitions de la société PROCEA et des fonds de commerce de la société INLOG. D'une durée initiale de 48 mois, il porte intérêt au taux fixe de 5,45% et est remboursable en 16 trimestrialités de 83 K€ du 22 décembre 2006 au 22 décembre 2010. La dette résiduelle s'élève au 31 décembre 2009 à :	352
Un emprunt de 40 000 souscrit auprès de le HSBC par ICONEWEB Multimédia. D'une durée initiale de 60 mois, il porte intérêt au taux fixe de 4,00% et est remboursable par mensualité de 0,8 K€ du 16 mai 2006 au 15 avril 2011. La dette résiduelle s'élève au 31 décembre 2009 à :	12
Concours bancaires courants	416
Intérêts courus non échus	44
Total des emprunts auprès des établissements de crédit	11 144

Variations sur l'exercice et intérêts afférents :

Valeur d'origine	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009	Intérêts 2009
4 500 000	1 150 377		1 150 377	0	25 646
1 300 000	685 151		333 306	351 845	30 396
17 200 000	13 760 000		3 440 000	10 320 000	483 992
40 000		12 259	700	11 559	60
	0	1 806	137	1 669	4
Total	15 595 528	14 065	4 924 520	10 685 073	540 098

Les intérêts courus non échus sur les emprunts bancaires s'élèvent à 26 202 € (2008 : 43 706).

Echéances :

Valeur d'origine	31/12/2009	Moins d'1 an	Plus d'1 an à moins de 5 ans
4 500 000	0	0	-
1 300 000	351 845	351 845	
17 200 000	10 320 000	3 440 000	6 880 000
40 000	11 559	8 604	2 955
	1 669	1 669	
Total	10 685 073	3 802 118	6 882 955

Restrictions sur les capitaux propres

Les capitaux propres de SQLI doivent respecter un certain nombre de covenants et de ratios financiers imposés par la ligne de crédit accordée en 2007 :

Période de 12 mois s'achevant au :	Rapport Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE retraité Inférieur à :	Rapport Cash Flow Libre Consolidé / Service de la Dette Consolidé Supérieur à :	Dettes Financières / Fonds Propres Inférieur à :	Dettes Financières consolidées/ Fonds Propres consolidés (1)
31/12/2009 (1)	EBE consolidé > 1000K€	Pas de niveau à respecter	0,3	0,15
31/12/2010	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter
31/12/2011	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter
31/12/2012	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter

(1) Selon avenant conclu le 28 décembre 2009

Par ailleurs à compter de 2010, la trésorerie brute du Groupe doit être supérieure à 4 000K€ à la fin de chaque mois jusqu'au 30/04/2011.

Les opérations suivantes réalisées sans l'accord préalable des prêteurs pourraient également entraîner l'exigibilité anticipée du prêt :

- Investissements supérieurs à 1 M€ par an.
- Opérations de croissance externe pour un montant supérieur à 0,5 M€ par an. Par exception, les opérations de croissance externe ne nécessitent pas l'accord préalable des prêteurs à condition d'être financées à hauteur d'au moins 40 % par augmentation de capital en numéraire ou en nature et que le prix payé en numéraire soit inférieur ou égal à 3,5 M€.

L'ensemble des covenants est à ce jour respecté par SQLI.

Concours bancaires courants

Ils s'élèvent à 415 985 € (intérêts courus non échus : 17 506 €).

15 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Il s'agit principalement des comptes courants vis-à-vis de sociétés du groupe. Les intérêts pris en charges sur la période s'élèvent à 133 539 €.

16 DETTES FISCALES ET SOCIALES

	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	9 142 796	9 142 796		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 155 320	9 155 320		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée, IS	8 541 495	8 541 495		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	136 185	136 185		
Total	26 975 796	26 975 796		

17 DETTES SUR IMMOBILISATIONS

En euros	31.12.2009
Fournisseurs d'immobilisations	52 094
Soit au total	52 094

18 AUTRES DETTES

En euros	31.12.2009
Complément de prix ASTON EDUCATION calculé en fonction des taux de croissance de l'EBIT et du chiffre d'affaires des groupes ASTON EDUCATION, ASTON INSTITUT pour les exercices 2009 et 2010 : 608 K€ sont à régler en numéraire.	608 000
Remises arrière clients	746 673
Indemnités de licenciement	65 777
Trop perçus des tiers	48 128
Contentieux SCI Chamboise	17 704
Solde tout compte	4 337
Cotisation ADESATT	11 149
Jetons de présence	14 000
Soit au total	1 515 768

19 CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES DETTES

	31.12.2008	Variations	31.12.2009
Intérêts courus non échus	59 479	(15 771)	43 708
Fournisseurs et comptes rattachés	897 535	204 740	1 102 275
Dettes sociales :			
Provision pour droits à congés payés ⁱ	5 847 998	331 920	6 179 918
RTT et prime de vacances ⁱ	302 424	2 891	305 315
Primes et commissions variables ⁱ	1 642 037	75 948	1 717 985
Autres charges de personnel	152 083	(24 545)	127 538
Taxe sur les handicapés	341 447	(93 626)	247 821
FPC, TA ⁱⁱ	947 803	(16 616)	931 187
Dettes fiscales :			
TVTS	33 240	(8 564)	24 676
Contribution de solidarité	181 756	3 176	184 932
Taxe professionnelle	160 910	(273 900)	(112 990)
Taxes foncières	124 500	(94 000)	30 500
Jetons de présence	10 000	4 000	14 000
Total	10 701 212	95 653	10 796 865

ⁱ Charges sociales incluses

20 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Il s'agit des prestations facturées d'avance, dont 5 253 066€ au titre des projets au forfait.

21 ECARTS DE CONVERSION - PASSIF

Aucun gain latent n'a été constaté au 31 décembre 2009.

22 CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	France	Union européenne	Hors union européenne	31/12/2009	31/12/2008
Projets	91 841	1 596	847	94 284	98 764
Formation	4 058	7	15	4 080	4 084
Conseil	7 319			7 319	5 383
Maintenance et Négoc	1 825	8		1 833	1 072
Total	105 043	1 611	862	107 516	109 304

23 AUTRES PRODUITS

Ils correspondent principalement aux refacturations à destination des filiales en application des conventions de groupe : prix de transfert, facturation des services centraux, contrats de licences de technologie et de marque signés avec SQLI SUISSE.

24 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les principaux éléments en sont les suivants (en milliers d'euros) :

	2009	2008
Matières non stockées	348	352
Sous-traitance	15 220	10 614
Redevances de crédits baux	21	6
Locations et charges locatives	5 499	5 002
Locations gérance	91	168
Entretien et réparations	466	547
Primes d'assurances	363	372
Personnel extérieur à l'entreprise	60	187
Honoraires	1 847	1 328
Publicité, relations extérieures	361	564
Déplacements, missions et réceptions	2 594	2 443
Frais postaux et de télécommunications	783	778
Services bancaires	102	116
Autres	369	390
Total	28 124	22 867

25 IMPOTS ET TAXES

Les principaux éléments en sont les suivants (en milliers d'euros) :

	2009	2008
Taxe d'apprentissage	429	409
Formation professionnelle continue	755	729
Taxe professionnelle	1 299	1 345
Taxes foncières	247	188
Taxes sur les véhicules de tourisme	100	136
Contribution sociale de solidarité	183	182
Contributions handicapés	248	339
Autres	(45)	83
Total	3 216	3 411

26 RESULTAT FINANCIER

	31/12/2009	31/12/2008
Produits financiers		
Intérêts sur comptes courants	44 650	175 650
Boni de confusion Sudisim	250 270	
Swap de taux	20 245	64 469
Produits de cessions de VMP	28 586	103 883
Gains de change	531	1 659
Reprises de provisions	533 928	122 960
Autres produits	960	2 066
Total	879 169	470 687
Charges financières		
Intérêts d'emprunts	540 097	1 084 785
Swap de taux	345 142	
Intérêts sur comptes courants	133 539	154 857
Intérêts sur financement factor	37 936	64 457
Différences de change	11 159	12 923
Mali de confusion ICONEWEB	700 560	
Pertes sur cessions de VMP ⁱ	267 270	50 781
Pertes TECHMETRIX		86 657
Divers	5 691	10 198
Dotations aux provisions ⁱⁱ	682 618	562 174
Total	2 724 009	2 026 832
Résultat financier	(1 844 840)	(1 556 145)

ⁱ Dont 250 000 € de moins-value sur actions propres remises dans le cadre de l'acquisition d'ASTON EDUCATION.

ⁱⁱ Dont sur actions propres détenues 94 744 € et actualisations des prêts relatifs à l'effort à la construction 117 044 €.

27 EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

SQLI est peu exposée au risque de change car la société réalise l'essentiel de son activité en France et facture ses prestations en euros. Ses positions en devises aux cours de clôture sont les suivantes :

	USD	CHF	CAD
Actifs		-	-
Passifs		(1 796 750)	(59 475)
Positions nettes avant gestion		(1 796 750)	(59 475)
Positions hors bilan			-
Positions nettes après gestion		(1 796 750)	(59 475)

28 EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX

Règles de couvertures en matière de risque de taux

En 2007, SQLI a contracté une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt de 17,2 millions d'euros. Cette couverture transforme ainsi le taux variable en taux fixe.

Instruments dérivés de couverture

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2009, sont les suivantes :

Date de commencement	Ligne de crédit de 17,2 M €		
	31/12/2007	21/06/2007	21/06/2007
Payeur des taux variables Taux variable	BNP	Société Générale EURIBOR 3 MOIS	Société Générale
Taux fixe/variable pour SQLI	4,58%	4,60%	4,60%
Montants notionnels couverts au 31 décembre :			
2009	2 520	3 120	4 680
2010	1 680	2 080	3 120
2011	840	1 040	1 560
Juste valeur des instruments Au 31 décembre 2009 :	- 115	- 142	-212

29 RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2009	31/12/2008
Produits exceptionnels		
Reprises de provision litige fiscal	109 284	
Reprises sur amortissements dérogatoires ⁱ	12 939	
Reprises de provision pour dépréciation des crédits impôt recherche	2 715 640	489 334
Cessions immobilisations corporelles	309 288	48 271
Total	3 147 151	537 605
Charges exceptionnelles		
VNC des immobilisations cédées	259 745	45 356
Dotations aux amortissements dérogatoires ⁱ	157 797	155 453
Dotations aux provisions pour risques ⁱⁱ	2 596 214	2 003 142
Divers	238 647	193 802
Total	3 252 403	2 397 753
Résultat exceptionnel	(105 252)	(1 860 148)

ⁱ Amortissement des frais d'acquisition immobilisés des titres de participation

ⁱⁱ Dépréciation du crédit d'impôt recherche

30 VENTILATION DES DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS

	Dotations	Reprises
Litiges	185 484	37 840
Clients	374 480	88 091
Autres créances	38 251	
Pertes à terminaison	88 565	70 419
Exploitation	686 780	196 350
Actions propres	94 744	487 599
Prêts effort à la construction	117 044	4 441
Pertes de change	50 830	41 888
Financier	262 618	533 928
Amortissements dérogatoires	157 797	12 939
Crédit d'impôt recherche	2 596 214	2 715 640
Litige fiscal		109 284
Exceptionnel	2 754 011	2 837 863
Total	3 703 409	3 568 141

31 IMPOT SUR LES SOCIETES

La situation fiscale pour l'exercice 2009 des sociétés membres du groupe fiscal intégré est la suivante :

	Résultat fiscal	Crédit d'impôt recherche	Autres crédits d'impôts
SQLI (tête de groupe)	(4 826 871)	817 121	31 623
ICONEWEB (déficits avant TUP)	(317 448)		
ABCIAL	-		
LNET MULTIMEDIA	(72 830)	166 974	
CLEAR VALUE SAS	(20 147)		
CLEAR VALUE France	961 221		433
EOZEN France	333 607		
APPIA CONSULTING	87 628		
URBANYS	200 231		
Total groupe fiscal	(3 654 609)	984 095	32 056

La ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel est la suivante :

	Résultat avant impôt	Impôt du	Résultat net après impôt
Résultat courant	(5 586 538)	(515 759)	(5 070 779)
Résultat exceptionnel	(105 252)		(105 252)
Crédits d'impôt de l'exercice	-	(848 744)	848 744
Résultat comptable	(5 691 790)	(1 364 503)	(4 327 287)

32 VARIATION DE LA SITUATION FISCALE LATENTE

	31/12/2008		Variations		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I. Décalages certains ou éventuels						
Amortissements dérogatoires		234 621		144 858		379 479
II. Charges non déductibles temporairement						
A déduire l'année suivante :						
Charges à payer N	210 232		182 644	210 232	182 644	
Ecart conversion actif		41 888	41 888	50 830		50 830
Ecart conversion Passif						
Total	210 232	276 509	224 532	405 920	182 644	430 309
III. Eléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						
Moins values à long terme	2 499 460				2 499 460	
	2 499 460				2 499 460	

33 TRANSFERT DE CHARGES

Nature des transferts	Montants
Avantages en nature	181 892
Indemnités d'assurance	12 491
Ristourne fournisseurs	5 692
Indemnités d'occupation	48 895
Indemnités Prévoyance	143 981
Total	392 951

34 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Eléments concernant les entreprises liées et les participations			
POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES		
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	39 258 733	-	-
Clients	4 307 648	-	-
Avances en comptes courants	5 994 729	-	-
Fournisseurs	3 811 624	-	-
Dettes de comptes courants	10 860 463	-	-
Produits financiers de participation	44 550	-	-
Charges financières	133 539	-	-

35 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En milliers d'euros	Rémunérations brutes	Charges sociales	2009	Rémunérations brutes	Charges sociales	2008
Avantages à court terme (1) (2)	447	188	635	731	292	1 023
Avantages postérieurs à l'emploi	13	6	19	24	11	35
Paiements en actions	606		606	604	17	621
Jetons de présence	25		25	51		51
Total	1 091	194	1285	1 410	320	1 730

(1) Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés.

(2) Dont 41K€ versés par Clear Value France.

36 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le groupe, dans le cadre de ses activités, est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements font l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés au personnel, litiges...).

Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

1) Engagements restants dus au titre d'obligations contractuelles

	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	31.12.2009
Locaux	2 439	5 778		8 218
Matériels informatiques	1 796	3 336		5 132
Véhicules	600	553		1 153
Loyers des contrats de locations simples	4 836	9 667	-	14 503

2) Engagements reçus

Les cédants de la société URBANYS ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif limitée à 15% du prix d'acquisition (complément de prix inclus), elle-même contre garantie par une garantie à première demande de la Banque HSBC d'un montant de 120 K€, libérable par tranche d'un tiers les 24 novembre 2008, 2009 et 2010.

Les anciens actionnaires du groupe EOZEN ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif, avec un seuil de déclenchement de 50 K€ limitée à 25% du prix d'acquisition (complément de prix inclus), elle-même contre garantie par le nantissement des actions SQLI reçues à l'échange.

Les actionnaires du groupe ICONWEB ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif, comportant un seuil de déclenchement de 70 K€, une franchise de 40 K€, limitée à 2 025 K€.

Les cédants du groupe CLEAR VALUE ont accordé à SQLI, jusqu'au 24 avril 2010 une garantie d'actif et de passif non solidaire, comportant un seuil de déclenchement et de franchise de 75 K€, limitée à un maximum compris entre 196 K€ et 600 K€ suivant le cours de bourse des actions SQLI.

Les actionnaires de la société NAGA CONSEIL ont accordé à SQLI jusqu'au 31 mars 2012 une garantie d'actif et de passif, comportant une franchise de 25K€, limitée à 350K€ elle-même contre garantie par une caution bancaire de 50K€.

Les actionnaires de la société ASTON EDUCATION ont accordé à SQLI jusqu'au 31 mars 2013 une garantie d'actif et de passif, comportant une franchise de 25K€, limitée à 500K€, elle-même contre garantie par une caution bancaire de 200K€.

3) Dettes garanties par des sûretés réelles

Dans le cadre de la ligne de crédit de 17,2 millions d'euros accordée par Société Générale, BNP Paribas, Palatine et Neuflyze OBC Entreprise, SQLI a nanti, à leur profit :

- 859 265 actions de la société CLEAR VALUE,
- 8 880 actions de la société URBANYS,
- 92 718 actions de la société ICONWEB MULTIMEDIA qui a depuis lors fait l'objet d'un transfert universel de patrimoine à SQLI,
- 51% des titres EOZEN SA et 4 080 actions EOZEN Belgium,
- le fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 million d'euros.

Par ailleurs, les garanties de passif accordées par les cédants des sociétés URBANYS et EOZEN font l'objet d'une délégation de paiement au profit du pool bancaire.

4) Autres engagements

En conformité avec la loi n°2007-1233 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007 (dite loi « TEPA ») qui oblige désormais à soumettre les rémunérations, indemnités et avantages accordées aux anciens dirigeants de société cotée à raison de leur départ à une condition de performance individuelle, appréciée au regard des performances de la société, le conseil d'administration a pris la décision suivante à l'unanimité au cours du Conseil d'Administration du 30 juin 2008 :

En cas de cessation de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI, pour quelque raison que ce soit, Monsieur Yahya El Mir percevra une indemnité d'un montant de 250.000 euros sous réserve que la marge opérationnelle courante soit supérieure ou égale à 5% au titre du dernier exercice clos précédant la date de cessation effective de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI.

Monsieur Yahya El Mir a par ailleurs souscrit à un engagement de non concurrence d'une durée de cinq ans limité géographiquement à la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, le Maroc et le Canada et limité aux activités du Groupe SQLI. En contrepartie de cet engagement, la Société s'est engagée à verser à Monsieur Yahya El Mir, pendant cinq ans, une indemnité financière calculée sur une base annuelle égale à 60% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la Société, soit une indemnité totale égale à 300% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la Société. Cette indemnité totale sera payée selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 80%, en un versement à effectuer dans les trente jours de la date de cessation de l'ensemble de ses fonctions au sein du Groupe SQLI, et
- à hauteur de 20%, en soixante mensualités égales.

Une assurance homme clef a été souscrite sur la tête du Président Directeur Général au profit de la société pour un montant garanti de 3.057.000 € ; ce montant s'il était perçu serait affecté au remboursement anticipé de l'emprunt bancaire de 17,2 millions d'euros souscrit.

5) Lignes de crédit confirmées et non utilisées

Le groupe dispose, au 31 décembre 2009, des lignes de crédit confirmées et non utilisées suivantes :

- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Société Générale,
- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Banque Palatine,
- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Banque OBC,

6) Litiges en cours

Un ancien actionnaire des sociétés EOZEN Belgium et EOZEN SA a engagé une action en dol devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'encontre des actionnaires apporteurs de ces sociétés à SQLI et des sociétés apportées elles-mêmes. Le demandeur estime ses dommages à 1,5 M€. Sans préjuger de la décision du tribunal compétent, les conséquences éventuelles de ce litige pour EOZEN Belgium et EOZEN SA seraient couvertes par la garantie de passif conclue avec les apporteurs.

Les sociétés Andrino et Private Outlet ont assigné la société SQLI en dommages et intérêts pour un montant de 178 K€ dans le cadre de la réalisation d'un projet informatique. Le projet concerné ayant fait l'objet d'une recette définitive signée par le client, SQLI n'a pas considéré pertinente une provision, mais a toutefois constaté le risque de non recouvrement des créances relatives à ces clients pour un montant de 74 K€.

37 CREDITS BAUX

Les matériels informatiques sont amortis en mode linéaire sur une durée de 5 ans et les matériels de transport en mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans.

Immobilisations en crédit bail				
Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	cumulées	
Matériel informatique	285 718	14 286	14 286	271 432
Totaux	285 718	14 286	14 286	271 432

Engagements de crédit bail							
Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer ⁱⁱ				Prix d'achat résiduel ⁱⁱⁱ
	De l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	De plus 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total à payer	
Matériel informatique	19 089	19 089	76 357	209 983	-	286 340	2 857
Totaux	19 089	19 089	76 357	209 983	-	286 340	2 857

Les matériels informatiques pris en crédit bail ont tous fait l'objet d'une levée d'option au 31 décembre 2008 ; tous les véhicules ont été restitués.

38 EFFECTIF MOYEN

Catégories	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	1 244	1 257
Agents de maîtrise, techniciens	91	65
Stagiaires	29	36
Apprentis	12	25
Total	1 376	1 383

39 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi, couverts par des provisions, concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé en France qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

- l'estimation est effectuée sur la base d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié ;

ⁱⁱ Y compris part variable et en cas d'exercice de la promesse unilatérale de vente

ⁱⁱⁱ En cas d'exercice de la promesse unilatérale de vente

- l'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans ;
- la table de mortalité est celle de 2004-2006 ;
- le taux annuel de revalorisation des salaires est calculé par tranche d'âge. Pour chaque tranche d'âge, le taux retenu est la moyenne des taux constatés sur le groupe sur les trois dernières années : de 5,7% (de 20 à 30 ans), à 3,8% (de 31 à 40 ans), 2,7% (de 41 à 50 ans), 1,3% (de 51 à 60 ans) puis constant ;
- le taux d'actualisation retenu est de 4,20% ;
- les taux de turnover par tranche d'âge sont ceux constatés en 2009 sur le groupe : 11,3% (20-24 ans), 18,9% (25-29 ans), 20,9% (30-34 ans), 20,5% (35-39 ans), 16,7% (40-44 ans) ; 14,0% (45-49 ans) ; 4,0% (50-54 ans) ; puis 3% (55 ans), 2% (56-58 ans), 1% (59-60 ans), 0% (61 ans et plus) ;
- l'engagement du groupe vis-à-vis de ses salariés est majoré de 46,5% de charges sociales.

L'engagement est évalué à la clôture 335 K€, charges sociales incluses.

40 DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION

Le nombre d'heures correspondant aux droits acquis à la clôture de l'exercice s'élève à 78 846 (2008 : 73 444).

41 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	%	Capital (i)	Capitaux propres autres que le capital social (i)		Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Résultat du dernier exercice	Notes
					Brute	Nette					
Filiales (détenues à plus de 50%)											
France											
ABCIAL		99,63	37 000	474 958	7 237 949		190 341			84 604	
ALCYONIX FRANCE		100,00	30 000	131 480	152 769		152 769			55 755	
APPIA CONSULTING SAS		100,00	37 000	116 478						96 178	Détenue par Clear Value sas
ASTON EDUCATION		100,00	70 000	177 498	2 446 600		2 446 600	86 350		11 523	
ASTON INSTITUT		100,00	30 000	(49 408)						(80 781)	Détenue par Aston Education
SYSRESO		100,00	30 000	11 650						11 650	Détenue par Aston Education
LNET MULTIMEDIA		100,00	14 620	(403 246)	200 006		200 006	489 496		81 720	
CLEAR VALUE SAS		100,00	85 928	3 176 902	7 405 608		7 405 608	538 703		(20 147)	
CLEAR VALUE FRANCE SAS		100,00	38 120	2 145 309						639 919	Détenue par Clear Vision Int.
URBANYS		100,00	44 450	749 906	2 129 323		2 129 323			83 896	
XYPESQLI				(313)				5 728		(313)	
NAGA		100,00	150 000	144 084	737 709		737 709	54 532		(15 030)	
EOZEN FRANCE		100,00	38 500	425 260						208 444	Détenue par Eozen sa
Total I			605 618	7 100 558	20 309 964		13 262 356	1 174 809		1 157 418	
Etranger											
SQLI SUISSE (CHF)		99,80	67 404	4 397 766	62 871		62 871			(125 243)	
SQLI MAROC (DH)		99,87	44 119	477 088	27 827		27 827	2 971 200		38 201	
CLEAR VISION INTERNATIONAL €		100,00	93 000	627 485				397 245		28 809	Détenue par Clear Value sas
ALCYONIX INC. (CAD)		100,00	59	(320 711)	1 175 847		1 175 847	563 205		(84 058)	
ICONEWEB MAROC (DH)		100,00	17 648	(15 960)	17 968		17 968	362 199		(3 941)	
EOZEN BELGIUM €		100,00	62 500	2 936 926	8 464 226		8 464 226			616 440	
EOZEN SA €		100,00	124 000	2 720 586	9 169 578		9 169 578			140 036	
EOZEN SINGAPORE (SGD)		100,00	4 952	(187 663)						(1 854)	Détenue par Eozen Sa
SQLI SL (Espagne) €		100,00	30 500	(58 000)	30 450		0	27 500		0	
Total II			444 182	10 577 517	18 948 767		18 948 767	4 321 349		608 390	
Total			1 049 800	17 678 075	39 258 731		32 211 123	5 496 158		1 765 808	

(i) Les informations relatives aux filiales à l'étranger sont données en euros. Le cours du change est celui du 31 décembre.

Toutes ces sociétés hormis SQLI SL (sans activité) sont consolidées dans le groupe SQLI. La SA SQLI contrôle par ailleurs 50% du GEIE Xype-SQLI, constitué en mars 2008 avec la société anglaise Xype (pas d'activité en 2008)



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2009

SOMMAIRE

A. Etat de la situation financière consolidée.....	36
B. Compte de résultat consolidé.....	37
C. Variation des capitaux propres consolidés.....	38
D. Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	39
E. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES.....	40
I. ACTIVITE.....	40
II. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	41
1) Cadre général.....	41
2) Evolution du référentiel comptable en 2009.....	41
3) Estimations et jugements.....	42
4) Principe de consolidation.....	42
5) Consolidation des filiales.....	42
6) Méthodes de conversion des éléments en devises.....	42
7) Secteurs opérationnels.....	43
8) Immobilisations incorporelles.....	43
9) Immobilisations corporelles.....	43
10) Contrats de crédit bail.....	44
11) Contrats de location.....	44
12) Dépréciation des immobilisations.....	44
13) Immobilisations financières.....	44
14) Evaluation des créances et des dettes.....	44
15) Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires.....	44
16) Instruments financiers.....	45
17) Instruments dérivés.....	45
18) Provisions.....	45
19) Facteurs de risque.....	46
20) Stock-options, bons de souscription et actions gratuites.....	47
21) Plans d'épargne entreprise.....	47
22) Autres produits et charges non récurrents.....	47
23) Impôts sur les bénéfices.....	47
24) Actions auto détenues.....	47
25) Résultats par action.....	47
III. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	48
IV. Acquisitions de l'exercice.....	49
1) NAGA CONSEIL.....	49
2) ASTON EDUCATION.....	49
V. Impact des acquisitions sur les états financiers.....	49
VI. Activités arrêtées ou en cours de cession.....	50
VII. Autres éléments d'information sur le bilan ou le compte de résultat.....	50
1) Ecart d'acquisition.....	50
2) Immobilisations incorporelles.....	51
3) Immobilisations corporelles.....	51
4) Tests de dépréciation.....	51
5) Immobilisations Financières.....	52
6) Créances clients et comptes rattachés.....	53
7) Autres créances.....	53
8) Actif d'impôts exigibles.....	53
9) Trésorerie et équivalents trésorerie.....	54
10) Capital.....	54
11) Instruments dilutifs.....	55
12) Plans d'options et assimilés.....	55
13) Plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et/ou des membres du Conseil d'administration.....	56
14) Actions SQLI auto-détenues.....	56
15) Restrictions sur les capitaux propres.....	57
16) Endettement financier.....	57
17) Dettes sur locations capitalisées.....	59
18) Analyse de la dette financière brute par échéance.....	59
19) Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt.....	59

20) Provisions	59
21) Avantages postérieurs à l'emploi.....	60
22) Impôts différés	61
23) Autres passifs non courants	61
24) Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	61
25) Autres dettes	61
26) Actif, Passif d'impôt exigible	62
27) Taux des devises et exposition au risque de change	62
28) Chiffre d'affaires	63
29) Autres produits	63
30) Charges de personnel et effectif.....	63
31) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction.....	63
32) Autres transactions avec les parties liées	63
33) Charges externes.....	64
34) Coût de l'endettement financier net.....	64
35) Charge d'impôt.....	64
VIII.Information sectorielle.....	65
IX.Engagements Hors-bilan.....	65
1) Engagements restants dus au titre d'obligations contractuelles	65
2) Engagements reçus	65
3) Dettes garanties par des sûretés réelles	66
4) Autres engagements.....	66
5) Lignes de crédit confirmées et non utilisées	66
6) Litiges en cours.....	66
X.Evènements intervenus postérieurement à la clôture.....	67
XI.Informations pro forma.....	67
XII.Honoraires des commissaires aux comptes.....	67

A. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF (en milliers d'euros)	31.12.2009	Notes	31.12.2008
Ecarts d'acquisition	43 829	1) et 4)	44 380
Immobilisations incorporelles	4 126	2)	4 253
Immobilisations corporelles	3 085	3)	1 834
Immobilisations financières	1 666	5)	1 504
Impôts différés actif	1 763	22)	289
ACTIFS NON COURANTS	54 469		52 260
Créances clients et comptes rattachés	33 026	6)	34 783
Autres créances et comptes de régularisation	29 018	7)	30 014
Actif d'impôt exigible	813	8) et 26)	1 171
Trésorerie et équivalents trésorerie	9 785	9)	12 850
Actifs détenus en vue d'être cédés	0	VI.	274
ACTIFS COURANTS	72 642		79 092
TOTAL DE L'ACTIF	127 111		131 352

PASSIF (en milliers d'euros)	31.12.2009	Notes	31.12.2008
Capital	1 764	10)	1 718
Primes	37 513		34 781
Réserves consolidées	19 164		16 453
Résultat consolidé	-3 067		3 152
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	55 374	C	56 104
Intérêts minoritaires	0		0
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	55 374	C	56 104
Dettes financières à long terme	7 239	16)	10 790
Provisions à long terme	3 340	20)	705
Impôts différés passif	214	22)	134
Autres passifs non courants	692	23)	135
PASSIFS NON COURANTS	11 485		11 764
Dettes financières à court terme	4 761	16)	5 340
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 276	24)	9 387
Autres dettes	45 713	25)	47 826
Passif d'impôt exigible	307	26)	788
Provisions à court terme	195	20)	70
Passifs détenus en vue d'être cédés	0	VI.	73
PASSIFS COURANTS	60 252		63 484
TOTAL DU PASSIF	127 111		131 352

B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	2009	Notes	2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	154 710	28)	157 028
Autres produits de l'activité	3 038	29)	1 234
Achats consommés	-681		-975
Charges de personnel	-116 781	30)	-111 372
Charges externes	-35 242	33)	-32 978
Impôts et taxes	-3 913		-4 168
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-1 459		-1 204
Autres produits et charges d'exploitation	11		-218
RESULTAT OPERATIONNEL (avant valorisation des stock-options et actions gratuites)	-317		7 348
Valorisation des stock-options et actions gratuites	-1 297	29) et 13)	-1 012
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-1 614		6 336
Dépréciation des écarts d'acquisition	-932		0
Autres produits et charges opérationnels non courants	-148		0
RESULTAT OPERATIONNEL	-2 694		6 336
Produits (charges) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-192		135
Coût de l'endettement financier brut	-807		-1 332
Coût de l'endettement financier net	-999	34)	-1 197
Autres produits et charges financiers	-373	34)	-701
RESULTAT AVANT IMPOT	-4 066		4 438
Charge d'impôt	999	35)	-1 171
RESULTAT NET (avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession)	-3 067		3 267
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	0	VI.	-115
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-3 067		3 152
Dont :			
Part du groupe	-3 072		2 827
Part des minoritaires	5		325
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	-0,09		0,09
Nombre moyen d'actions en circulation	34 793 283		32 541 080
Résultat net dilué, part du groupe par action (en euros)	-0,08		0,08
Nombre moyen d'actions et BCE en circulation	37 254 262		35 063 356

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	2009	2008
RESULTAT NET	-3 067	3.152
Eléments comptabilisés en capitaux propres :		
Variation de la différence de conversion	-48	455
Eléments comptabilisés en capitaux propres nets d'impôt :	-48	455
RESULTAT GLOBAL	- 3 115	3.607
Attribuable aux intérêts minoritaires	5	325
Attribuable au groupe	-3 120	3.282

C. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres		
							Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31/12/07	30 674 591	1 534	26 113	11 032	5 303	-12	43 970	1 878	45 848
Affectation du résultat				5 303	-5 303				-
Augmentations de capital :									
Apports EOZEN	2 841 044	142	7 176				7 318		7 318
Complément de prix CLEAR VALUE	288 886	14	766				780		780
Exercice des BCE	436 641	22	307				329		329
Plan d'épargne d'entreprise	128 549	6	89				95		95
Attributions d'actions gratuites			1 012				1 012		1 012
Auto contrôle			-682				-682		-682
Variation de périmètre EOZEN				-325			-325	-1 878	-2 203
<i>Résultat de l'exercice</i>					<i>3 152</i>				
<i>Autres éléments du résultat global</i>						<i>455</i>			
Résultat global de la période					3 152	455	3 607		3 607
Situation au 31/12/08	34 369 711	1 718	34 781	16 010	3 152	443	56 104	-	56 104
Affectation du résultat				3 152	-3 152				-
Augmentations de capital :									
Emissions en vue de l'attribution d'actions gratuites	369 788	18	-18				-		-
Complément de prix EOZEN	405 851	21	1 046				1 067		1 067
Plan d'épargne d'entreprise	127 681	7	107				114		114
Divers			-24				-24		-24
Attributions d'actions gratuites			1 298				1 298		1 298
Auto contrôle			323				323		323
Première application Avantages au personnel SQLI CH				-393			-393		-393
<i>Résultat de l'exercice</i>					<i>-3 067</i>				
<i>Autres éléments du résultat global</i>						<i>-48</i>			
Résultat global de la période					-3 067	-48	-3 115		-3 115
Situation au 31/12/09	35 273 031	1 764	37 513	18 769	-3 067	395	55 374	-	55 374

D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	2009	2008
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-3 067	3 152
Dotations nettes aux amortissements et provisions (1)	4 434	744
Charges (produits) calculés liés aux stock-options et assimilés	1 297	1 012
(Plus) moins-values de cession	209	-13
Coût du financement	807	1 332
Impôts sur les sociétés	-999	1 171
Subventions virées au résultat	-320	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GENEREE PAR L'ACTIVITE	2 361	7 398
Variation des clients	6 288	2 519
Variation des fournisseurs	-1 015	255
Variation des autres actifs et passifs courants	-177	4 191
Impôt sur les sociétés (payé) remboursé	-406	-2 007
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES OPERATIONNELLES	7 051	12 356
Acquisitions d'immobilisations	-2 812	-2 371
Cessions d'immobilisations	658	161
Acquisitions de participations nettes de la trésorerie acquise (2)	-3 909	-12 700
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-6 063	-14 910
Augmentations de capital	1 158	7 858
Emissions d'emprunts	246	4 573
Acquisition de titres d'auto-contrôle	-195	-
Remboursements d'emprunts	-5 042	-4 913
Intérêts payés	-750	-1 285
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES DE FINANCEMENT	-4 583	6 233
VARIATION DE TRESORERIE	-3 595	3 679
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	12 376	8 537
Impact des différences de change	21	125
Reclassement de trésorerie	508	35
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE (3)	9 310	12 376

(1) A l'exclusion des provisions liées à l'actif circulant.

(2) L'incidence des variations de périmètre correspond au règlement du prix d'acquisition des filiales entrées dans le périmètre de consolidation en 2009 (0,7 M€ pour NAGA CONSEIL et 1,7 M€ pour le groupe ASTON EDUCATION) déduction faite de la trésorerie acquise (0,7 M€) et au règlement du complément de prix EOZEN dû au titre de 2008 (2,2 M€).

(3) Voir note VI 9) supra.

E. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

I. ACTIVITE

SQLI est un groupe de sociétés de services informatiques qui intervient dans le domaine du conseil et de l'intégration d'applications e-business. Le groupe est principalement implanté en France, au Benelux, en Suisse, au Canada et au Maroc.

L'exercice 2009 a été marqué par une crise économique profonde qui n'a pas épargné le secteur du service informatique. Le Syntec a estimé le recul du marché à 2 ou 3% ; le segment du développement et de l'assistance technique sur lequel intervient le groupe aurait particulièrement souffert (-6%). Cette crise a été un des facteurs de la dégradation des principaux indicateurs du groupe : baisse du chiffre d'affaires de 3,4% à périmètre constant, baisse du taux d'emploi (78% contre 80% en 2008), baisse du TJM (467€ contre 481€ en 2008) et première perte opérationnelle depuis 2002.

La transformation du groupe entamée en 2008 et poursuivie en 2009 a également lourdement pesé sur la rentabilité de ses activités. Depuis 2005 le groupe avait lancé un programme d'acquisitions visant à augmenter la part des activités à valeur ajoutée par rapport à l'ingénierie classique (Conseil, Solutions et Web Agency représentaient 10% de l'activité en 2005 et pèsent 46% en 2009). Il fallait poursuivre la mutation du groupe et adapter l'organisation des agences, la structure du management et les compétences commerciales à cette nouvelle dimension. De telles modifications en profondeur ne se font pas sans heurts et ont temporairement impacté le fonctionnement opérationnel du groupe.

La stratégie de développement des activités à valeur ajoutée est néanmoins validée car si l'exercice 2009 enregistre un recul global de 3,4% du chiffre d'affaires à périmètre constant, la part conseil, solution et Web agency enregistre une progression organique de plus de 10%. Paradoxalement, le groupe aura donc eu à gérer simultanément en 2009 une croissance forte sur ses activités à valeur ajoutée et une décroissance de près de 15% sur ses activités classiques d'intégration.

Au cours de l'exercice 2009, le groupe SQLI a poursuivi sa stratégie de développement d'activité à valeur ajoutée en procédant à l'acquisition des sociétés Naga Conseil (Consulting SAP) et Aston Education (Formation) et du fonds de commerce de la société Management et Logiciel (solution dans le domaine du Maintien en Condition Opérationnelle) ; l'intégration de ces activités s'est déroulée sans difficulté.

Malgré un exercice déficitaire et la trésorerie investie dans les opérations de croissance externe intervenues en 2009, la situation financière du groupe est restée très solide avec un endettement net de 2,2 millions d'euros à fin décembre 2009 contre 3,3 millions d'euros à fin décembre 2008.

Les capitaux propres avant résultat de l'exercice se sont renforcés de 2,3 M€ en 2009 :

- 369 788 actions ont été créées en avril et juin 2009 par imputation sur les primes d'émission en vue de leur attribution gratuite aux salariés et dirigeants du groupe ;
- 405 851 actions ont été émises au prix de 2,6285 € par action en rémunération du complément de prix EOZEN au titre de l'exercice 2008 ;
- 127 681 actions nouvelles ont été souscrites par des salariés du groupe dans le cadre du plan d'épargne de groupe.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) Cadre général

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2009 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 29 mars 2010, date d'arrêté de ces comptes par le Conseil d'Administration. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Ces normes sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

2) Evolution du référentiel comptable en 2009

a- Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Le groupe a appliqué les normes IAS 1 révisée et IFRS 8 d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 :

IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » :

Cette norme introduit la notion de résultat global qui présente les variations de capitaux propres de la période autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. Le groupe a opté pour une présentation du résultat global en deux états séparés : le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global, en application du § 12 de la norme, avec une présentation des montants nets d'IS.

IFRS 8 « Secteurs opérationnels » :

Cette norme remplace IAS 14 « Information sectorielle ». Elle requiert que l'information sectorielle soit désormais basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources.

Le groupe applique la norme IFRS 8 pour la première fois en 2009. Il s'agit d'un changement de méthode qui n'a aucun impact sur les comptes du groupe. L'effet de cette norme est expliqué ci-après à la note 7.

Les autres normes adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 n'ont pas d'incidence sur les comptes du groupe:

- IAS 23 « Coûts d'emprunt » ;
- Amendements à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation » ;
- Amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée » ;
- Amendement IAS 39 « Reclassement des actifs financiers » ;
- Amendement à IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulation » ;
- IFRIC 11 « Transactions au sein d'un groupe » ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle » ;
- IFRIC 14 « IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ».

b- Normes et interprétations applicables par anticipation

Les états financiers ne tiennent pas compte des normes et interprétations publiées par l'IASB, adoptées par l'Union européenne mais applicables aux exercices ouverts postérieurement au 30 juin 2009 notamment :

- IAS 27 (version révisée an 01/2008) « Etats financiers consolidés et individuels », adoptée dans l'Union européenne le 12 juin 2009 et applicable à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- IFRS 3 (version révisée an 01/2008) « Rapprochements d'entreprises », adoptée dans l'Union européenne le 12 juin 2009 et applicable à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- IFRIC 12 « Accords de concession de service », adoptée le 26 mars 2009 et applicable à compter du 29 mars 2009 ;
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », adoptée le 5 juin 2009 et applicable à compter du 30 juin 2009.

Par ailleurs la société a choisi de ne pas modifier en 2009 le traitement actuel de la taxe professionnelle (CVAE).

3) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les résultats futurs sont susceptibles de différer sensiblement en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats au forfait, la constatation d'impôts différés actifs, les tests de valeur sur les actifs, le calcul des engagements de retraite et autres avantages à long terme, l'appréciation des clauses de complément de prix et les provisions courantes et non courantes.

La crise qui frappe l'économie depuis fin 2008 et notamment le marché des services informatiques rend plus difficile la détermination d'hypothèses d'évolution de l'activité et des marges opérationnelles. La sortie de crise est difficilement prévisible. Cependant, les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à moyen et long terme, en particulier les actifs incorporels, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité.

4) Principe de consolidation

La société mère exerçant un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du groupe, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe ont été éliminés.

Le compte de résultat intègre les comptes des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date d'acquisition.

Les titres de société qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidés, sont inscrits en « Immobilisations financières ». Il s'agit de sociétés qui, tant individuellement que globalement, ne sont significatives sur aucun des agrégats des comptes consolidés.

5) Consolidation des filiales

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

a) Actifs et passifs identifiables

Il est procédé, lors de la première consolidation d'une entité, à la réévaluation des actifs et des passifs dont la valeur nette comptable diffère de manière significative de leur juste valeur.

Les différences de valeurs (écarts d'évaluation) sont reclassées aux postes de bilan concernés et suivent les règles comptables qui leur sont propres. Le groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations.

b) Ecart d'acquisition

L'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation, entre le prix d'acquisition des titres (y compris les frais accessoires) de la société consolidée et la quote-part du groupe dans ses capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation est affecté aux différences de valeur susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables. La partie résiduelle non affectée est inscrite sous la rubrique « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan.

6) Méthodes de conversion des éléments en devises

a) Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours d'échange à la date de la transaction.

b) Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice.

clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Ecart de conversion » en « Réserves consolidées » des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

7) Secteurs opérationnels

L'information sectorielle à fournir selon IFRS 8 est basée sur le reporting interne utilisé par les principaux décideurs opérationnels du groupe soit le PDG de SQLI et ses Directeurs généraux délégués.

L'activité du groupe est organisée autour de deux pôles principaux :

- **le métier historique d'intégrateur de systèmes e-business**, que le groupe exerce en proposant une gamme complète et intégrée de prestations : Conseil, Solutions, Intégration, Web agency, Formation etc.... Dans le reporting interne, cette activité est découpée en *Business Units (BU)* regroupées en *Agences*, chaque agence étant caractérisée à la fois par son implantation géographique et son offre métier.

Les agences ont été agrégées pour ne constituer qu'un secteur opérationnel unique dans la mesure où les offres métiers et les implantations géographiques peuvent être proposées en tout ou partie sur les mêmes projets, les prestations sont réalisées selon le même modèle économique, selon les mêmes process qualité (CMMI) et s'adressent à la même typologie de clients.

Le secteur ainsi constitué est appelé ci-après : « Ingénierie et autres ».

- **celui d'intégration autour de SAP depuis 2007** : ce pôle constitue un secteur opérationnel à part entière compte tenu du marché approché et du modèle économique propre aux prestations autour de SAP.

Ce secteur est appelé ci-après : « Consulting SAP ».

En conséquence, sur la base de son reporting interne, le groupe définit deux secteurs opérationnels : « Ingénierie et autres » et « Consulting SAP ». Les indicateurs régulièrement analysés par la direction du groupe sont :

- le chiffre d'affaires réalisé par chacun des deux secteurs,
- la marge opérationnelle qui correspond au résultat opérationnel courant avant valorisation des actions gratuites,
- l'encours clients attaché à chacun des deux secteurs.

8) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et progiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition et des fonds commerciaux.

Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe, suivant le mode linéaire sur une période de 1 à 3 ans. Les progiciels VIGILINK/JURILINK et IMAGE PHARMA sont amortis sur 8 ans.

Les fonds commerciaux font l'objet d'un test de perte de valeur qui donne lieu le cas échéant à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation.

Conformément à la norme IAS 38, les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. De même, les frais de développement ont été maintenus en charges car ils ne correspondent pas aux six critères énoncés dans la norme. Enfin, les marques, n'étant plus reconnues comme des actifs incorporels, sont comptabilisées en charges.

9) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les coûts des emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la base du coût d'acquisition des actifs, en fonction des durées d'utilisation qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

Agencements.....8 à 10 ans
Matériels de bureau et mobiliers.....3 à 5 ans
Matériels informatiques.....2 à 3 ans

Les écarts résultant de différents taux d'amortissement appliqués dans les différentes sociétés du groupe, à des immobilisations de même nature ne sont pas significatifs et n'ont pas fait l'objet de retraitement dans le compte de résultat consolidé.

10) Contrats de crédit bail

Les biens dont le groupe dispose par contrat de crédit-bail sont traités comme des immobilisations acquises à crédit. L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le groupe. La dette est amortie sur la durée du contrat de crédit-bail.

Seuls les éléments significatifs ont fait l'objet d'un retraitement.

11) Contrats de location

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les locations simples sont présentées dans les engagements hors bilan.

Les biens pris en location par SQLI sont des contrats de location simple de matériels informatiques conclus pour une durée de 3 ans au maximum. Ces contrats ne transfèrent pas au groupe l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété de l'actif selon la définition de l'IAS 17.

Dans la pratique, le matériel est renouvelé tous les 2 ans ; aucune pénalité n'a été versée pour ces renouvellements anticipés.

12) Dépréciation des immobilisations

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés correspondant principalement à du matériel informatique et à du matériel de bureau ne sont pas soumis à un test de valeur du fait de leur nature et de leur durée d'amortissement.

13) Immobilisations financières

Ce poste regroupe les titres de participation non consolidés, les dépôts et cautionnements versés et les prêts. Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de critères tels que la quote-part de situation nette, l'évolution du chiffre d'affaires et la rentabilité durable.

Les prêts à 20 ans constitutifs de la participation de la société à l'effort construction sont inscrits au bilan pour leur valeur actuelle.

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI, dans le but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en immobilisations financières. Les actions auto détenues dans le cadre de ce contrat sont portées en diminution des capitaux propres consolidés.

14) Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours de clôture sont portés au compte de résultat en opérationnel courant.

15) Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires

Prestations en régie – Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de l'exécution de la prestation. Les prestations réalisées non encore facturées sont enregistrées en factures à établir.

Prestations au forfait – Le chiffre d'affaires des projets au forfait est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Les prestations en cours sont valorisées au prix de vente. Si le montant des prestations réalisées est supérieur au montant des prestations facturées, la différence figure en factures à établir ; dans le cas contraire, elle est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Une provision pour pertes à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue du projet au forfait est négative.

16) Instruments financiers

Les actifs et les passifs font l'objet d'une comptabilisation dans le bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

- **Emprunts**

Le jour de leur mise en place, les emprunts sont comptabilisés à la juste-valeur de la contrepartie donnée, qui correspond normalement à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les frais d'émission sont ainsi pris en résultat de façon étalée (actuarielle) via la méthode du TIE.

- **Trésorerie**

La ligne « Trésorerie » inclut les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées au poste "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie".

17) Instruments dérivés

a) **Exposition au risque de change**

Globalement, le groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Ces opérations sont réalisées dans des pays où le risque de variation monétaire est faible. De ce fait, aucune couverture de change n'a été contractée pour les opérations commerciales.

b) **Exposition au risque de taux**

Le résultat financier du groupe est sensible à la variation des taux d'intérêt. En effet, une partie de son endettement est à taux variable. Le compte de résultat du groupe peut être affecté par une fluctuation des taux d'intérêt de la zone Euro.

c) **Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture**

Les instruments utilisés sont limités aux swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achats de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments financiers, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de taux, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

d) **Méthodes de comptabilisation**

La règle comptable dans le cadre d'une relation de couverture de taux est la comptabilisation de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert de manière symétrique au compte de résultat.

18) Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour le groupe, ce passif s'analysant comme une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions non courantes ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises. Elles incluent pour l'essentiel :

- les avantages au personnel : les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite. L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est conforme à l'IAS 19.

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

Pour la première fois en 2009, le groupe a par ailleurs comptabilisé un engagement lié aux contrats de prévoyance dont bénéficient les salariés de SQLI Suisse. En raison de la garantie légale du taux d'intérêt minimal à verser aux salariés et du taux de conversion, les institutions de prévoyance suisses sont considérées comme des plans à prestations définies selon l'IAS 19. Les engagements de prestations sont donc calculés conformément aux dispositions de cette norme sur la base de méthodes actuarielles et des informations telles que la structure de l'effectif, les hypothèses de turnover et de croissance des salaires.

- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à plus d'un an.

Les provisions courantes sont liées au cycle normal d'exploitation du métier du groupe. Elles comprennent pour l'essentiel :

- Les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats : elles concernent les affaires en cours de réalisation et sont évaluées affaire par affaire sans compensation.
- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à moins d'un an.

19)Facteurs de risque

Les risques opérationnels sont décrits dans la section I - c) du rapport de gestion. Après revue de ces risques par la société, celle-ci considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis les éléments suivants :

Fluctuation du cours de l'action

Le cours de l'action SQLI connaît une forte volatilité depuis son introduction en bourse en 2000, à l'instar des actions des sociétés technologiques.

Tout évènement concernant le marché boursier, la conjoncture économique, le secteur des technologies de l'information et ses perspectives de croissance, un concurrent et/ou les variations des résultats du groupe est susceptible d'entraîner des fluctuations importantes du cours de l'action.

Faits exceptionnels et litiges

Les litiges susceptibles de générer une sortie de ressource future pour le groupe sont provisionnés conformément à IAS 37. A la connaissance de SQLI, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

20) Stock-options, bons de souscription et actions gratuites

Les paiements basés sur des actions concernent des plans d'options et des plans d'attributions gratuites d'actions consenties à des membres salariés et dirigeants.

Le groupe applique la norme IFRS 2 pour les options de souscription d'actions octroyées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005, conformément aux dispositions transitoires.

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type Black and Scholes. L'étalement de cet avantage sur la durée d'indisponibilité des options est comptabilisé en charges de personnel.

A compter de 2008, ces plans ne génèrent plus de charges.

La juste valeur des actions gratuites est calculée sur la base de la moyenne des cours de l'action SQLI enregistrés à la clôture des vingt séances de bourse précédant la date de décision d'attribution par le Directoire ou le Conseil d'administration. Cette valeur est pondérée des probabilités de mortalité et de présence des bénéficiaires à la date d'attribution définitive, ainsi que, le cas échéant, des probabilités d'atteinte des conditions de performance.

21) Plans d'épargne entreprise

Dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise (PEE), la société propose à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée, à une valeur de l'action décotée par rapport à son cours de bourse, les actions données en paiement faisant l'objet d'une clause d'incessibilité pendant une période de 5 ans.

En application d'IFRS 2, la différence entre le prix de souscription décoté payé par le salarié et la juste valeur des actions acquises constitue un avantage comptabilisé en charges de personnel.

22) Autres produits et charges non récurrents

Présentés sous le résultat opérationnel courant, ils représentent les éléments de produits et de charges opérationnels considérés comme non récurrents par rapport à l'exploitation courante de l'entreprise.

23) Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

24) Actions auto détenues

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit résultant de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

25) Résultats par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ainsi que du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions, options de souscription d'actions et BSPCE attribués à la fin de l'exercice.

III. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Nom	Siège	31/12/2009		31/12/2008	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
SQLI SA	La Plaine Saint-Denis (93)	Société consolidante			
SUDISIM SAS	Montpellier (34)	TUP au 01/01/2009		100 %	100 %
SQLI SUISSE SA	Lausanne (Suisse)	100 %	100 %	100 %	100 %
ABCIAL SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
LNET MULTIMEDIA SARL	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VALUE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VISION INTERNATIONAL SA	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VALUE FRANCE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
APPIA CONSULTING SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
ALCYONIX INC.	Canada	100 %	100 %	100 %	100 %
ALCYONIX FRANCE SARL	Toulouse	100 %	100 %	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA SAS	La Plaine Saint Denis (93)	TUP au 30/11/2009		100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
URBANYS SA	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
EASYLINK SARL	Paris (75)	TUP au 01/01/2009		100 %	100 %
EOZEN BELGIUM SA	Diegem (Belgique)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN SA	Strassen (Luxembourg)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN FRANCE SAS	Paris (75)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN SINGAPORE	Singapour	100 %	100 %	100 %	100 %
ENTREES DE PERIMETRE :					
GEIE XYPESQLI	La Plaine Saint Denis (93)	98 %	98 %	Pas d'activité en 2008	
NAGA CONSEIL	Paris (75)	100 %	100 %	-	-
ASTON EDUCATION	Boulogne-Billancourt (92)	100 %	100 %	-	-
ASTON INSTITUT	Boulogne-Billancourt (92)	100 %	100 %	-	-
SYSRESO	Boulogne-Billancourt (92)	100 %	100 %	-	-
COGENIUS	Boulogne-Billancourt (92)	TUP au 30/11/2009		-	-

SQLI SL Madrid, détenue à 100%, n'est pas consolidée du fait de son caractère non significatif. La société n'a eu aucune activité depuis sa création.

Les sociétés SUDISIM et EASYLINK ont été dissoutes le 1^{er} janvier 2009 suite à la transmission universelle de leur patrimoine respectivement au profit des sociétés SQLI et URBANYS.

Les sociétés ICONEWEB MULTIMEDIA et COGENIUS ont été dissoutes le 30 novembre 2009 suite à la transmission universelle de leur patrimoine respectivement au profit des sociétés SQLI et ASTON EDUCATION.

Le GEIE XYPESQLI a été créé en mars 2008 et est contrôlé par chacune des deux entités SQLI SA et XYPE Ltd, société de droit anglais. Il a démarré son activité en 2009 avec pour objectif la mise en commun des expertises de pointe des deux sociétés membres afin de proposer aux entreprises européennes en général et au groupe EADS en particulier, une offre complète et d'un niveau de qualité élevé.

XYPE Ltd est spécialisée dans le conseil, l'intégration et la formation autour des outils de CAO (SolidWorks, 3DVIA, Catia v5...), de PDM (Product Documentation Management) et de PLM (Product Lifecycle Management) tels que Windchill.

XYPE couvre le Royaume-Uni et l'Allemagne, tandis que SQLI couvre la France et propose également ses compétences Offshore au Maroc.

IV. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

1) NAGA CONSEIL

Aux termes d'un protocole signé le 31 mars 2009, SQLI a acquis 100% du capital de la SAS NAGA CONSEIL :

Basé à Paris, NAGA CONSEIL est un cabinet de 20 collaborateurs, spécialisé dans l'environnement SAP. Le prix d'acquisition est de 700 K€, financé en numéraire. Un complément de prix, d'un montant équivalent, est prévu en fonction des performances de NAGA CONSEIL en termes de croissance et de rentabilité en 2009 et 2010.

Compte tenu des résultats de la société en 2009 et ceux attendus en 2010, aucun complément de prix n'a été provisionné au 31 décembre 2009.

Les résultats de la société sont intégrés dans les comptes du groupe SQLI à compter du 1er avril 2009.

2) ASTON EDUCATION

Aux termes d'un protocole signé le 18 juin 2009, SQLI a acquis 100% du capital de la SAS ASTON EDUCATION :

Implanté en région parisienne à Bagneux et à Boulogne, ASTON EDUCATION a développé une expertise de pointe sur les formations autour des technologies Microsoft et dispose d'une solide relation avec l'éditeur. La société forme avec ses filiales ASTON INSTITUT, COGENIUS et SYSRESO un groupe qui emploie 12 salariés.

Le protocole de cession prévoit un paiement ferme en numéraire de 1 590 K€ et la remise de 200.000 titres SQLI pour 100% du capital d'ASTON EDUCATION. Un complément de prix sera versé en fonction des performances opérationnelles sur la période 2010 – 2013 : il est estimé à 608 K€ au 31 décembre 2009.

ASTON EDUCATION entre dans le périmètre du groupe SQLI à compter du 30 juin 2009.

V. IMPACT DES ACQUISITIONS SUR LES ETATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2009, l'affectation provisoire des prix d'acquisition et des goodwill est la suivante :

(en milliers d'euros)	NAGA CONSEIL	ASTON EDUCATION	Total
Prix de base en numéraire	700	1 607 (2)	2 307
Remise d'actions SQLI (1)	-	200	200
Complément de prix estimé	-	608	608
Frais d'acquisition	38	48	86
Coût d'acquisition	738	2 463	3 201
Actifs nets acquis	300	343	643
Quote-part des minoritaires	-	-	-
Quote-part groupe	300	343	643
Goodwill	438	2 120	2 558

(1) Actions évaluées au cours de clôture du jour de la transaction soit à 1,00 €.

(2) Dont 17 KE rachat du minoritaire restant (27,5%) sur COGENIUS avant dissolution puis TUP de la société en 11/2009.

L'entrée des sociétés dans le périmètre de SQLI a eu les effets suivants sur les comptes consolidés du groupe :

(en milliers d'euros)		NAGA CONSEIL	ASTON EDUCATION	Total
Ecarts d'acquisition		438	2 120	2 558
Immobilisations incorporelles nettes		-	30	30
Immobilisations corporelles nettes		36	98	134
Immobilisations financières		7	79	86
Impôts différés actif		2	1	3
Actifs non courants	A	483	2 328	2 811
Créances clients nettes		516	595	1 111
Autres actifs courants		35	568	603
Actif d'impôt exigible		12	-	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie		159	509	668
Actifs courants	B	722	1 672	2 394
Emprunts et dettes financières		-	100	100
Provisions à long terme		8	5	13
Passifs non courants	C	8	105	113
Emprunts et dettes financières		-	38	38
Dettes fournisseurs		135	395	530
Autres dettes		324	964	1 288
Passif d'impôt exigible		-	35	35
Provisions à court terme		-	-	-
Passifs courants	D	459	1 432	1 891
Actifs nets revenant aux minoritaires	E	-	-	-
Coût d'acquisition	A+B-C-D-E	738	2 463	3 201

VI. ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION

Le groupe a décidé de mettre fin au développement des activités SAP à Singapour en 2008 et de dissoudre EOZEN Singapore. Les actifs de la société ont été liquidés en 2009. L'impact de cette fermeture est non significatif sur le résultat de l'exercice (-2 K€).

VII. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN OU LE COMPTE DE RESULTAT

Sauf indication contraire, les informations sont données en milliers d'euros.

1) Ecarts d'acquisition

	31.12.2008	Variation de périmètre	Correction de valeur	Dépréciation de la période	31.12.2009
SQLI	15 771				15 771
ICONEWEB	2 414			-512	1 902
URBANYS	1 535				1 535
Total SQLI (1)	19 720			-512	19 208
EOZEN	15 656		-2 177		13 479
CLEAR VALUE	7 119				7 119
NAGA CONSEIL	-	438			438
Total SAP (2)	22 775	438	-2 177		21 036
ALCYONIX	1 391			-420	971
LNET	494				494
ASTON EDUCATION	-	2 120			2 120
TOTAL	44 380	2 558	-2 177	-932	43 829

- (1) L'écart d'acquisition affecté à SQLI correspond en 2008 aux écarts d'acquisition dégagés lors de l'entrée dans le périmètre des sociétés : KEENVISION (96 K€) absorbée par SQLI en 2002 ; ASTON (9 955 K€), SYSDEO (4 282 K€) et PROCEA (1 438 K€) qui ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de SQLI en 2007.

Poursuivant sa politique d'intégration opérationnelle forte des acquisitions, SQLI a absorbé ICONEWEB par voie de transmission universelle en novembre 2009 et reprendra l'activité d'URBANYS en location gérance à compter de janvier 2010. Les écarts d'acquisition relatifs à ces deux sociétés ont, en conséquence, été agrégés à celui affecté à SQLI à compter de l'exercice 2009.

- (2) Les écarts d'acquisition dégagés lors de l'entrée dans le périmètre des sociétés EOZEN, CLEAR VALUE et NAGA CONSEIL sont dorénavant agrégés compte tenu de l'intégration opérationnelle forte des activités de ces sociétés. La correction de valeur de l'écart d'acquisition EOZEN correspond au complément de prix relatif à l'exercice 2009, dont les objectifs d'EBIT et de croissance de l'activité n'ont pas été atteints.

La détermination des goodwill correspondants aux variations de périmètre est donnée dans la note V supra.

2) Immobilisations incorporelles

	31.12.2008	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2009
Fonds commerciaux	3 909	30	15		3 954
Autres immobilisations incorporelles	2 968	6	167	-131	3 010
Valeurs brutes	6 877	36	182	-131	6 964
Amortissement des fonds commerciaux	719				719
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	1 905	6	331	-123	2 119
Valeurs nettes	4 253	30	-149	-8	4 126

Les valeurs nettes des fonds commerciaux se décomposent comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008
SYSDEO	917	917
INLOG	150	150
AMPHAZ	2 123	2 123
M&L	15 (1)	-
ASTON EDUCATION	30	-
Valeurs nettes	3 235	3 190

(1) Valeur représentée par les frais d'acquisition.

SQLI complète son offre de Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) avec l'acquisition, pour 1€ symbolique, du fonds de commerce Management & Logiciels. Cette société commercialise une solution (Conseil Métier et Progiciel) particulièrement reconnue dans le domaine maritime. SQLI, déjà très en pointe dans le MCO naval militaire grâce à son offre IdeOptima, renforce ainsi son expertise à destination du mid-market.

Management & Logiciels compte 4 collaborateurs. L'intégration a eu lieu au 1er juillet 2009.

3) Immobilisations corporelles

	31.12.2008	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2009
Autres immobilisations corporelles	5 663	233	2 146	-364	7 678
<i>Dont leasing :</i>	<i>569</i>	<i>26</i>	<i>285</i>		<i>880</i>
Valeurs brutes	5 663				
Amortissement des autres Immobilisations corporelles	3 829	83	779	-98	4 593
<i>Dont Leasing :</i>	<i>478</i>	<i>10</i>	<i>86</i>		<i>574</i>
Valeurs nettes	1 834	150	1 367	-266	3 085
<i>Dont leasing :</i>	<i>91</i>	<i>16</i>	<i>199</i>		<i>306</i>

4) Tests de dépréciation

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an et dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Ces tests ont consisté à comparer les actifs nets comptables, y compris les écarts d'acquisition et la valeur recouvrable des sociétés ou agrégation de sociétés consolidées pour lesquelles un goodwill avait été constaté lors de l'entrée dans le périmètre.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections des flux de trésorerie nets actualisés, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif

valorisé. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital avant impôt. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Les principaux paramètres retenus pour l'établissement de ces flux prévisionnels sont les suivants :

Durée des projections : 4 ans (identique au 31 décembre 2008)

Taux d'actualisation après impôt : 10,52% pour les filiales (11,8% au 31 décembre 2008) et 8,28% pour SQLI (9,1% au 31 décembre 2008)

Taux de croissance à l'infini : 1,5% (2% au 31 décembre 2008)

Ces tests ont conduit le groupe à déprécier l'écart d'acquisition relatif à ALCYONIX de 420 K€ à fin 2009. La dépréciation de 932K€ constatée sur l'exercice comprend la dépréciation de 512 K€ constatée à fin juin 2009 sur l'écart d'acquisition relatif à ICONWEB.

Le tableau ci-dessous présente pour les sociétés ou groupes de sociétés (pôles) sur la base du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini retenu dans le cadre des tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2009, la variation de taux nécessaire afin que la valeur recouvrable de chaque société ou groupe de sociétés soit égale à sa valeur comptable :

31 décembre 2009				
Taux d'actualisation			Taux de croissance à l'infini	
Taux retenu (en %)	Augmentation du taux nécessaire pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en point)		Taux retenu (en %)	Diminution du taux nécessaire pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en points)
LNET	10,52%	+4,1 points	1,50%	-4,7 points
POLE SAP	10,52%	+0,2 points	1,50%	-0,25 points
ASTON EDUCATION	10,52%	+0,5 points	1,50%	-0,85 points
SQLI	8,28%	+11,2 points	1,50%	-23,25 points
ALCYONIX (1)	10,52%	N/A	1,50%	N/A

(1) Dépréciation à hauteur de 420 K€ avec les taux retenus, la dépréciation de l'écart d'acquisition comptabilisé au 31 décembre 2009 fait que sa valeur comptable à cette date est égale à sa valeur recouvrable.

5) Immobilisations Financières

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
Valeur brute		40	1 101	864	2 005
Cumul des pertes de valeur		-31	-470		-501
Valeur nette au 31.12.2008		9	631	864	1 504
Mouvements de périmètre				48	
Investissements			248	185	
Cessions à la valeur de vente			-4	-203	
Augmentation (diminution) provenant des variations de juste valeur			-112		
Valeur brute		40	1 345	894	2 279
Cumul des pertes de valeur		-31	-582		-613
Valeur nette au 31.12.2009		9	763	894	1 666

Les titres de participation non cotés représentent la participation détenue dans SQLI Espagne pour 31 K€, totalement provisionnée, ainsi que des parts d'intérêts dans les banques mutuelles du groupe pour une valeur de 9 K€.

Les prêts et créances concernent essentiellement les prêts consentis par le groupe au titre de l'effort de construction. Ils sont actualisés sur la base du taux OAT à 10 ans (31.12.2009 : 3,60% ; 31.12. 2008 : 3,50%).

Les autres actifs financiers représentent les dépôts et cautionnements versés dans le cadre des locations immobilières du groupe ainsi que le contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

6) Créances clients et comptes rattachés

	31.12.2009	31.12.2008
Créances clients	22 372	24 752
En-cours de production	11 738	10 832
Valeur brute	34 110	35 584
Provisions à l'ouverture	801	498
Mouvements de périmètre	37	-
Dotations	473	553
Reprise	-227	-250
Provisions à la clôture	1 084	801
<i>Dont :</i>		
<i>Provisions sur créances clients</i>	<i>1 804</i>	<i>801</i>
<i>Provisions sur en-cours de production</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Valeur nette	33 026	34 783

Ainsi que mentionnés en note 15) supra, les en-cours de production correspondent aux prestations réalisées, et non encore facturées, au titre des contrats à long terme.

La valeur actuelle des créances clients n'est pas différente de leur valeur comptable. Toutes les créances clients ont des échéances inférieures à douze mois.

Le groupe a adopté une politique d'externalisation de la gestion de ses créances clients, couvrant tant les domaines de l'assurance-crédit, que la gestion des relances et le refinancement par mobilisation de celles-ci. Elles sont cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage. Sauf exception, 100% des créances clients sont cédées au factor et figurent sous la rubrique « Autres créances » Cf. note 7) infra. Ce poste est intégralement mobilisable, à l'exception d'une réserve de garantie de 2 millions d'euros.

La répartition des coûts supportés à ce titre sur les deux exercices passés, s'apprécie ainsi :

	2009	2008
Assurance-crédit et gestion « Clients »	241	245
Coût financier de mobilisation des créances	52	68
Total	293	313

7) Autres créances

	31.12.2009	31.12.2008
Créances sociales	303	330
Créances fiscales hors impôt sur les sociétés	3 316	2 103
Comptes courants	27	27
Créances cédées (Réserves auprès du factor)	22 525	25 054
Charges constatées d'avance	2 603	1 912
Autres créances	379	684
Valeur brute	29 153	30 110
Provision à l'ouverture	96	144
Dotations	39	30
Reprise	-	-78
Provision à la clôture	135	96
<i>Dont :</i>		
<i>Provisions sur comptes courants</i>	<i>27</i>	<i>27</i>
<i>Provisions sur autres créances</i>	<i>108</i>	<i>69</i>
Valeur nette	29 018	30 014

8) Actif d'impôts exigibles

	31.12.2009	31.12.2008
Etat, crédits d'impôt recherche	1 283	4 015
Etat, acomptes d'impôt sur les sociétés et autres crédits d'impôt	813	775
Valeur brute	2 096	4 790
Provision à l'ouverture	3 619	2 117
Dotations	984	2 116
Reprise	-3 320	-614
Provision à la clôture	1 283	3 619
Valeur nette	813	1 171

Les dépenses engagées par le groupe de 2006 à 2009 dans le cadre d'un programme de recherche et développement répondant aux critères d'éligibilité ont généré un crédit d'impôt recherche dont la créance correspondante est constatée à l'actif du bilan.

A titre prudentiel, une provision non déductible équivalente est dotée sur cet actif dont la consistance n'est pas définitivement acquise. La provision est constatée en compte de résultat sur la même ligne que le crédit d'impôt. Cette provision est maintenue jusqu'au terme du délai de reprise de l'administration fiscale, nonobstant les remboursements effectifs intervenus entre temps.

9) Trésorerie et équivalents trésorerie

	31.12.2009	31.12.2008
Disponibilités	4 549	5 760
Parts de SICAV et de FCP monétaires et garantis	5 236	7 090
Trésorerie et équivalents au bilan	9 785	12 850

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

	31.12.2009	31.12.2008
Trésorerie et équivalents	9 785	12 850
Trésorerie des activités arrêtées ou en cours de cession	-	241
Découverts bancaires	-475	-715
Trésorerie nette du tableau de variation de la trésorerie	9 310	12 376

10) Capital

Au 31 décembre 2009, le capital social est composé de 35 273 031 actions (31.12.2008 : 34 369 711) d'une valeur nominale de 0,05 €, d'une seule catégorie, chacune entièrement libérée.

Au cours de l'exercice, il a été créé 903 320 actions nouvelles :

Le 1 ^{er} avril 2009, 80.000 actions ont été créées par imputation sur les primes d'émission en vue de leur attribution gratuite aux salariés du groupe conformément à la décision du Directoire du 30 mars 2007.	80 000
Le 16 juin 2009, 289.788 actions ont été créées par imputation sur les primes d'émission en vue de leur attribution gratuite aux salariés et dirigeants du groupe conformément à la décision du Directoire du 14 juin 2007.	289 788
Par décision du Directeur Général Délégué en date du 6 juillet 2009, 405 851 actions ont été émises au prix de 2,6285 € par action en rémunération du complément de prix EOZEN au titre de l'exercice 2008.	405 851
127.681 actions réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne groupe « PEG TESORUS » ont été créées par décision du Directeur Général Délégué le 7 décembre 2009 au prix d'exercice de 0,89 € par action.	127 681
Total	903 320

Les statuts de la société, prévoient un droit de vote double pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription au nominatif depuis trois ans au moins ou pour celles attribuées aux actionnaires en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Le capital et les droits de vote sont ainsi répartis :

	31.12.2009			
	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % de droits de vote
Jean Rouveyrol	1 621 398	4,60%	3 242 796	8,22%
AURINVEST	1 919 167	5,44%	1 919 167	4,87%
FD5	743 637	2,11%	1 487 274	3,77%
Famille Patrick Lacarrière	392 412	1,11%	784 824	1,99%
SETHI	359 091	1,02%	718 182	1,82%
Fondation de France	220 000	0,62%	440 000	1,12%
Bruno Leyssene	167 329	0,47%	282 586	0,72%
Yahya El Mir	141 667	0,40%	141 667	0,36%
Fondateurs Eozen	2 925 565	8,29%	2 925 565	7,42%
Actionnariat salarié (PEG)	502 928	1,43%	643 954	1,63%
Autres actionnaires nominatifs	2 178 746	6,18%	3 095 783	7,85%
<i>Dont salariés</i>	<i>1 020 183</i>	<i>2,89%</i>	<i>1 079 143</i>	<i>2,74%</i>
Total des actionnaires nominatifs	11 171 940	31,67%	15 681 798	39,76%
Autocontrôle	344 429	0,98%		
Public	23 756 662	67,35%	23 756 662	60,24%
<i>Dont Alto Invest (selon déclaration AMF du 01/12/2008)</i>	<i>1 921 705</i>	<i>5,45%</i>	<i>1 921 705</i>	<i>4,87%</i>
<i>Dont Alain Lefebvre Fondateur</i>	<i>1 018 857</i>	<i>2,89%</i>	<i>1 018 857</i>	<i>2,58%</i>
<i>Dont SOCADIF (selon déclaration AMF du 25/09/2007)</i>	<i>1 500 000</i>	<i>4,25%</i>	<i>1 500 000</i>	<i>3,80%</i>
Total	35 273 031	100,00%	39 438 460	100,00%

11) Instruments dilutifs

Les instruments dilutifs en vie au 31 décembre sont les suivants :

		31.12.2009		31.12.2008	
		Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles	Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles
EOZEN	BSA 1	-	-	2 841 044	405 869
	BSA 2	-	-	2 841 044	405 869
		-	-	5 682 088	811 738
BCE	Plan 6	-	-	1 194 806	1 194 806
Total		-	-	6 876 894	2 006 544

12) Plans d'options et assimilés

Les plans qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 2 sont les plans n°4, 5 et 6, qui ont respectivement attribué 955 000, 45 000 et 1 639 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Les plans qui ont attribué des options ou des bons avant le 7 novembre 2002 n'ont pas été valorisés.

La charge globale pour SQLI s'est élevée à 1 005 K€ et s'est réparti sur une période allant du 25 juillet 2003 au 28 septembre 2007. Aucune charge concernant ces plans n'est à constater à compter de 2008.

Nature du plan	Plans non évalués			Plans évalués selon la norme IFRS 2			Total
	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	
Assemblée générale	21/03/2000	21/03/2000	21/03/2000	30/06/2003	30/06/2003	10/06/2004	
Date d'expiration des options de souscription	04/07/2007	27/11/2007	27/07/2008	24/07/2008	29/03/2009	28/09/2009	31/12/2008
Options attribuées non exercées au 31.12.2007	-	-	202 682	302 254	17 500	1 260 674	1 783 110
Attributions							
Options caduques			-143 807	-10 000	-10 000	-46 000	-209 807
Options exercées			-58 875	-292 254	-7 500	-19 868	-378 497
Options attribuées non exercées au 31.12.2008	-	-	-	-	-	1 194 806	1 194 806
Attributions							
Options caduques						-1 194 806	-1 194 806
Options exercées							
Options attribuées non exercées au 31.12.2009	-	-	-	-	-	-	-

13) Plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et/ou des membres du Conseil d'administration

Les assemblées générales mixtes du 30 juin 2007 et du 30 juin 2008 ont autorisé le Directoire/Conseil d'administration, pour une période de 26 mois expirant respectivement le 31 août 2009 et 31 août 2010, à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou des dirigeants des sociétés du groupe, et aux conditions qu'il déterminera, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite respectivement de 800 000 actions nouvelles et de 10% du capital social de SQLI à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans, sous la condition d'être titulaire d'un mandat social ou d'un contrat de travail, et la durée minimale de l'obligation de conservation par les bénéficiaires est de deux années supplémentaires. Les actions sont accordées sans contrepartie financière.

En 2009, le Conseil d'administration du 16 juin a attribué gratuitement 90.000 actions à des salariés du groupe.

Les caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Date de décision du Directoire ou du Conseil d'administration	Date de maturité et d'attribution	Date limite d'incessibilité	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions accordées avec ou sans conditions de performance			Valeur de l'action retenue en € par action (1)
				Sans	Avec	Total	
30.03.2007	29.03.2009	31.03.2011	4	80.000	- (2)	80.000	2,8385
14.06.2007	14.06.2009	15.06.2011	31	302.234	- (2)	302.234	3,0635
30.06.2008	30.06.2010	01.07.2012	88	531.250	56.250 (3)	587.500	2,2665
30.06.2008	30.06.2010	01.07.2012	1	500.000	-	500.000	2,2665
25.09.2008	25.09.2010	26.09.2012	5	10.891	-	10.891	1,6270
16.06.2009	16.06.2011	17.06.2013	5	90.000	-	90.000	0,9805
			134	1.514.375	56.250	1.570.625	

(1) Moyenne des cours de clôture de l'action SQLI des 20 séances de bourse précédant la date de décision du Directoire ou du Conseil d'administration.

(2) Levée en 2008 des conditions de performance attachées à 210.741 actions.

(3) Conditions liées au développement du centre offshore d'Oujda.

La juste valeur des actions gratuites est calculée sur la base de la moyenne des cours de l'action SQLI enregistrés à la clôture des vingt séances de bourse précédant la date de décision d'attribution par le Directoire ou le Conseil d'administration. Cette valeur est pondérée des probabilités de mortalité et de présence des bénéficiaires à la date d'attribution définitive, ainsi que, le cas échéant, des probabilités d'atteinte des conditions de performance.

	31.12.2009		31.12.2008	
	Nombre	Juste valeur des actions (en K€)	Nombre	Juste valeur des actions (en K€)
Solde des actions au 1 ^{er} janvier	1 453 235		382 234	
Attributions de l'exercice	90 000	62	1 098 391	1 430
Actions caduques	-100 752		-27 390	
Actions émises exercées	-369 788		-	
Solde des actions au 31 décembre	1 072 695		1 453 235	
Juste valeur en charges de l'exercice		1 297		1 012

La charge restant à comptabiliser au titre des attributions d'actions gratuites réalisées au 31 décembre 2009 est de 499 K€ (485 K€ en 2010 ; 14 K€ en 2011).

14) Actions SQLI auto-détenues

Aux termes des résolutions prises par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2009, SQLI a reconduit un programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs, par ordre de priorité décroissant, sont : i) l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, ii) l'achat pour la conservation et la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, iii) l'attribution d'actions aux salariés et iv) l'annulation éventuelle de celles-ci.

A la date de l'arrêté des comptes, le groupe n'envisage pas d'affecter les actions propres à des plans d'attributions d'actions gratuites.

Ce programme, d'une durée de dix-huit mois expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, stipule un prix d'achat unitaire maximum de 7 euros et un prix de vente unitaire minimum de 0,5 euro. Il est organisé dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

	31.12.2009			31.12.2008		
	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur
Actions auto détenues au 1 ^{er} janvier	380 532	2,011 €	765	30 119	2,759 €	83
Acquisitions de la période	223 452	0,874 €	195	417 120	2,037 €	849
Cessions à la valeur de vente	-259 555	1,024 €	-266	-66 707	1,747 €	-117
Plus ou (moins) value de cession			-252			-50
Actions auto détenues au 31 décembre	344 429	1,284 €	442	380 532	2,011 €	765

Parmi les 259.555 actions cédées au cours de l'exercice, 200.000 ont été remises aux actionnaires d'ASTON EDUCATION dans le cadre de l'acquisition de ce groupe : les actions ont été valorisées au cours de bourse du jour de la transaction soit à 1€, générant une perte financière pour SQLI de 250 K€ (valeur historique des actions auto-détenues : 450 K€).

15) Restrictions sur les capitaux propres

Les capitaux propres de SQLI doivent respecter les ratios financiers minimums imposés par la ligne de crédit accordée en 2007 d'un montant de 17,2 millions d'euros.

Un avenant au contrat avec le pool bancaire a été signé le 28 décembre 2009 afin de modifier certains ratios bancaires pour l'exercice 2009.

Au 31 décembre 2009, tous ces ratios sont respectés Cf. note 16) infra.

16) Endettement financier

	31.12.2009	31.12.2008
Avances conditionnées	-	360
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 025	10 402
Endettement en crédit-bail	214	28
Passifs non courants	7 239	10 790
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 659	4 947
Retraitements des contrats de crédit-bail	96	28
Concours bancaires courants	475	204
Participation des salariés	35	35
Intérêts courus non échus	26	126
Valorisation des instruments de couverture de taux (1)	470	-
Passifs courants	4 761	5 340
Total de l'endettement financier brut	12 000	16 130
A déduire :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-9 785	-12 850
Endettement financier net (trésorerie nette de l'endettement)	2 215	3 280

(1) L'impact des SWAP de taux figurent en « Autres dettes » au 31/12/2008 (511 K€).

Les avances conditionnées versées en 2004 par OSEO Innovation à la société PROCEA pour un montant de 360 K€ dans le cadre d'un programme de développement ont été abandonnées à hauteur de 320 K€ suite au constat d'échec technique du programme financé.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit ont été exclusivement souscrits en euros. Ils concernent :

	31.12.2009
Une ligne de crédit autorisée, d'un montant maximum de 17,2 millions d'euros, soit au 31 décembre 2009 :	
Contractée auprès d'un pool bancaire en juin et décembre 2007, destinée à refinancer l'acquisition des groupes ALCYONIX, ICONEWEB, CLEAR VALUE et EOZEN ainsi que d'autres opérations futures de croissance externe. La levée des fonds est intervenue en juin 2007 à hauteur de 5 200 K€, en décembre 2007 à hauteur de 7 427 K€, en février 2008 à hauteur de 536 K€ et en juin 2008 pour le solde soit 4 037 K€.	
Elle porte intérêt au taux variable EURIBOR 3 mois plus 1,7 point et est remboursable en 5 échéances annuelles et consécutives d'un montant de 3 440 K€ du 18 juin 2008 au 18 juin 2012.	10 320
Elle est garantie par le nantissement des actions des sociétés ALCYONIX, CLEAR VALUE et EOZEN, le nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 million d'euros, ainsi que par des délégations à son profit des garanties de passif consenties par les vendeurs et d'une délégation du contrat d'assurance Homme-Clé.	
Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers. Au 31 décembre 2009, le groupe respecte ces covenants et ratios.	
Un emprunt de 1,3 million d'euros souscrit en 2006, auprès d'un pool bancaire, dans le cadre du refinancement des acquisitions de la société PROCEA et des fonds de commerce de la société INLOG. D'une durée initiale de 48 mois, il porte intérêt au taux fixe de 5,45% et est remboursable en 16 trimestrialités de 45 K€ du 22 décembre 2006 au 22 décembre 2010. La dette résiduelle s'élève au 31 décembre 2009 à :	352
Autres emprunts sous déduction des frais d'émission des emprunts	12
Total des emprunts auprès des établissements de crédit	10 684

Les covenants et ratios financiers à respecter dans le cadre de l'emprunt à moyen terme de 17,2 M€ sont les suivants :

Période de 12 mois s'achevant au :	Rapport Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE Consolidé Inférieur à :	Rapport Cash Flow Libre Consolidé / Service de la Dette Consolidé Supérieur à :	Dettes Financières Brutes / Fonds Propres Consolidés Inférieur à :	Dettes Financières Nettes Consolidées / Fonds Propres Consolidés (a) Inférieur à :
31/12/2008	1,5	1	0,8	Pas de niveau à respecter
31/12/2009 (a)	EBE Consolidé >-1000K€	Pas de niveau à respecter	0,3	0,15
31/12/2010	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter
31/12/2011	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter
31/12/2012	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter

(a) Selon avenant conclu le 28 décembre 2009

Par ailleurs à compter de 2010, la trésorerie brute du Groupe doit être supérieure à 4 000K€ à la fin de chaque mois jusqu'au 30/04/2011.

Les opérations suivantes réalisées sans l'accord préalable des prêteurs pourraient également entraîner l'exigibilité anticipée du prêt :

- Investissements supérieurs à 1 M€ par an ;
- Opérations de croissance externe pour un montant supérieur à 0,5 M€ par an. Par exception, les opérations de croissance externe ne nécessitent pas l'accord préalable des prêteurs à condition d'être financées à hauteur d'au moins 40 % par augmentation de capital en numéraire ou en nature et que le prix payé en numéraire soit inférieur ou égal à 3,5 M€.

L'ensemble de ces covenants est à ce jour respecté par SQLI.

17) Dettes sur locations capitalisées

La valeur actualisée des loyers futurs incluse en autres emprunts, et concernant des contrats de location financement, est la suivante par échéance :

	31.12.2009	31.12.2008
2009	-	28
2010	96	20
2011	81	7
2012	73	-
2013	60	-
Valeur actualisée des loyers futurs	310	56

Les emprunts liés aux retraitements des contrats de crédit-bail concernent, au 31 décembre 2009, principalement les sociétés SQLI (271 K€) et URBANYS (26 K€).

18) Analyse de la dette financière brute par échéance

	31.12.2009	31.12.2008
Exigible à moins d'un an	4 761	5 340
Exigible à plus d'un an et moins de cinq ans	7 239	10 790
Exigible à plus de cinq ans	-	-
Total	12 000	16 130

19) Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt

a) Règles de couvertures en matière de risque de taux

En 2007, SQLI a contracté une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt de 17,2 millions d'euros. La société a opté pour un taux fixe.

b) Instruments dérivés de couverture

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2009, sont les suivants :

Date de commencement	Ligne de crédit de 17,2 M €		
	31/12/2007	21/06/2007	21/06/2007
Payeur des taux variables	BNP	Société Générale	Société Générale
Taux variable		EURIBOR 3 MOIS	
Taux fixe/variable pour SQLI	4,58%	4,60%	4,60%
Montants notionnels couverts au 31 décembre :			
2009	2 520	3 120	4 680
2010	1 680	2 080	3 120
2011	840	1 040	1 560
Juste valeur des instruments au 31/12/2009	-115	-142	-212

En 2009, la variation de la juste valeur des instruments a généré un produit de 41 K€ (2008: charge de 455 K€).

20) Provisions

	2008	Correction d'erreur	Mouvements de Périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	2009
Litiges fiscaux	109				-63	-46	-
Crédits d'impôt recherche	-			2 231			2 231
Indemnités de départ à la retraite	318		9	118		-19	426
Contrats de prévoyance suisses	-	515				-131	384
Litiges prud'homaux	278			213	-35	-212	244
Litiges fournisseurs	-		5	50			55
Provisions à long terme	705	515	14	2 612	-98	-408	3 340
Pertes à terminaison	70	-		195	-70		195
Provisions à court terme	70	-	-	195	-70	-	195
Total	775	515	14	2 807	-168	-408	3 535

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont analysées en note 21).

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges et situations contentieuses, réalisées ou probables, qui résultent des activités du groupe. Les plus significatives sont analysées ci-après :

SQLI a reçu au cours de l'exercice le remboursement des crédits d'impôt recherche (CIR) activés par le groupe de 2005 à 2008 et non encore imputés soit au total 3 511 K€. Seuls les CIR 2006 et 2007 pour la SA SQLI (243 K€) restent partiellement à rembourser.

Les provisions pour dépréciation des crédits remboursés ont en conséquence été reprises et à titre prudentiel, des provisions pour risques ont été dotées à hauteur des CIR 2007 et 2008 remboursés mais non encore prescrits (2 231 K€). Ces provisions seront maintenues jusqu'au terme du délai de reprise de l'administration fiscale.

Pour la première fois au 31 décembre 2009, l'engagement lié aux contrats de prévoyance suisses, considérés comme des contrats à prestations définies selon l'IAS 19, a été provisionné à hauteur de 384 K€. Cet engagement a été évalué selon la méthode des unités de crédit projetées en utilisant les hypothèses suivantes :

- Table de mortalité : BVG 2005 ;
- Taux de turnover : 20,22% ;
- Taux de revalorisation des salaires : 3% ;
- Taux d'actualisation : 3,25% ;
- Taux d'intérêt servi aux bénéficiaires : 2,75%.

Un calcul rétrospectif a été réalisé pour les deux exercices précédents : l'engagement s'élève à 757 KCHF (soit 458 K€) au 31 décembre 2007 contre 767 KCHF (soit 515 K€) au 31 décembre 2008. La comptabilisation de l'engagement au 31 décembre 2008 est passée par les capitaux propres nette des impôts différés pour 393 K€.

La variation de cet engagement en 2009 impacte le résultat de +131 K€.

L'essentiel des litiges salariés concerne la SA SQLI (166 K€) attrait devant les conseils des Prud'hommes par huit salariés au 31 décembre 2009. Le risque encouru a été provisionné selon les estimations de ses avocats.

21) Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi, couverts par des provisions, concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé en France qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

- l'estimation est effectuée sur la base d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié ;
- l'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans ;
- la table de mortalité est celle de 2004-2006 ;
- le taux annuel de revalorisation des salaires est calculé par tranche d'âge. Pour chaque tranche d'âge, le taux retenu est la moyenne des taux constatés sur le groupe sur les trois dernières années : de 5,7% (de 20 à 30 ans), à 3,8% (de 31 à 40 ans), 2,7% (de 41 à 50 ans), 1,3% (de 51 à 60 ans) puis constant ;
- le taux d'actualisation retenu est de 4,20% ;
- les taux de turnover par tranche d'âge sont ceux constatés en 2009 sur le groupe : 11,3% (20-24 ans), 18,9% (25-29 ans), 20,9% (30-34 ans), 20,5% (35-39 ans), 16,7% (40-44 ans) ; 14,0% (45-49 ans) ; 4,0% (50-54 ans) ; puis 3% (55 ans), 2% (56-58 ans), 1% (59-60 ans), 0% (61 ans et plus) ;
- l'engagement du groupe vis-à-vis de ses salariés est majoré de 46,5% de charges sociales.

Les provisions pour indemnités de retraite s'analysent ainsi :

Montants reconnus au bilan

	31.12.2009	31.12.2008
Charges à payer (passif net au bilan)	-426	-318
Charges constatées d'avance (actif net au bilan)	-	-
Montant net reconnu au bilan	-426	-318

Evolution des engagements au cours de l'exercice (passifs)

	31.12.2009	31.12.2008
Engagement au 1 ^{er} janvier	318	255
Variation de périmètre	9	-
Variation des composantes à inscrire au compte de résultat	99	63
Engagement au 31 décembre	426	318

22) Impôts différés

	31.12.2009		31.12.2008	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Avantages au personnel	810	233	318	106
Déficits fiscaux	3 814	1 264	354	118
Instruments de couverture	470	157	511	170
Amortissements dérogatoires	-378	-126	-233	-78
Frais d'émission d'emprunts	-113	-38	-188	-63
Annulation de la provision pour dépréciation des actions propres	-95	-32	-487	-162
Différences temporaires	269	90	233	78
Autres	-12	1	-56	-14
Impôts différés Actif (Passif) nets		1 549		155
Impôts différés actif		1 763		289
Impôts différés passif		214		134

23) Autres passifs non courants

	31.12.2009	31.12.2008
Part à plus d'un an des dettes restant dues dans le cadre du redressement judiciaire de LNET	124	135
Complément de prix ASTON EDUCATION	568	-
Autres passifs non courants	692	135

Le Tribunal de commerce de Nantes a arrêté en mars 2005 le plan de continuation de la société LNET. La SARL bénéficie, outre les remises accordées par ses créanciers, d'un échelonnement de ses dettes, dont elle devra s'acquitter par échéances annuelles de mars 2006 à mars 2015.

Après actualisation au taux de 2,60%, la part à plus d'un an de ce passif s'élève à 124 K€ (31.12.2008 : 135 K€).

Le complément de prix provisionné dans le cadre de l'acquisition du groupe ASTON EDUCATION (608 K€) sera payable à compter de mai 2011 et jusqu'en mai 2014. Ce passif a été actualisé au taux de 2,60%.

24) Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2009	31.12.2008
Dettes fournisseurs	9 276	9 387
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 276	9 387

25) Autres dettes

	31.12.2009	31.12.2008
Avances et acomptes reçus	2 054	1 048
Personnel et organismes sociaux	23 408	22 820
Etat, hors impôt sur les sociétés	11 908	12 351
Autres dettes diverses	452	5 243
Produits constatés d'avance	7 891	6 364
Autres dettes et comptes de régularisation	45 713	47 826

Les autres dettes diverses concernent :

	31.12.2009	31.12.2008
Complément de prix EOZEN exigible par moitié en avril 2009 au titre de l'exercice civil 2008 et en avril 2010 au titre de l'exercice civil 2009	-	4 354
Valorisation des instruments de couverture de taux	-	511
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	52	105
Indemnités à verser au personnel	274	86
Trop perçu divers tiers	48	73
Part à moins d'un an des dettes restant dues dans le cadre du redressement judiciaire de LNET	20	22
Divers autres créditeurs	58	92
Soit au total	452	5 243

Ainsi que mentionnés dans les principes comptables en note 15) supra, les produits constatés d'avance correspondent aux prestations facturées dans le cadre des contrats à long terme qui excèdent les prestations produites et valorisées à l'avancement.

La valeur de marché des autres dettes n'est pas différente de leur valeur comptable.

26) Actif, Passif d'impôt exigible

La situation du groupe au regard de l'impôt sur les sociétés est la suivante :

A l'actif, des créances totalisant 813 K€ représentent les acomptes d'impôt sur les sociétés versés au titre de l'exercice.

Au passif, les impôts dus par les filiales de droit étranger s'élèvent à 255 K€ (dont 200 K€ dus par EOZENZA) et ceux dus par les sociétés françaises non intégrées fiscalement s'élèvent à 52 K€.

27) Taux des devises et exposition au risque de change

Les devises et les taux utilisés pour la conversion des états financiers des filiales consolidées sont les suivants :

Devises	Taux moyen utilisé en 2009	Taux du 31.12.2009	Taux moyen utilisé en 2008	Taux du 31.12.2008
CAD	1,585189	1,512800	1,559284	1,699800
SGD	2,022965	2,019400	2,076145	2,004000
USD	1,393264	1,440600	1,470594	1,391700
CHF	1,509874	1,483600	1,587083	1,485000
MAD	11,253454	11,332900	11,350263	11,278000

Pour ses activités menées à l'international le groupe est principalement exposé aux risques de change suivants :

(en milliers d'euros)	CAD	SGD	CHF	MAD	31.12.2009
Ecarts d'acquisition	1 391	-	-	-	1 391
Immobilisations corporelles	31	-	86	1 144	1 261
Immobilisations financières	-	-	150	151	301
Impôts différés actifs	-	-	113	-	113
Actifs non courants A	1 422	-	349	1 295	3 066
Créances clients	179	-	1 867	1 807	3 853
Autres créances	4	-	321	418	743
Actif d'impôt exigible	74	-	237	56	367
Trésorerie et équivalents trésorerie	143	-	2 247	399	2 789
Actifs courants B	400	-	4 672	2 680	7 752
Provisions à long terme	-	-	397	10	407
Impôts différés passif	-	-	-	5	5
Passifs non courants C	-	-	397	15	412
Dettes financières à court terme	-	-	-	2	2
Dettes fournisseurs	35	-	126	277	438
Autres dettes	1 878	188	264	3 227	5 557
Passif d'impôt exigible	-	-	-	44	44
Provisions à court terme	-	-	103	3	106
Passifs courants D	1 913	188	493	3 553	6 147
Position nette A+B-C-D	-91	-188	4 131	407	4 259

Le groupe n'applique pas de politique de gestion du risque de change.

28)Chiffre d'affaires

	2009	2008
Ingénierie	91 954	99 484
Conseil	44 039	42 498
Conception Web	12 669	10 626
Formation	6 048	4 233
Ventes de matériels	-	187
Total	154 710	157 028

29) Autres produits

Les autres produits comprennent notamment en 2009 les remboursements des crédits d'impôt recherche 2005 et 2006 pour un montant de 1 095 K€ et l'abandon de créance de 320 K€ consenti par OSEO Innovation.

A titre de comparaison, les crédits d'impôt recherche 2003 remboursés en 2008 pour 173 K€ venaient en déduction de la charge d'impôt 2008.

30) Charges de personnel et effectif

	2009	2008
Salaires et traitements	82 677	78 748
Charges sociales	33 908	32 440
Participation des salariés	196	184
Charges de personnel	116 781	111 372
Provision pour indemnité de départ à la retraite et autres avantages au personnel	-32	63
Attribution de BCE et d'actions gratuites	1 297	1 012
Total	118 046	112 447
Effectif moyen (hors stagiaires)	1 925	1 859
Effectif inscrit au 1 ^{er} janvier (hors stagiaires)	1 900	1 786
Mouvements de périmètre	31	-
Augmentation (diminution)	-9	114
Effectif inscrit au 31 décembre (hors stagiaires)	1 922	1 900

La loi du 4 mai 2004 ouvre, pour les salariés des entreprises françaises, un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures acquises par les salariés français du groupe s'élève au 31 décembre 2009 à 87 278 heures.

31) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du groupe sont arrêtées par le conseil d'administration. L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordé aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	Rémunérations brutes	Charges sociales	2009	Rémunérations brutes	Charges sociales	2008
Avantages à court terme (1)	447	188	635	731	292	1 023
Avantages postérieurs à l'emploi	13	6	19	24	11	35
Paiements en actions	606		606	604	17	621
Jetons de présence	25		25	51		51
Total	1 091	194	1 285	1 410	320	1 730

(1)Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés.

32)Autres transactions avec les parties liées

Les autres transactions avec des parties liées, conclues aux conditions du marché, sont les suivantes :

	31.12.2009			31.12.2008		
	Charges	Produits	Créances (Dettes)	Charges	Produits	Créances (Dettes)
LVCT	-	-	-	32	-	-38
NECILTO	108	-	-83	-	-	-
Total	108	-	-83	32	-	-38

Aucune autre transaction avec des parties liées, même conclues aux conditions du marché, n'est intervenue au cours de l'exercice.

33) Charges externes

	2009	2008
Sous-traitance générale	17 115	15 146
Locations et charges locatives	7 526	6 837
Entretiens et réparations	600	656
Primes d'assurance	472	461
Divers documentation	342	407
Personnel extérieur à l'entreprise	-	185
Honoraires	2 662	2 115
Publicité, relations publiques	480	814
Transport de biens	108	133
Déplacements, missions et réceptions	4 099	4 229
Frais postaux et télécommunications	1 296	1 291
Services bancaires	145	144
Autres services extérieurs	397	561
Total	35 242	32 978

34) Coût de l'endettement financier net

	2009	2008
Revenus des prêts et créances	44	64
Produits nets sur cessions de VMP (1)	-236	71
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-192	135
Charges d'intérêts	-754	-1 264
Commissions de financement affacturage	-53	-68
Coût de l'endettement financier brut	-807	-1 332
Coût de l'endettement financier net	-999	-1 197

(1) Dont au 31/12/09 : moins-value de 250 KE sur actions propres lors de la remise de 200.000 actions SQLI aux anciens actionnaires d'ASTON EDUCATION.

Les autres produits et charges financiers s'analysent de la façon suivante :

	2009	2008
Différences de change	-5	-296
Actualisation des prêts et dettes à long terme	-82	-13
Instrument de couverture	-286	-392
Autres produits et charges financiers	-373	-701

35) Charge d'impôt

La charge ou le crédit d'impôt s'analyse ainsi :

	2009	2008
Impôts différés	-1 268	-98
Impôts exigibles	269	1 269
Charge (crédit) d'impôt	-999	1 171

a) Intégration fiscale

La société SQLI, tête de groupe, et ses filiales françaises ABCIAL, LNET MULTIMEDIA, CLEAR VALUE, APPIA CONSULTING, URBANYS, CLEAR VALUE France et EOZEN France constituent un groupe fiscal intégré au 31 décembre 2009. Les sociétés CLEAR VALUE France et EOZEN France ont rejoint le groupe fiscal en 2009.

b) Preuve d'impôt

	2009	2008
Résultat consolidé avant impôt	-4 066	4 323
Taux d'impôt théorique	33,1/3%	33,1/3%
Charge d'impôt théorique	-1 355	1 441
Effet des différences permanentes	68	-66
Effet des différentiels de taux courant d'imposition mère/fille	-28	-136
Effet des déficits reportables	-26	-64
Effet des impôts sans base et des crédits d'impôts	342	-4
Charge d'impôt effectif	-999	1 171
Taux d'impôt effectif	24,58%	27,09%

Le groupe SQLI bénéficie en France de 3.802 milliers d'euros de report déficitaire hors périmètre d'intégration fiscale qui n'ont pas donné lieu à activation d'impôt différé : déficits nés sur ABCIAL pour 2 613 K€, LNET MULTIMEDIA pour 717 K€ et CLEAR VALUE SAS pour 472 K€. Le groupe estime en effet qu'il n'existe pas de probabilité suffisante pour que des bénéfices imposables permettent leur consommation sur les trois prochaines années.

VIII. INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe applique pour la première fois la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». Les principes de détermination des secteurs opérationnels sont décrits ci-avant.

Les informations financières relatives aux secteurs opérationnels sont établies selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

	31.12.2009			31.12.2008		
	Ingénierie et autres	Consulting SAP	Total	Ingénierie et autres	Consulting SAP	Total
Chiffre d'affaires du secteur	124.056	33.173	157.229	127.421	31.938	159.359
Chiffre d'affaires inter secteurs	-611	-1.908	-2.519	-621	-1.710	-2.331
Chiffre d'affaires sur clients externes	123.445	31.265	154.710	126.800	30.228	157.028
Résultat opérationnel courant (1)	-1.918	1.601	-317	5.253	2.095	7.348
Encours clients	26.644	6.382	33.026	26.551	8.232	34.783

(1) Avant valorisation des stock-options et actions gratuites.

IX. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le groupe, dans le cadre de ses activités, est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements font l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés au personnel, litiges...).

Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

1) Engagements restants dus au titre d'obligations contractuelles

	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	31.12.2009	31.12.2008
Locaux	3 165	6 475	-	9 640	11 758
Matériels informatiques	1 921	3 517	-	5 438	4 523
Véhicules	1 468	1 387	-	2 855	2 886
Loyers des contrats de locations simples	6 554	11 379	-	17 933	19 167

2) Engagements reçus

Les cédants de la société URBANYS ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif limitée à 15% du prix d'acquisition (complément de prix inclus), elle-même contre garantie par une garantie à première demande de la Banque HSBC d'un montant de 120 K€, libérable par tranche d'un tiers les 24 novembre 2008, 2009 et 2010.

Les anciens actionnaires du groupe EOZEN ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif, avec un seuil de déclenchement de 50 K€ limitée à 25% du prix d'acquisition (complément de prix inclus), elle-même contre garantie par le nantissement des actions SQLI reçues à l'échange.

Les actionnaires du groupe ICONWEB ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif, comportant un seuil de déclenchement de 70 K€, une franchise de 40 K€, limitée à 2 025 K€. Les cédants du groupe CLEAR VALUE ont accordé à SQLI, jusqu'au 24 avril 2010 une garantie d'actif et de passif non solidaire, comportant un seuil de déclenchement et de franchise de 75 K€, limitée à un maximum compris entre 196 K€ et 600 K€ suivant le cours de bourse des actions SQLI.

Les actionnaires de la société NAGA CONSEIL ont accordé à SQLI jusqu'au 31 mars 2012 une garantie d'actif et de passif, comportant une franchise de 25 K€, limitée à 350 K€ elle-même contre garantie par une caution bancaire de 50 K€.

Les actionnaires de la société ASTON EDUCATION ont accordé à SQLI jusqu'au 31 mars 2013 une garantie d'actif et de passif, comportant une franchise de 25 K€, limitée à 500 K€, elle-même contre garantie par une caution bancaire de 200 K€.

3) Dettes garanties par des sûretés réelles

Dans le cadre de la ligne de crédit de 17,2 millions d'euros accordée par Société Générale, BNP Paribas, Palatine et Neuflyze OBC Entreprise, SQLI a nanti, à leur profit :

- 859 265 actions de la société CLEAR VALUE,
- 8 880 actions de la société URBANYS,
- 92 718 actions de la société ICONEWEB MULTIMEDIA qui a depuis lors fait l'objet d'un transfert universel de patrimoine à SQLI,
- 51% des titres EOZEN SA et 4 080 actions EOZEN Belgium,
- le fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 million d'euros.

Par ailleurs, les garanties de passif accordées par les cédants des sociétés URBANYS et EOZEN font l'objet d'une délégation de paiement au profit du pool bancaire.

4) Autres engagements

En conformité avec la loi n°2007-1233 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007 (dite loi « TEPA ») qui oblige désormais à soumettre les rémunérations, indemnités et avantages accordées aux anciens dirigeants de sociétés cotées à raison de leur départ à une condition de performance individuelle, appréciée au regard des performances de la société, le conseil d'administration a pris la décision suivante à l'unanimité au cours du Conseil d'Administration du 30 juin 2008 :

En cas de cessation de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI, pour quelque raison que ce soit, Monsieur Yahya El Mir percevra une indemnité d'un montant de 250.000 euros sous réserve que la marge opérationnelle courante soit supérieure ou égale à 5% au titre du dernier exercice clos précédant la date de cessation effective de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI.

Monsieur Yahya El Mir a par ailleurs souscrit à un engagement de non concurrence d'une durée de cinq ans limité géographiquement à la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, le Maroc et le Canada et limité aux activités du Groupe SQLI. En contrepartie de cet engagement, la Société s'est engagée à verser à Monsieur Yahya El Mir, pendant cinq ans, une indemnité financière calculée sur une base annuelle égale à 60% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la société, soit une indemnité totale égale à 300% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la société. Cette indemnité totale sera payée selon les modalités suivantes :

- (iii) à hauteur de 80%, en un versement à effectuer dans les trente jours de la date de cessation de l'ensemble de ses fonctions au sein du Groupe SQLI, et
- (iv) à hauteur de 20%, en soixante mensualités égales.

Une assurance homme clef a été souscrite sur la tête du Président Directeur Général au profit de la société pour un montant garanti de 3.057.000 € ; ce montant s'il était perçu serait affecté au remboursement anticipé de l'emprunt bancaire de 17,2 millions d'euros souscrit.

5) Lignes de crédit confirmées et non utilisées

Le groupe dispose, au 31 décembre 2009, des lignes de crédit confirmées et non utilisées suivantes :

- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Société Générale,
- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Banque Palatine,
- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Banque OBC,

6) Litiges en cours

Un ancien actionnaire des sociétés EOZEN Belgium et EOZEN SA a engagé une action en dol devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'encontre des actionnaires apporteurs de ces sociétés à SQLI et des sociétés apportées elles-mêmes. Le demandeur estime ses dommages à 1,5 M€. Sans préjuger de la décision du tribunal compétent, les conséquences éventuelles de ce litige pour EOZEN Belgium et EOZEN SA seraient couvertes par la garantie de passif conclue avec les apporteurs.

Les sociétés Andrino et Private Outlet ont assigné la société SQLI en dommages et intérêts pour un montant de 178 K€ dans le cadre de la réalisation d'un projet informatique. Le projet concerné ayant fait l'objet d'une recette

définitive signée par le client, SQLI n'a pas considéré pertinente une provision, mais a toutefois constaté le risque de non recouvrement des créances relatives à ces clients pour un montant de 74 K€.

X. EVENEMENTS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Aucun évènement intervenu postérieurement à la clôture ne vient modifier la lecture des comptes clos au 31 décembre 2009.

XI. INFORMATIONS PRO FORMA

Le compte de résultat consolidé pro forma présenté ci-après a pour but de fournir une information financière sur l'activité du groupe, dans l'hypothèse où les sociétés NAGA CONSEIL, ASTON EDUCATION et ses filiales ASTON INSTITUT, COGENIUS et SYSRESO avaient été acquises le 1^{er} janvier 2009.

Ces données pro forma sont fournies à titre d'information et ne sont donc nécessairement représentatives ni de ce qu'auraient été les comptes du groupe si les opérations avaient effectivement été réalisées le 1^{er} janvier 2009 ni de ce que seront les performances futures. En raison de leur nature, elles traitent d'une situation hypothétique et, par conséquent, ne représentent pas la situation financière ou les résultats effectifs du groupe.

Elles sont basées sur les comptes d'exploitation des filiales pour la période de douze mois arrêtée au 31 décembre 2009 et tiennent compte de l'hypothèse suivante : aucune charge financière complémentaire n'a été constatée au niveau du groupe pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et la date réelle d'acquisition des filiales.

(en milliers d'euros)	31.12.2009 Réel	31.12.2009 Pro forma
CHIFFRE D'AFFAIRES	154 710	157 066
Autres produits de l'activité	3 038	3 042
Achats consommés	-681	-1 612
Charges de personnel	-116 781	-117 794
Charges externes	-35 242	-35 532
Impôts et taxes	-3 913	-3 975
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-1 459	-1 486
Autres produits et charges d'exploitation	11	16
RESULTAT OPERATIONNEL (avant valorisation des stock-options et actions gratuites)	-317	-275
Valorisation des stock-options et actions gratuites	-1 297	-1 297
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-1 614	-1 572
Dépréciation des écarts d'acquisition	-932	-932
Autres produits et charges opérationnels non courants	-148	-139
RESULTAT OPERATIONNEL	-2 694	-2 643
Produits (charges) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-192	-192
Coût de l'endettement financier brut	-807	-810
Coût de l'endettement financier net	-999	-1 002
Autres produits et charges financiers	-373	-373
RESULTAT AVANT IMPOT	-4 066	-4 018
Charge d'impôt	999	967
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-3 067	-3 051
Dont :		
Part du groupe	-3 072	-3 043
Parts des minoritaires	5	-8
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	-0,09	-0,09
Nombre moyen d'actions en circulation	34 793 283	34 793 283
Résultat net dilué, part du groupe par action (en euros)	-0,08	-0,08
Nombre moyen d'actions et BCE en circulation	37 254 262	37 254 262

XII. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'information est donnée dans le rapport financier.

SQLI
Société anonyme
Au capital de 1.763.651,55 €uros
Siège social : Immeuble Le Pressenssé
268, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis
RCS Bobigny B 353 861 909
SIRET : 353 861 909 00094

RAPPORT DE GESTION 2009 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

Le présent Rapport de Gestion rend compte de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le Président rend compte, dans son rapport joint au Rapport de Gestion, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Sommaire

I. ACTIVITE DU GROUPE SQLI EN 2009	71
A) PRESENTATION DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITE DU GROUPE SQLI EN 2009	71
B) EXAMEN DES COMPTES CONSOLIDES (BILAN ET COMPTE DE RESULTAT) DU GROUPE	72
C) FACTEURS DE RISQUE	74
<i>Risques clients</i>	77
<i>Risques liés aux fournisseurs</i>	77
<i>Risques liés à la concurrence</i>	77
<i>Risques liés aux départs de personnes clés</i>	77
<i>Risques environnementaux</i>	80
<i>Litiges en cours</i>	80
<i>Risques assurance</i>	80
<i>Dépendance à l'égard des brevets et des licences</i>	81
D) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE 2010	82
E) PERSPECTIVES.....	82
F) ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	82
II. RAPPORT SUR LA GESTION DE SQLI	83
A) PRESENTATION DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITE DE SQLI EN 2009	83
B) EXAMEN DES COMPTES ANNUELS (BILAN ET COMPTE DE RESULTAT) DE SQLI	83
C) PROPOSITION D'APPROBATION ET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE SQLI	85
D) FILIALES ET PARTICIPATIONS	85
E) CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET L.225-42-1 DU CODE DE COMMERCE.....	86
III. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	87
A) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	87
B) FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	88
C) MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX	88
IV. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	91
A) TABLEAU DE SYNTHESE DES ELEMENTS DE REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES	
SOCIAUX	91
C) TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE ET LES AUTRES REMUNERATIONS PERÇUES PAR LES	
MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS	93
D) ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX.....	93
E) ENGAGEMENTS DE TOUTES NATURES, PRIS PAR LA SOCIETE AU BENEFICE DE SES MANDATAIRES	
SOCIAUX, CORRESPONDANT A DES ELEMENTS DE REMUNERATION, DES INDEMNITES OU DES AVANTAGES	
DUS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE DUS A RAISON DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE CES	
FONCTIONS OU POSTERIEUREMENT A CELLES-CI :.....	94
F) TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES PERSONNES AYANT UN LIEN PERSONNEL ETROIT	
AVEC EUX	95
V. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	96
A) MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LE CAPITAL SOCIAL AU COURS DE L'EXERCICE 2009	96
B) DECLARATIONS DE FRANCHISSEMENTS DE SEUIL ET IDENTITE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES DE	
SQLI96	
C) ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION	
(OPA).....	97
VI. INFORMATIONS SOCIALES	98
A) EFFECTIFS	98
B) ORGANISATION DU TRAVAIL	98
C) REMUNERATIONS : EVOLUTIONS ET EGALITE PROFESSIONNELLE.....	99
D) RELATIONS PROFESSIONNELLES ET LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS.....	99
E) CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE.	100
F) FORMATION.....	100
G) EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES.	100
H) ŒUVRES SOCIALES.....	100
I) IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE.....	100
J) PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT TERRITORIAL DES ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE D'EMPLOI	
ET DE DEVELOPPEMENT REGIONAL.	100

K) MANIERE DONT LA SOCIETE PROMEUT AUPRES DE SES SOUS-TRAITANTS ET S'ASSURE DU RESPECT PAR SES FILIALES DES DISPOSITIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.....	100
L) RELATIONS ENTRETENUES PAR LA SOCIETE AVEC LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES.	101
M) MANIERE DONT LES FILIALES ETRANGERES DE L'ENTREPRISE PRENNENT EN COMPTE L'IMPACT DE LEURS ACTIVITES SUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LES POPULATIONS LOCALES.	101
N) RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PARTICIPATION DES SALARIES	101
VII. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS	102
A) TABLEAUX DE DECLARATION SYNTHETIQUE DES OPERATIONS REALISEES PAR SQLI SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2009	102
B) TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE DES OPERATIONS REALISEES PAR SQLI SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2009, DETAILLEES PAR OBJECTIF.....	102
C) DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES SOUMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 JUIN 2010	104

I. ACTIVITE DU GROUPE SQLI EN 2009

a) Présentation de la situation et de l'activité du groupe SQLI en 2009

L'exercice 2009 a été marqué par une crise économique profonde qui n'a pas épargné le secteur du service informatique. Le Syntec a estimé le recul du marché à 2 ou 3% ; le segment du développement et de l'assistance technique sur lequel intervient le groupe aurait particulièrement souffert (-6%). Cette crise a été un des facteurs de la dégradation des principaux indicateurs du groupe : baisse du chiffre d'affaires de 3,4% à périmètre constant, baisse du taux d'emploi (78% contre 80% en 2008), baisse du TJM (467€ contre 481€ en 2008) et première perte opérationnelle depuis 2002.

La transformation du groupe entamée en 2008 et poursuivie en 2009 a également lourdement pesé sur la rentabilité de ses activités. Depuis 2005 le groupe avait lancé un programme d'acquisitions visant à augmenter la part des activités à valeur ajoutée par rapport à l'ingénierie classique (Conseil, Solutions et Web Agency représentaient 10% de l'activité en 2005 et pèsent 46% en 2009). Il fallait poursuivre la mutation du groupe et adapter l'organisation des agences, la structure du management et les compétences commerciales à cette nouvelle dimension. De telles modifications en profondeur ne se font pas sans heurts et ont temporairement impacté le fonctionnement opérationnel du groupe.

La stratégie de développement des activités à valeur ajoutée est néanmoins validée car si l'exercice 2009 enregistre un recul global de 3,4% du chiffre d'affaires à périmètre constant, la part conseil, solution et Web agency enregistre une progression organique de plus de 10%. Paradoxalement, le groupe aura donc eu à gérer simultanément en 2009 une croissance forte sur ses activités à valeur ajoutée et une décroissance de près de 15% sur ses activités classiques d'intégration.

L'activité au cours du second semestre 2009 s'est notablement redressée puisque le résultat opérationnel courant de ce semestre s'élève à un bénéfice de 1,7 millions d'euros (comprenant un effet favorable de crédit d'impôt recherche de 1 million d'euros) contre une perte opérationnelle courante de 2 millions d'euros au cours du premier semestre 2009.

Au cours de l'exercice 2009, le groupe SQLI a poursuivi sa stratégie de développement d'activité à valeur ajoutée en procédant à l'acquisition des sociétés Naga Conseil (Consulting SAP) et Aston Education (Formation) et du fonds de commerce de la société Management et Logiciel (solution dans le domaine du Maintien en Condition Opérationnelle) ; l'intégration de ces activités s'est déroulée sans difficulté.

Malgré un exercice déficitaire et la trésorerie investie dans les opérations de croissance externe intervenues en 2009, la situation financière du groupe est restée très solide avec un endettement net de 2,2 millions d'euros à fin décembre 2009 contre 3,3 millions d'euros à fin décembre 2008.

b) Examen des comptes consolidés (bilan et compte de résultat) du groupe

Le tableau suivant résume les chiffres clés du groupe SQLI.

	31 décembre 2009 En millier d'€	31 décembre 2008 en millier d'€
Chiffre d'affaires	154.710	157.028
Résultat opérationnel courant (avant valorisation des stocks options et actions gratuites)	-317	7.348
Valorisation des stocks options et actions gratuites	-1.297	-1.012
Résultat opérationnel courant	-1.614	6.336
Résultat opérationnel	-2.694	6.336
Résultat net	-3.067	3.267
Capital	1.764	1.718
Capitaux propres part du groupe	55.374	56.104
Dettes	71.737	75.248
Actifs non courants	54.469	52.260
Total du bilan	127.111	131.352

Au 31 décembre 2009, le périmètre de consolidation du groupe SQLI comprenait SQLI et l'ensemble des sociétés listées dans le tableau ci-dessous qui résume la contribution de chacune des sociétés du groupe au chiffre d'affaires et aux résultats consolidés, après élimination des opérations intra-groupe :

	2009			2008		
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net
SQLI	104 949	-3 653	-4490	108 206	2 343	837
GEIE XYPESQLI	2 504	0	-1			
CLEAR VALUE	9 641	1015	683	6 782	1 212	846
ICONEWEB	TUP à effet au 01/01/2009			1 655	329	331
ALCYONIX	647	95	58	690	-243	-205
LNET	378	-65	93	543	-741	-750
URBANYS	1 232	139	90	2 351	-156	-183
EOZEN	2 378	339	219	5 926	1 320	1 231
NAGA CONSEIL	1 441	-3	-7			
ASTON EDUCATION	770	-38	-27			
ASTON INSTITUT	590	-90	-58			
COGENIUS	TUP à effet au 01/01/2009					
SYSRESO	232	0	0			
France	124 762	-2 261	-3440	126 153	4 064	2 107
SQLI Suisse	12 032	-78	-41	13 290	4 426	4 083
CLEAR VISION International	140	39	29	699	-128	-161
SQLI Maroc (3)	1 762	204	130	896	-2 013	-2 024
ICONEWEB Maroc	-6	7	-2	-	-242	-243
ALCYONIX Canada	526	-578	-495	539	-442	-451
EOZEN	15 494	1053	752	15 451	671	-44
Divers				-	-	-115
Etranger	29 948	647	373	30 875	2 272	1 045
Total	154 710	-1 614	-3 067	157 028	6 336	3 152

La zone étranger contribue au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 29 948 milliers d'Euros soit 19 % du total et au résultat net consolidé à hauteur de 373 milliers d'Euros.

Examen des comptes consolidés et résultats:

- Actif

Au 31 décembre 2009, les actifs non courants nets s'élevaient à 54.469 milliers d'Euros contre 52.260 milliers d'Euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 2.209 milliers d'Euros dont l'essentiel provient des postes :

- immobilisations corporelles en progression de 1.251 milliers d'euros (construction du bâtiment à Oujda destiné à notre centre de développement offshore)
- Impôts différés actif pour 1.474 milliers d'euros

L'actif courant atteint 72.642 milliers d'Euros contre 79.092 milliers d'Euros au 31 décembre 2008, soit une diminution de 6.450 milliers d'Euros expliquée principalement par les progrès réalisés en terme de gestion du besoin en fonds de roulement (baisse du poste client de 1.757 milliers d'euros, baisse du poste autres créances de 996 milliers d'Euros) et la diminution de la trésorerie disponible de 3.065 milliers d'Euros.

- Passif

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 55.374 milliers d'Euros contre 56.104 milliers d'Euros au 31 décembre 2008.

Les passifs non courants s'élèvent à 11.485 milliers d'Euros contre 11.764 milliers d'Euros au titre de l'exercice précédent.

Les passifs courants sont en diminution de 3.232 milliers d'Euros à 60.252 milliers d'Euros contre 63.484 milliers d'Euros en 2008. Les variations principales concernent le poste autres dettes pour un montant de 2.113K€

Présentation et analyse du résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires s'est élevé à 154.710 milliers d'Euros contre 157.028 milliers d'Euros l'exercice précédent soit une diminution de 1,5% (3,4% à périmètre comparable).

Le résultat opérationnel courant pour l'exercice 2009 report déficitaire de 1.614 milliers d'Euros contre un bénéfice de 6.336 milliers d'Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel pour l'exercice 2009 report déficitaire de 2.694 milliers d'Euros contre un bénéfice de 6.336 milliers d'Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges de personnel s'élève à 116.781 milliers d'Euros contre 111.372 milliers d'Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 4,8%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1.925 contre 1.859 au titre de l'exercice précédent soit une variation de 3,6%.

Le coût de l'endettement financier net laisse apparaître une perte de 999 milliers d'Euros contre une perte de 1.197 milliers d'Euros au titre de 2008.

Après prise en compte :

- des autres produits et charges financiers de -373 milliers d’Euros contre -701 milliers d’Euros pour l’exercice précédent,
- d’un produit d’impôt sur les sociétés de 999 milliers d’Euros contre une charge d’impôt de 1.171 milliers d’Euros pour l’exercice précédent,

l’exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par une perte nette de 3.067 milliers d’Euros contre un bénéfice de 3.152 milliers d’Euros l’exercice précédent.

Nous vous proposons d’approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu’ils vous ont été présentés et font apparaître une perte de 3.067 milliers d’Euros.

c) Facteurs de risque

Risques de liquidité

La direction de la Société estime que le risque de liquidité est très limité.

La structure financière du Groupe est très saine : les capitaux propres consolidés s’élèvent à 55,4M€, la trésorerie disponible à 9,8M€ (hors endettement financier) et la trésorerie nette à 2,2M€ au 31 décembre 2009 (contre 56,1 M€ de capitaux propres, 12,8 M€ de trésorerie disponible et -3,2 M€ de trésorerie nette à la clôture de l’exercice 2008).

L’emprunt à moyen terme de 17,2 M€ souscrit par SQLI en 2007 est garanti par le nantissement des actions des sociétés Alcyonix, Clear Value et Eozen, le nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 M€, ainsi que par des délégations à son profit des garanties de passif consenties par les vendeurs et d’une délégation du contrat d’assurance Homme-Clé. Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers présentés ci-dessous.

Période de 12 mois s’achevant au :	Rapport Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE Consolidé Inférieur à :	Rapport Cash Flow Libre Consolidé / Service de la Dette Consolidé Supérieur à :	Dettes Financières Brutes / Fonds Propres Consolidés Inférieur à :	Dettes Financières Nettes Consolidées / Fonds Propres Consolidés (a) Inférieur à :
31/12/2008	1,5	1	0,8	Pas de niveau à respecter
31/12/2009 (a)	EBE Consolidé >1000K€	Pas de niveau à respecter	0,3	0,15
31/12/2010	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter
31/12/2011	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter
31/12/2012	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter

(b) Selon avenant conclu le 28 décembre 2009

Par ailleurs, à compter de 2010, la trésorerie brute du groupe doit être supérieure à 4.000K€ à la fin de chaque mois jusqu’au 30 avril 2011 ;

Les opérations suivantes réalisées sans l’accord préalable des prêteurs pourraient également entraîner l’exigibilité anticipée du prêt :

- Investissements supérieurs à 1 M€ par an.
- Opérations de croissance externe pour un montant supérieur à 0,5 M€ par an. Par exception, les opérations de croissance externe ne nécessitent pas l’accord préalable des

prêteurs à condition d'être financées à hauteur d'au moins 40 % par augmentation de capital en numéraire ou en nature et que le prix payé en numéraire soit inférieur ou égal à 3,5 M€.

L'ensemble des covenants est à ce jour parfaitement respecté par SQLI.

Le tableau ci-dessous présente l'endettement financier net de la société au 31 décembre 2009.

Endettement financier net 31/12/2009	En K€
A. Trésorerie	9 785
B. Instruments équivalents	
C. Titres de placement	
D. Liquidités (A+B+C)	9 785
E. Créances financières à court terme	
F. Dettes bancaires à court terme	475
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	3 654
H. Autres dettes financières à court terme	632
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	4 761
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	-5 024
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	6 874
L. Obligations émises	
M. Autres emprunts à plus d'un an	365
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	7 239
O. Endettement financier net (J+N)	2 215

La facturation subit une saisonnalité selon le nombre de jours ouvrables du mois, et une saisonnalité annuelle en décembre liée à la clôture des budgets annuels des clients.

Pour ce qui est des charges, il existe un pic le premier mois de chaque trimestre civil lié aux loyers trimestriels et aux charges trimestrielles de retraite et de mutuelle.

Risques liés au marché (taux, change, actions et crédits)

Risques de change

SQLI réalise une partie de son activité hors zone euro par l'intermédiaire de ses filiales en Suisse, au Maroc et au Canada.

Le Groupe supporte un risque de change pour ses activités en Suisse, au Maroc et au Canada soit un chiffre d'affaires hors zone euro de 14,4M€ en 2009 sur 154,7M € consolidés (soit 9,2% du chiffre d'affaires total). Toutefois le risque de change pour ces zones est très limité car l'ensemble des charges (essentiellement des salaires) et du chiffre d'affaires est réalisé en monnaie locale, le Groupe bénéficiant ainsi d'une couverture induite des fluctuations de changes.

En millier d'euros convertis au cours de clôture

au 31/12/2009	CAD	CHF	MAD
Actifs	1 822	5 021	3 773
Passifs	1 913	890	3 349
Position nette avant gestion	-91	4 131	424
Positions hors bilan	0	0	0
Position nette après	-91	4 131	424

gestion		
---------	--	--

Risques de taux d'intérêt

La société a contracté en 2007 une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt de 17,2 M€. Ce risque de taux, est donc couvert par ces instruments qui sont décrits dans les annexes aux comptes consolidés.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe SQLI au 31 décembre 2009.

au 31/12/2009	JJ à 1 an ****	1 an et 5 ans	Au delà
Passifs financiers**	4 761	7 239	
Actifs financiers*	9 785		
Position nette avant gestion (A-P)	5 024	-7 239	
Hors bilan***	3 440	6 880	
Position nette après gestion	8 464	-359	

* :Obligations, bons du Trésor, autres titres de créances négociables, prêts et avances, actifs divers, etc..

** :Dépôts, titres de créance négociables, emprunts obligataires, autres emprunts et dettes, passifs divers etc.

*** : Titres à rémérés, contrats à terme de taux (FRA, contrats d'échange de taux d'intérêt, autres engagements de hors bilan y compris les positions conditionnelles (Options, cap, floor, dollars, engagements futurs, renégociations). Chaque opération de hors-bilan est une position acheteuse ou vendeuse et contribue à modifier l'échéancier de la dette et /ou la nature du taux d'intérêt

*** :Montants nominaux des swaps de taux souscrits en couverture d'emprunts à taux variables

**** :Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Comme exposé ci-dessus, la Société s'est couverte contre tout risque de variation des taux d'intérêt sur la totalité des emprunts à taux variables contractés. Ainsi sur la base de l'encours des emprunts bancaires au 1er janvier 2010, une augmentation de 1 point des taux d'intérêt applicables aurait pour conséquence une variation nulle (en année pleine) des charges financières liées aux emprunts bancaires.

Risques du marché en cas de variation des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours de bourse

La société n'intervient pas sur les marchés de taux d'intérêt ni de taux de change à l'exception d'opération de couverture.

En matière de risque de variation de cours de bourse, la société n'intervient que sur ses propres titres, dans le cadre des autorisations données par l'assemblée générale. L'intervention de la Société a été limitée pour l'exercice 2009 (i) aux opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité dont la gestion est assurée par la société Financière d'Uzès et (ii) à l'achat de titres en vue de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe. Les interventions effectuées en 2009 à ce titre sont résumées ci-après au chapitre VII.

Risques liés à l'activité

Risques clients

Tout en développant son activité, SQLI veille à maintenir une grande diversification de sa clientèle (1.880 clients facturés en 2009) et des secteurs d'activité auxquels elle s'adresse, de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients.

Ainsi, en 2009, le poids des principaux clients du Groupe SQLI a été le suivant :

- Le premier client du Groupe a représenté 4,5% du chiffre d'affaires consolidé.
- Les 5 premiers clients du Groupe ont représenté 16,7% du chiffre d'affaires consolidé.
- Les 10 premiers clients du Groupe ont représenté 26,2% du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe utilise les services d'une société d'affacturage (assurance crédit, relance, contentieux) sur l'essentiel de son activité commerciale en France. Par ailleurs, le fait que le Groupe travaille essentiellement pour des grands comptes limite les risques d'insolvabilité.

Enfin, les procédures de crédit management et de recouvrement mises en place permettent de maîtriser le risque client (vérification préalable de la solvabilité du prospect, suivi des encours, suivi des délais de règlement client, relance client et procédures contentieuses). Les risques liés à la réalisation de projets au forfait sont présentés au paragraphe « Risques juridiques » ci-après.

Risques liés aux fournisseurs

- La part du 1er fournisseur dans les achats du Groupe SQLI est de 6,4%.
- La part des 5 premiers fournisseurs dans les achats du Groupe SQLI est de 16,2%.
- La part des 10 premiers fournisseurs dans les achats du Groupe SQLI est de 21,5%.

Le pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe SQLI réalisé avec ses sous-traitants est de l'ordre de 5%.

Risques liés à la concurrence

Le groupe SQLI estime que la concurrence sur son secteur va s'intensifier avec la consolidation des acteurs actuels, l'arrivée de sociétés de services étrangères et l'exigence qualitative des clients.

La concurrence reste vive. SQLI entend renforcer ses positions concurrentielles grâce à l'industrialisation de son approche du métier : avec « CMM-I » l'approche solution et l'offshore, SQLI estime ainsi disposer de sérieux avantages compétitifs. Le groupe SQLI bénéficie également, grâce à sa croissance organique des dernières années et à ses récentes acquisitions, d'une position de plus en plus forte sur le marché des acteurs spécialisés.

Risques liés aux départs de personnes clés

La direction du Groupe estime le risque de départ de personnes clés faible car l'entreprise est organisée en centres de profit placés sous la responsabilité d'un manager qui dispose de l'autonomie nécessaire pour son fonctionnement. Ces responsabilités et autonomies opérationnelles conduisent à une forte implication des managers dans la vie de l'entreprise renforcée par le développement de synergie entre les différents centres de profit (synergie commerciale, de compétence métier...).

Cette organisation favorise l'engagement des managers dans la durée et le fonctionnement en mode réseau, c'est à dire s'appuyant sur les autres membres du groupe pour former une véritable équipe. La direction du Groupe veille à ce que les managers soient attentifs à repérer et à faire évoluer les collaborateurs talentueux afin de disposer d'un vivier de managers potentiels.

Pour renforcer cette cohésion, les managers sont impliqués dans le capital du groupe SQLI. En effet, l'équipe de management et les collaborateurs clés bénéficient de plans d'intéressement significatif (attributions gratuites d'actions).

Risques Technologiques

Le groupe SQLI évolue dans un environnement où l'évolution technologique est particulièrement rapide. Toutefois et depuis sa création, sa vocation est précisément d'accompagner ses clients à tirer profit de ces évolutions technologiques.

Le groupe SQLI a toujours été précurseur dans l'adoption et l'intégration de nouvelles technologies. Le passage du modèle client-serveur à l'Internet en 1995 ou le positionnement du groupe sur le modèle Open Source en 2000 sont deux illustrations de cette capacité que SQLI a de tirer profit des évolutions technologiques.

Bien que le groupe SQLI ne puisse garantir l'identification et l'intégration rapide de toute évolution technologique, cette aptitude est dans la culture de l'entreprise et constitue l'un de ses points forts.

Risques liés à la politique de croissance externe

Le groupe SQLI a réalisé trois opérations de croissance externe en 2005 (LNET, ASTON et SYSDEO), deux en 2006 (PROCEA et INLOG), cinq en 2007 (CLEAR VALUE, ALCYONIX, ICONEWEB, URBANYS et EOZEN) outre l'acquisition du fonds de commerce d'Amphaz, et deux en 2009 (NAGA CONSEIL et ASTON EDUCATION et ses filiales) auxquelles s'ajoute l'acquisition du fonds de commerce de MANAGEMENT ET LOGICIELS. Cette stratégie de croissance adoptée comporte certains risques. Bien que ces risques soient difficilement chiffrables, SQLI estime que si la rentabilité attendue n'est pas atteinte, il existe un risque maximum de dépréciation des écarts d'acquisition d'un montant de 43,8M€ à fin 2009.

Difficulté d'intégration : Pour la direction de SQLI, il s'agit du risque principal d'autant que la politique du Groupe en la matière est un fort degré d'intégration des sociétés acquises afin de développer rapidement des synergies commerciales, techniques ou administratives. Pour chaque acquisition envisagée, la direction du Groupe s'attache donc à bien mesurer les facteurs de risques d'un échec de l'intégration avant de finaliser les opérations sans toutefois pouvoir garantir son succès. A ce jour, la direction estime ne pas rencontrer de difficultés particulières quant à l'intégration des différentes acquisitions réalisées.

Départ des hommes clefs : Lorsque les managers / actionnaires des sociétés acquises sont considérés comme clefs dans la réussite du rapprochement, ils s'engagent le cas échéant, à la demande de SQLI à rester salariés du Groupe pendant une durée de deux à trois ans post-acquisition. Cet engagement n'est toutefois pas jugé comme essentiel lorsque l'atteinte des objectifs de compléments de prix constitue à elle seule une motivation pour les managers concernés. Si SQLI est normalement couverte par les engagements souscrits par les cédants, la société ne dispose par contre d'aucun moyen juridique pour s'attacher les services des salariés. Le risque correspondant peut être alors important (dans l'absolu, SQLI pourrait

perdre jusqu'à 100 % des effectifs et donc du chiffre d'affaires des sociétés acquises). A ce jour la société n'a pas enregistré de rotation des effectifs plus importante dans les sociétés acquises qu'au sein de SQLI.

Départ de collaborateurs : SQLI étant une société de service, ses collaborateurs constituent son véritable capital humain. Une grande attention est donc portée à l'intégration des nouveaux collaborateurs dans le Groupe ; l'harmonisation des conditions d'emploi est à ce titre usuellement accueillie favorablement.

La modification des lieux de travail peut également créer une difficulté. Toutefois, la majeure partie des collaborateurs travaillant dans les locaux des clients, un changement de lieu géographique de l'agence de rattachement ne modifie pas leur lieu d'emploi régulier. L'annonce du rapprochement des sociétés peut enfin créer une période d'interrogation pour certains collaborateurs qui peut entraîner une décision de quitter le Groupe dans le contexte actuel du marché.

Perte de clientèle : Le groupe SQLI, les sociétés acquises et les cibles visées interviennent essentiellement pour des clients grands comptes. Ces clients mènent depuis quelques années une politique active de référencement visant à réduire le nombre de leurs prestataires. Les acquisitions sont donc perçues positivement tant pour les clients de SQLI que par ceux des sociétés récemment acquises puisqu'elles s'inscrivent dans cette dynamique de consolidation du secteur souhaitée par les grands comptes. A ce jour SQLI ne déplore pas de pertes de clients significatifs suite aux acquisitions menées.

Survenance ou découverte de litiges : Même si le groupe réalise des due diligences juridiques, fiscales, comptables et opérationnelles sur les opérations de croissance externe avant de finaliser des accords définitifs, il subsiste néanmoins une incertitude sur l'existence de litiges qui n'auraient pas été mentionnés ou traduits dans les comptes. Les accords concernant les acquisitions prévoient en conséquence les garanties d'actifs et de passifs usuelles en la matière, ainsi que la mise en place de dispositifs en garantissant le paiement en cas de mise en jeu. A la connaissance du management, il n'existe pas de litige impliquant l'une ou plusieurs des sociétés acquises sur la période 2005-2009, à l'exception d'une action sur le fondement du dol pour un préjudice allégué de 1,5M€ menée par un ancien actionnaire minoritaire du groupe Eozen à l'encontre des actionnaires cédants et apporteurs et des sociétés tête du groupe Eozen. Sans préjuger des décisions judiciaires en la matière SQLI s'estime en tout état de cause couvert par les engagements de garantie souscrits par les apporteurs cédants.

Ecart sur les résultats attendus et compléments de prix (earn out): Une clause prévoyant le versement d'un complément de prix en cas d'atteinte d'objectifs préalablement convenus est le plus souvent incluse dans les protocoles d'accord signés relatifs aux acquisitions de sociétés.

Des compléments de prix liés à l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires et de marge ont été convenus avec les cédants et sont estimés dans les comptes à fin décembre 2009 pour 608 milliers d'euros.

Risques juridiques

Le groupe SQLI n'est soumis à aucune réglementation particulière.

Plus de la moitié de l'activité de la société est réalisée au travers de contrats au forfait avec obligation de résultat. Même si le Groupe a l'expérience de la gestion de contrat de ce type et subit rarement des dépassements, l'obligation de résultat résultant des engagements souscrits peut comporter des risques significatifs.

Afin de limiter la portée de ces engagements la société veille dans la majorité des contrats à :

- obtenir un plafonnement des pénalités contractuelles de retard,
- s'engager à réaliser des livrables conformes aux spécifications détaillées établies par ses soins sur la base des cahiers des charges préparés par les clients,
- limiter sa responsabilité au montant du contrat ou du plafond couvert par son assurance responsabilité civile.

La société SQLI SL non intégrée dans la consolidation des comptes du groupe SQLI en raison de son caractère non significatif ne porte pas d'obligation contractuelle pour le Groupe ou de risque particulier.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Risques environnementaux

SQLI n'a pas identifié de risques spécifiques liés à son activité dans les domaines industriels ou environnementaux, notamment concernant la consommation de ressources naturelles (eau, énergie...), les rejets dans l'eau, l'air ou le sol... En conséquence, aucune provision ou garantie spécifique pour risques en matière d'environnement n'a été constituée.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, aucun impact particulier sur l'environnement immédiat de l'entreprise, bénéfique ou négatif, n'a été déterminé. En particulier, l'activité de l'entreprise n'a pas d'incidence significative sur le développement économique local.

Litiges en cours

Un ancien actionnaire des sociétés EOZEN Belgium et EOZEN SA a engagé une action en dol devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'encontre des actionnaires apporteurs de ces sociétés à SQLI et des sociétés apportées elles-mêmes. Le demandeur estime ses dommages à 1,5 M€. Sans préjuger de la décision du tribunal compétent, les conséquences éventuelles de ce litige pour EOZEN Belgium et EOZEN SA seraient couvertes par la garantie de passif conclue avec les apporteurs.

Les sociétés Andrino et Private Outlet ont assigné la société SQLI en dommages et intérêts pour un montant de 178 K€ dans le cadre de la réalisation d'un projet informatique. Le projet concerné ayant fait l'objet d'une recette définitive signée par le client, SQLI n'a pas considéré pertinente une provision, mais a toutefois constaté le risque de non recouvrement des créances relatives à ces clients pour un montant de 74 K€.

Risques assurance

Le groupe SQLI a une couverture de ses risques professionnels satisfaisante et n'est actuellement impliqué dans aucun litige lié à son activité non couvert par ses contrats d'assurance. Les risques relatifs aux pertes à terminaison ou aux pénalités de retard non couverts par l'assurance responsabilité civile font l'objet de provisions pour risques et charges dans les comptes de la société.

Le groupe SQLI dispose d'un contrat de responsabilité civile auprès de la compagnie AXA qui couvre les dommages causés aux tiers à l'occasion de son activité pour un montant maximum :

- par sinistre engageant sa responsabilité civile exploitation de 7 500 000 €.
- par sinistre et par année d'assurance en RC professionnelle de 10.000.000€

La responsabilité civile des mandataires sociaux de la société dans le cadre de l'exercice de leur mandat est couverte par une assurance souscrite auprès de la compagnie AXA ; le montant de la garantie est de 10.000.000€.

Le risque de perte d'exploitation est un risque significatif non couvert et pour lequel la gestion est assurée directement par SQLI. Les frais de reprise d'activité engagés en cas de sinistre au-delà d'une charge normale d'exploitation, sont toutefois couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA pour un montant de 2.000.000 €.

Une assurance homme clef a été souscrite sur la tête du Président Directeur Général au profit de la société pour un montant garanti de 3.057.000€; ce montants s'il était perçu serait affectés au remboursement anticipé des emprunts bancaires souscrits.

Tableau de synthèse des principales polices d'assurance en vigueur en 2010

Type de risque	Compagnie	Coût annuel	Etendue de la couverture
MRE	AXA	32 K€	Incendie, DDE, Vol, frais supplémentaires
RC professionnelle	AXA	0,106 % du CA	RC exploitation plafond 7.500 K€ par sinistre RC professionnelle plafond 10.000 K€ par sinistre et par année d'assurance
Responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants	AXA	25 K€	Faute ou manquement des dirigeants, garantie de 10.000 K€ par sinistre
Flotte automobile	AXA	40 K€	Dommages Tous accidents

Le montant total des primes d'assurances constatées en charges en 2009 s'élève à 472K€.

Dépendance à l'égard des brevets et des licences

La société SQLI n'a aucune dépendance vis à vis de brevet ou de licence qui seraient essentiels pour la réalisation de son activité.

Les marques phares du Groupe (SQLI, Eozen, Alcyonix) bénéficient d'une protection en Europe et aux Etats-Unis.

L'ensemble des marques appartiennent au groupe SQLI. Aucun élément n'appartient en direct aux dirigeants de la société ou à leur famille.

Les protections juridiques des marques, noms de domaine et copyright réalisées l'ont été au bénéfice de la société SQLI ou de ses filiales.

SQLI et ses filiales bénéficient de la protection des droits d'auteur prévue par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle sur l'ensemble de leurs solutions logicielles et supports de formation. Les œuvres essentielles ont fait l'objet de dépôt auprès d'huissiers ou de dépositaires spécialisés.

d) Evènements importants survenus depuis le début de l'exercice 2010

Aucun évènement important n'est survenu depuis le début de l'exercice.

e) Perspectives

En 5 ans, SQLI a réussi l'intégration de 14 acquisitions qui ont permis de renforcer sa position de leader français dans l'e-business et de développer des Solutions Métiers (Santé, MCO,...) à forte valeur ajoutée. Les exercices 2008 et 2009 ont été consacrés à la transformation en profondeur du groupe pour permettre d'exploiter au mieux ces potentiels et savoirs-faires. Ces transformations ont d'autant plus pesé sur la rentabilité opérationnelle qu'elles ont été mises en œuvre en période de crise économique sévère.

Le second semestre de l'exercice 2009 marque toutefois une inflexion favorable par rapport au premier semestre sur le plan de la rentabilité opérationnelle courante avant actions gratuites et dépréciation des goodwill (bénéfice de 1,7M€ contre une perte de 2,1M€) ; le groupe commence à recueillir les fruits de ses investissements.

Après un important programme d'acquisitions, malgré des résultats déficitaires 2009, et dans un contexte de crise économique majeure, le Groupe a su conserver une structure financière solide avec un endettement financier net limité à 2,2 M€ à fin décembre 2009. Compte tenu des incertitudes macro-économiques, le groupe ne communique pas d'objectifs chiffrés pour les exercices à venir, mais table toutefois sur une amélioration progressive, semestre après semestre, de ses principaux indicateurs financiers.

f) Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe a poursuivi ses efforts en matière de recherche et de développement en 2009 sur les principaux thèmes suivants :

- Veille technologique, recherche développement, prototypages sur les nouvelles technologies émergentes (Web 2.0, Magento, Flex, nouveaux outils Dot.net...)
- Serveur de rapprochement identité et Dossier Médical Personnel dans le secteur santé
- Ubimédia (internet mobile, concours SNCF sur les bornes interactives...)
- Solution Ideoproject

Le montant du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2009 s'élève à 1 million d'euros qui a fait l'objet d'une provision non déductible équivalente, la consistance de cet actif n'étant pas définitivement acquise.

II. RAPPORT SUR LA GESTION DE SQLI

Les éléments ci-dessous viennent compléter le chapitre I portant sur la présentation de l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé.

a) Présentation de la situation et de l'activité de SQLI en 2009

La situation et l'activité présentées pour le groupe SQLI au chapitre I a) ci-avant sont globalement identiques pour la société SQLI au correctif des données chiffrées sociales précisées ci-après.

b) Examen des comptes annuels (bilan et compte de résultat) de SQLI

Le tableau suivant résume les chiffres clés de la Société.

	31 décembre 2009 en €	31 décembre 2008 en €
Chiffre d'affaires	107.516.209	109.304.711
Résultat d'exploitation	(3.741.598)	2.938.018
Résultat courant avant impôts	(5.586.538)	1.381.873
Résultat net	(4.327.287)	1.107.053
Capital	1.763.652	1.718.485
Capitaux propres	45.056.605	47.990.820
Dettes	67.336.169	69.546.179
Actif immobilisé (net)	55.013.508	55.325.337
Total du bilan	114.568.230	118.140.248
Dividende	0	0

Présentation et analyse du bilan

- Actif
 - Au 31 décembre 2009, l'actif immobilisé net de la société s'élevait à 55.013.508 Euros contre 55.325.337 Euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 0,6%.
 - L'actif circulant atteint 59.503.892 Euros contre 62.773.023 Euros au 31 décembre 2008, soit une diminution de 5,2 % résultant :
 - d'une augmentation de 5,7% du poste client
 - d'une diminution de 6,7% des autres créances
 - d'une diminution de 42% de la trésorerie disponible
- Passif

- Au 31 décembre 2009, les capitaux propres s'élèvent à 45.476.605 Euros contre 47.990.820 Euros au 31 décembre 2008. La variation résulte principalement du résultat de l'exercice pour -4.327.287€ et des primes d'apport et d'émission pour 1.203.048 euros.
- Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2.175.456 Euros contre 243.248 Euros au titre de l'exercice précédent.
- Les dettes s'élèvent quant à elles à 67.336.169 Euros contre 69.546.179 Euros au 31 décembre 2008, soit une baisse de 3,2%.

Présentation et analyse du résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires s'est élevé à 107.516.209 Euros contre 109.304.711 Euros l'exercice précédent soit une baisse de 1,6%. L'ensemble des produits d'exploitation s'établit à 112.089.384 Euros contre 113.124.348 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 115.830.982 Euros contre 110.186.329 Euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice ressort en perte de 3.741.598 Euros contre un bénéfice de 2.938.018 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 56.747.890 Euros contre 56.068.140 Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 1,2 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 26.344.460 Euros contre 26.324.836 Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 0,1%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1376 contre 1383 au titre de l'exercice précédent soit une variation de 0,1 %.

Le résultat financier 2009 laisse apparaître une perte de 1.844.940 Euros contre une perte de 1.556.145 Euros au titre de 2008.

Le résultat courant avant impôts s'établit à une perte de 5.586.538 Euros contre un bénéfice de 1.381.873 Euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- de la perte exceptionnelle de 105.252 Euros contre perte exceptionnelle de 1.860.148 Euros pour l'exercice précédent,
- d'un produit d'impôt sur les sociétés de -1.364.503 Euros contre -1.585.328 Euros pour l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par une perte de 4.327.287 Euros contre un bénéfice de 1.107.054 Euros l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous confirmons qu'à l'exception des amortissements excédentaires sur les véhicules, aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 de ce Code n'a été engagée par la société au cours de l'exercice écoulé. L'impôt sur les sociétés du au titre de cet amortissement excédentaire de 140.932,20€ s'élève à 46.977€.

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous informons que le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la société SQLI SA par date d'échéance à la clôture de l'exercice 2009 se décompose comme suit :

En milliers d'euros	Total en K€	Echu	Non-échu	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 45 jours	46 à 60 jours	Hors échéance
Fournisseurs	4 966	1.903	3.063		1.345	82	303	1.333
Fournisseurs d'immobilisation	52		52					52
Total à payer	5 018	1.903	3.115		1.345	82	303	1.385
Factures non parvenues	1 102		1 102					1.102
Autres : Fournisseurs groupe	3.812		3.812		3.812			
TOTAL	9.932	1.903	8.029		5157	82	303	2.487

c) Proposition d'approbation et d'affectation du résultat de SQLI

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et font apparaître une perte de 4.327.287 Euros que nous vous proposons d'affecter en Report à nouveau, le report à nouveau se trouvant ainsi ramené à 8.134.320 Euros.

Nous vous rappelons que la société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

d) Filiales et participations

Au 31 décembre 2009, les participations de SQLI étaient les suivantes :

Nom	Siège	31/12/2009		31/12/2008	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
SQLI SA	La Plaine Saint-Denis (93)	Société consolidante			
SQLI SUISSE SA	Lausanne (Suisse)	100 %	100 %	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA SAS	La Plaine Saint Denis (93)	TUP en 2009		100%	100%
ABCIAL SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
LNET MULTIMEDIA SARL	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VALUE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VISION INTERNATIONAL SA	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VALUE FRANCE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
APPIA CONSULTING SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
ALCYONIX INC.	Canada	100 %	100 %	100 %	100 %
ALCYONIX FRANCE SARL	Toulouse	100 %	100 %	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
URBANYS SA	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
EASYLINK SARL	Paris (75)	TUP en 2009		100 %	100 %
SUDISIM	La Plaine Saint Denis (93)	TUP en 2009		100 %	100 %
EOZEN BELGIUM SA	Diegem (Belgique)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN SA	Strassen (Luxembourg)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN FRANCE SAS	Paris (75)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN SINGAPORE	Singapour	100 %	100 %	100 %	100 %
NAGA CONSEIL	Paris (75)	100 %	100 %		
ASTON EDUCATION	Boulogne (92)	100 %	100 %		
ASTON INSTITUT	Boulogne (92)	100 %	100 %		
SYSRESO	Boulogne (92)	100 %	100 %		

Au cours de l'exercice 2009, les opérations juridiques suivantes ayant un impact sur le périmètre du groupe sont intervenues :

- Acquisition par SQLI des sociétés NAGA CONSEIL en avril 2009, et ASTON EDUCATION en juin 2009 (comprenant les filiales ASTON INSTITUT, COGENIUS et SYSRESO).
- Transfert universel de patrimoine des sociétés SUDISIM et COGENIUS à respectivement SQLI et ASTON EDUCATION avec effet au 1er janvier 2009, et de la société ICONEWEB à SQLI avec effet au 30 novembre 2009.

e) **Conventions visées aux articles 1.225-38 et 1.225-42-1 du code de commerce**

Aucune convention visée aux articles L. 225-38 et/ou L.225-42-1 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le rapport de vos commissaires aux comptes présente les principales caractéristiques des conventions passées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours du présent exercice.

III. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF dans sa version consolidée de décembre 2008, comprenant le code d'octobre 2003 complété par les recommandations AFEP / MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des mandataires sociaux.

a) Composition du Conseil d'administration

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration de SQLI est composé de la manière suivante :

Mandat	Titulaire	Début du mandat	Fin du mandat	Indépendance*
Administrateur Président Directeur général	Yahya El Mir	30 juin 2008	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	
Administrateur	Jean Rouveyrol	Idem	Idem	
Administrateur	Roland Fitoussi	Idem	Idem	Indépendant
Administrateur	Dominique Chambas	Idem	Idem	Indépendant
Administrateur	Aurinvest représenté par Michel Demont	Idem	Idem	Indépendant
Administrateur	Jean-David Benichou	Cooptation par le Conseil d'administration du 13 novembre 2008	Idem	Indépendant

** La qualification d'administrateur indépendant a été débattu par le Conseil d'administration et répond aux critères du code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF.*

Le Conseil d'administration réuni le 30 juin 2008 a opté pour le cumul des fonctions de président et de directeur général de la Société, fonctions qui sont exercées par Yahya El Mir.

À titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, le Conseil d'administration du 30 juin 2008 a limité comme suit les pouvoirs accordés au Directeur Général en requérant l'accord préalable du Conseil pour toute acquisition de société réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10% au chiffre d'affaires consolidé du groupe SQLI au titre du dernier exercice clos.

Le Conseil d'administration réuni le 30 juin 2008 a décidé de nommer, pour une durée de six exercices, Monsieur Nicolas Rebours en qualité de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration réuni le 24 septembre 2009 a décidé de nommer, pour une durée de six exercices, Monsieur Julien Mériaudeau en qualité de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration a limité les pouvoirs accordés à Monsieur Nicolas Rebours et à Monsieur Julien Mériaudeau en leur qualité de Directeurs Généraux Délégués en requérant l'accord préalable du Directeur Général pour toute acquisition de société ou de fonds de commerce et pour toute décision entraînant pour la Société un engagement financier supérieur

à 1.000.000€, sauf signature de marchés publics pour lesquels ils peuvent engager la Société sans limitation de montant.

b) Fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le rapport joint du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne précise les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF qui ont été écartées et les raisons pour les quelles elles l'ont été. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 mars 2010.

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur. Ce règlement intérieur est susceptible d'être modifié par le Conseil d'administration compte tenu de l'évolution des lois et règlements et de son propre mode de fonctionnement.

Lors de sa réunion du 29 mars 2010, le Conseil d'administration à procédé à son évaluation.

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois en 2009 et le taux moyen de participation de ses membres a été de 93%.

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, le Conseil d'administration a mis en place, à compter du 1^{er} septembre 2009, un Comité d'audit chargé du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le Comité d'audit s'est réuni une fois en 2009 et le taux de participation de ses membres a été de 100%.

c) Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux

Nous vous communiquons, dans le tableau ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de SQLI, au cours de l'exercice écoulé.

1. Administrateurs de la Société

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé	Lieu du siège social de la société
M. Yahya El Mir	Président Directeur Général	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Président Directeur général	SQLI MAROC SA	
	Gérant	LNET Maroc (fusionnée avec SQLI Maroc)	
	Président	Clear Value France SAS	
	Président	Clear Value SAS	
	Administrateur	Clear Vision International	
	Président	APPIA CONSULTING SAS	
	Président du Conseil d'administration	EOZEN SA	

	Administrateur	EOZEN Belgium	
	Président	SQLI Suisse	
	Gérant	ALCYONIX France	
	Président	ICONEWEB (TUP le 30/11/2009 à effet le 01/01/2009)	
	Président du conseil d'administration et Directeur Général	URBANYS	
M.Jean Rouveyrol	Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Contrat de travail (chargé de mission sur le thème du développement durable)	SQLI	Idem
M.Roland Fitoussi	Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Président du Conseil de Surveillance	Solving International	144, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
	Président	Solving International North America	575 Madison avenue, New York , NY 10022
	Gérant	Immobilière Fenelon	76 av de Iena 75016 Paris
	Gérant	Sté civile Albine 49	Idem
	Gérant	HIP Fenelon	Idem
	Administrateur	Bohlin & Strömberg	Eriksgatan 113 Box 6732 11 385 Stockholm SWEDEN
	Administrateur	Solving Iberica	Avenida Diagonal, 482 08 006 Barcelona
	Administrateur	Solving Spa	
M. Dominique Chambas	Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Gérant	SCI Olympe	22 rue Felix Bourquelot 77160 Provins
	Gérant	Synergie Consulting	19, rue Auguste Chabrières 75015 Paris
	Membre du Conseil de Surveillance	Yatoo Partoo	18, rue Raymond Lefevre 94200 Ivry sur Seine
Aurinvest représenté par M. Michel Demont (Mandats de Monsieur Demont)	Mandat d'Aurinvest		
	Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Mandats de Monsieur Demont		
	Président	Aurinvest SAS	

	Président	Aurinvest Capital 2	
	Président	Aurinvest Partenaires SAS	
	Président	RAREBOOKS.FR	
	Membre du Conseil de Surveillance	Zslide	
	Membre du Conseil de Surveillance	Cospirit	
	Membre du Conseil de Surveillance	Sinequa	
	Administrateur	Team Trade Groupe	
	Gérant	Demont & CO	
M. Jean-David Benichou	Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Gérant	VIARELAY	152 bd Pereire 75017 paris
	Gérant	VIATELECOM	152 bd Pereire 75017 paris
	Président	UNIVERSAL TELECOM	21 bd Poissonnière 75002 paris

2. Directeurs Généraux Délégués

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé
Nicolas Rebours	Contrat de travail (Directeur administratif et financier)	SQLI SA
	Président	Abcial
	Administrateur	SQLI MAROC SA
	Administrateur	URBANYS
	Administrateur	Clear Vision International
	Administrateur	EOZEN SA
	Administrateur	EOZEN Belgium
	Gérant et représentant de la société SQLI	GEIE Xype SQLI
Julien Mériaudeau	Contrat de travail	Clear Value France SAS
	Gérant	Necilto

IV. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations ci-après sont présentées conformément à la recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux du 22 décembre 2008.

Elles sont conformes aux exigences du Code de commerce concernant les informations à donner dans le rapport de gestion, au Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 et aux recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des mandataires sociaux d'octobre 2008.

a) Tableau de synthèse des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
M. Yahya El Mir Président Directeur Général	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau b</i>)	325.031	251.853
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau d</i>)	712.143	
TOTAL	1.037.174	251.853
M. Nicolas Rebours Directeur Général Délégué	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau b</i>)	256.299	171.333
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	256.299	171.333
M. Julien Mériaudeau Directeur Général Délégué depuis le 24/09/2009	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau b</i>) SQLI a conclu en 2008 un contrat de prestations de services de management du groupe EOZEN avec la société NECILTO SARL dont Monsieur Julien MERIAUDEAU est l'associé unique et le gérant. Au titre de ce contrat, la société NECILTO facture à SQLI un montant forfaitaire de 19.350€ HT par mois auquel s'ajoute, le cas échéant un bonus annuel		41.208
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL		41.208

b) Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
M. Yahya El Mir Président Directeur Général	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	206.598	206.598	250.000	250.000
rémunération variable	50.000	50.000		
rémunération exceptionnelle	60.000	60.000		
jetons de présence				
avantages en nature : véhicule ET GSC	8.433	8.433	4.353	1.853
TOTAL	325.031	325.031	254.353	251.853

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
M. Nicolas Rebours Directeur Général Délégué	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	138.749	138.749	151.500	151.500
rémunération variable	75.000	75.000	16.900	16.900
rémunération exceptionnelle	40.000	40.000		
jetons de présence				
avantages en nature véhicule	2.551	2.551	2.933	2.933
TOTAL	256.299	256.299	171.333	171.333

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
M. Julien Mériaudeau Directeur Général Délégué depuis le 24/09/09	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe			41.208	41.208
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature				
TOTAL			41.208	41.208

c) **Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2008	Montants versés au cours de l'exercice 2009
M. Jean Rouveyrol		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations (contrat de travail)	12.131	11.277
M. Roland Fitoussi		
Jetons de présence	7.000	6.000
Autres rémunérations	0	0
M. Dominique Chambas		
Jetons de présence	12.000	5.000
Autres rémunérations	0	0
Aurinvest représenté par M. Michel Demont		
Jetons de présence	0	5.000
Autres rémunérations	0	0
M. Jean-David Benichou		
Jetons de présence	0	5.000
Autres rémunérations	0	0

d) **Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux**

Aucune attribution n'est intervenue au cours de l'exercice 2009 au bénéfice de mandataires sociaux ; pour mémoire les attributions suivantes sont intervenues en 2008 :

Actions de performance attribuées par l'assemblée générale	date du plan	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Yahya El Mir	30.06.2008	500.000	30.06.2010	30.06.2012	sans
Julien Mériaudeau	30.06.2008	40.000	30.06.2010	30.06.2012	sans

Monsieur Julien Mériaudeau était salarié non mandataire social lors de l'attribution des 40.000 actions gratuites décidée par le Conseil d'administration du 30 juin 2008.

Le Conseil d'administration du 30 juin 2008, à l'unanimité a attribué gratuitement à Monsieur Yahya EL MIR 500.000 actions de la Société, non soumises à des conditions de performance ; En application de l'article L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a en outre décidé que Monsieur Yahya El Mir sera tenu de conserver 5% des actions qui lui sont attribuées gratuitement au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Lors de sa réunion du 13 novembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Sans revenir sur les décisions et engagements pris par la Société avant la publication des dites recommandations, détaillés ci-dessus, il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la

Société et se mettra en conformité avec elles au fur et à mesure qu'il aura à prendre des décisions concernant la rémunération des dirigeants.

- e) **Engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci :**

Le Conseil d'administration de SQLI a pris la décision suivante, à l'unanimité, au cours de sa réunion du 30 juin 2008 : En cas de cessation de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI, pour quelque raison que ce soit, Monsieur Yahya El Mir percevra une indemnité d'un montant de 250.000 euros sous réserve que la marge opérationnelle courante soit supérieure ou égale à 5% au titre du dernier exercice clos précédant la date de cessation effective de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI.

L'indemnité, si elle est due, sera versée par la Société à Monsieur Yahya El Mir en une fois et dans les 30 jours de la réunion du Conseil d'administration constatant le respect des conditions prévues. Cette réunion devra avoir lieu dans les 10 jours de la cessation effective de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI ou dans les 10 jours de la date d'arrêté des comptes du dernier exercice clos si cette date est postérieure, aux fins de constater le respect des conditions prévues et décider en conséquence le versement de l'indemnité de départ.

La présente décision du Conseil a été publiée sur le site internet de la Société conformément aux articles L.225-42-1 alinéa 3 et R.225-34-1 alinéa 1 du Code de commerce.

Par ailleurs, afin de protéger les intérêts légitimes de la Société et du Groupe SQLI, le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 30 juin 2008, a souhaité limiter la possibilité pour Monsieur El Mir de faire concurrence à la Société et au Groupe SQLI. Monsieur Yahya El Mira accepté de souscrire à un engagement de non concurrence lui interdisant, pendant une durée de 5 ans à compter de la date de la cessation de l'ensemble de ses fonctions au sein du Groupe SQLI, pour quelque raison que ce soit (démission, révocation, arrivée du terme...) :

- (i) de s'intéresser, directement ou indirectement, pour son compte personnel ou celui d'un tiers, en tant que salarié ou mandataire social, aux principales sociétés concurrentes de la Société et du Groupe SQLI identifiées et listées dans l'étude réalisée en janvier 2008 par Pierre Audoin Consultants, ainsi qu'aux sociétés qu'elles contrôlent ou viendraient à contrôler et aux sociétés qui les contrôlent ou viendraient à les contrôler, le contrôle s'appréciant au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce (ci-après les « **Entités Concurrentes** »),
- (ii) d'acquérir, directement ou indirectement, une participation au capital d'une Entité Concurrente supérieure à 2%, en actions ou en droits de vote, sauf si cette acquisition résulte d'une opération de rapprochement entre SQLI et ladite Entité Concurrente.

Cet engagement de non-concurrence est limité géographiquement à la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, le Maroc et le Canada et est limité aux activités de la Société et plus généralement du Groupe SQLI.

En contrepartie de cet engagement, la Société s'est engagée à verser à Monsieur Yahya El Mir, pendant cinq ans, une indemnité financière calculée sur une base annuelle égale à 60% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la Société, soit une indemnité totale égale à 300% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la Société. Cette indemnité totale sera payée selon les modalités suivantes :

- (i) à hauteur de 80%, en un versement à effectuer dans les trente jours de la date de cessation de l'ensemble de ses fonctions au sein du Groupe SQLI, et
- (ii) à hauteur de 20%, en soixante mensualités égales.

En cas de violation par Monsieur Yahya El Mir de son engagement de non-concurrence, la Société serait automatiquement libérée de toute obligation de verser les mensualités visées au (ii) ci-dessus, les mensualités précédemment versées restant toutefois acquises à Monsieur El Mir. Monsieur El Mir devrait en outre restituer une fraction du montant par lui perçu au titre du (i) ci-dessus, au prorata du nombre de mois restant à courir entre la date de la violation par Monsieur Yahya El Mir de son engagement de non-concurrence et la date d'expiration normale de son engagement.

f) Transactions des mandataires sociaux et des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux

Nous vous présentons ci-après, conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, un état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier (acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres de la société ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées effectuées par les mandataires sociaux, des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux, ainsi que par toute autre personne qui a le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement la société et ce dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés financiers) réalisées au cours du dernier exercice.

Type d'opération	Nombre de titre	Prix moyen	Valeur en €	Nombre de mandataires
Achat d'actions	0			
Souscription d'actions par exercice de droits préférentiels	0			
Souscription d'actions par exercice de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	0			
Vente actions	0			

V. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

a) Modifications intervenues dans le capital social au cours de l'exercice 2009

Le capital social en début d'exercice était de 1.718.485,55 euros divisé en 34.369.711 actions de 0,05 Euros de nominal.

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission et d'apport	Nombre de titres émis	Valeur nominale	Montant cumulé du capital social	
						En valeurs	En titres
29 mars 2009	Augmentation de capital par incorporation de réserves pour attribution définitive d'actions gratuites	4.000€	-	80.000	0,05 €	1.722.485,55€	34.449.711
16 juin 2009	Augmentation de capital par incorporation de réserves pour attribution définitive d'actions gratuites	14.489,40€	-	289.788	0,05€	1.736.974,95€	34.739.499
1 ^{er} juillet 2009	Exercice de BSA émis en rémunération de l'apport des titres EOZEN à titre de complément de rémunération	20.292,55€	-	405.851	0,05€	1.757.267,50€	35.145.350
7 décembre 2009	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise	6.384,05	107.252,04	127.681	0,05€	1.763.651,55€	35.273.031

Le capital social constaté en fin d'exercice est de 1.763.651,55 euros divisé en 35.273.031 actions de 0,05 Euros de nominal.

b) Déclarations de franchissements de seuil et identité des principaux actionnaires de SQLI

La société n'a reçu aucune déclaration de franchissement de seuil au titre de l'année 2009.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte-tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 du Code de commerce, aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice dans les participations des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote.

<u>Actionnaires détenant plus de 5% du capital</u>
AURINVEST ALTO INVEST
<u>Actionnaire détenant plus de 10% du capital</u>
Néant
<u>Actionnaire détenant plus de 15% et/ou 20% du capital</u>
Néant
<u>Actionnaire détenant plus de 5% des droits de vote</u>
Jean Rouveyrol AURINVEST ALTO INVEST
<u>Actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote</u>
Néant
<u>Actionnaire détenant plus de 20% des droits de vote</u>
Néant

c) **Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition (OPA)**

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11.

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle dans le système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Il n'existe pas d'accord entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions ou à l'exercice des droits de vote.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont celles prévues par les statuts et par la loi.

Le Conseil d'administration a reçu délégation de l'assemblée pour procéder à certaines émissions ou rachat d'actions. Le présent rapport comporte un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Il n'existe pas d'accord conclu par la société qui serait modifié ou qui prendrait fin en cas de changement de contrôle de la société.

VI. INFORMATIONS SOCIALES

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce et de l'article R.225-104, nous vous communiquons les informations suivantes :

a) Effectifs

- Informations sur l'effectif total du groupe

	2008	2009
Effectif moyen (hors stagiaires)	1 859	1925
Effectif inscrit au 1 ^{er} janvier (hors stagiaires)	1.786	1900
Mouvements de périmètre		34
Augmentation (diminution)	114	-12
Effectif inscrit au 31 décembre (hors stagiaires)	1 900	1922

- Analyse des difficultés éventuelles de recrutement

Le groupe n'a pas rencontré de difficulté de recrutement particulière au cours de l'exercice 2009.

- Les licenciements et leurs motifs

Les quelques licenciements intervenus en 2009 étaient pour motifs personnel.

- Recours aux heures supplémentaires

La Société n'a pas eu recours aux heures supplémentaires.

- Recours à la main d'œuvre extérieure à la société

La Société utilise la sous-traitance de manière marginale (de l'ordre de 5% du chiffre d'affaires).

- Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnements.

Aucune mesure collective de réduction des effectifs n'est intervenue depuis 2003 au sein du groupe.

b) Organisation du travail

- L'organisation du temps de travail

L'activité du groupe étant une activité de service, l'organisation du temps de travail s'adapte le plus souvent à celle des clients auprès desquels les missions sont conduites.

Durée du travail à temps plein et à temps partiel

Un accord sur la réduction du temps de travail est en vigueur dans les sociétés françaises du groupe depuis l'exercice 2000. La durée collective hebdomadaire du travail est fixée à 35 heures. Pour les ingénieurs et cadre constituant plus de 95% des collaborateurs du groupe une convention de forfait en jour a été instituée conduisant à l'octroi de 11 jours minimum de RTT par an.

Le travail à temps partiel tend à se développer, et représente 1,5% des effectifs.

- Absentéisme et ses motifs.

La société subit un absentéisme très limité essentiellement lié à des absences pour maladie.

c) **Rémunérations : évolutions et égalité professionnelle**

- Rémunérations mensuelles moyennes et évolution

Le tableau ci-après illustre l'évolution des rémunérations moyennes brutes mensuelle et l'égalité professionnelle:

Evolution des rémunérations brutes mensuelles	2008		2009	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	3.867	3.423	3.940	3.730
Employés	2.000	1.920	2.112	2.154

- Charges sociales

Le montant des charges sociales (consolidé) s'élève à 33.908 milliers d'Euros.

- Application des dispositions du titre I du livre III du code du travail : participation et intéressement des salariés

Un accord d'intéressement a été conclu avec le comité central d'entreprise en décembre 2003. Il n'a pas été reconduit en 2006.

Un accord de participation de groupe couvrant les sociétés constituant l'UES a été conclu au cours du premier semestre 2009. Le montant de la participation de groupe au titre de l'exercice 2009 s'élève à 196K€.

- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La société comporte une plus grande proportion d'hommes (78 %) que de femmes (22%) en raison d'une disproportion du même ordre constatée dans les différentes filières de formation.

d) **Relations professionnelles et le bilan des accords collectifs.**

Un comité d'entreprise représentatif de l'Unité Economique et Sociale étendu aux nouvelles sociétés acquises, a été élu en octobre 2008 après validation de l'UES par le Tribunal de Bobigny en juillet 2008.

e) **Conditions d'hygiène et de sécurité.**

Les Comités d'Hygiène et de Sécurité ont été mis en place au cours du premier trimestre 2009. L'activité de prestataire informatique étant de nature essentiellement intellectuelle elle ne comporte pas de risque spécifique en matière de sécurité des personnes.

Les documents uniques de chaque site prévus par le code du travail en vue de recenser les risques professionnels sont établis.

f) **Formation.**

Un Plan de formation est établi chaque année et présenté aux représentants du personnel.

g) **Emploi et insertion des travailleurs handicapés.**

L'activité de prestataire de service comportant de nombreux déplacements, elle est difficile à exercer avec une mobilité réduite. La société acquitte de ce fait régulièrement les taxes liées à la faible proportion de travailleurs handicapés au sein de son effectif.

h) **Œuvres sociales.**

La société verse au profit de son comité d'entreprise au titre de ses œuvres sociales une cotisation de 0,15% des salaires bruts des sociétés soumises à cette obligation.

i) **Importance de la sous-traitance.**

Les sociétés du groupe effectuent régulièrement des prestations inter-sociétés notamment dans le cadre de projets réalisés au forfait. Mais il peut également y avoir sous-traitance de technicité ou de capacité en dehors du groupe. La sous-traitance externe a représenté en 2009 de l'ordre de 5 % du chiffre d'affaires.

j) **Prise en compte de l'impact territorial des activités de la Société en matière d'emploi et de développement régional.**

L'implantation du groupe sur 13 points géographiques en France participe largement à l'effort de décentralisation.

k) **Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.**

Le groupe SQLI a établi une charte de ses engagements en matière de droits sociaux fondamentaux.

l) **Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.**

Le groupe SQLI n'entretient pas de relation particulière avec ce type d'organisations.

m) **Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.**

La plate-forme offshore au Maroc contribue au développement d'emplois qualifiés dans ce pays en parfaite cohérence avec le plan gouvernemental local.

n) **Renseignements relatifs à la participation des salariés**

Lors de sa réunion du 24 septembre 2009, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2009, a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 12.500€ par émission de 250.000 actions d'un montant nominal de 0,05€ à souscrire en numéraire, réservée aux personnes adhérentes du PEG.

Le Directeur Général Délégué, sur délégation du Conseil d'administration, a décidé, le 29 octobre 2009, que la souscription à cette augmentation de capital réservée serait ouverte du 30 octobre au 12 novembre 2009 inclus et a fixé le prix de souscription des actions nouvelles à 0,89 Euros chacune, conformément à l'article L.3332-19 du Code du travail.

Le Directeur Général Délégué a constaté, le 7 décembre 2009, que 127.681 actions nouvelles ont ainsi été souscrites par les salariés dans le cadre du PEG.

Au dernier jour de l'exercice social, les salariés de SQLI inscrits au nominatif (hors mandataires sociaux) détenaient 4,32 % du capital social, représentant 4,33% des droits de vote (respectivement 4,72%et 4,69% en incluant les mandataires sociaux personnes physiques), dont 2,89% sont l'objet d'une gestion collective (PEG).

Participation des salariés aux fruits de l'expansion

Au dernier jour de l'exercice social, la participation des salariés aux fruits de l'expansion de la Société et le cas échéant, celles des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, s'élevait à 196 milliers d'Euros.

Options de souscription d'actions, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et attributions gratuites d'actions

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L.225-197-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a rédigé deux rapports spéciaux mis à votre disposition, afin de vous informer des opérations réalisées au cours de l'exercice relatives aux options de souscription d'actions et aux bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, d'une part, et aux attributions gratuites d'actions, d'autre part.

VII. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

a) Tableaux de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2009

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2009 : 223.452
 Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2009 : 259.555
 Cours moyen des achats : 0,874
 Cours moyen des ventes : 1,024
 Frais de négociation (honoraires de gestion du contrat de tenue de marché) : 13.206,73 €
 Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2009 : 344.429
 Valeur évaluée au cours d'achat : 442.782€
 Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 344.038 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 décembre 2009			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achat à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	223.542	259.555				
Echéance maximale moyenne						
Cours moyen de la transaction	0,874	1,024				
Prix d'exercice moyen						
Montants	195.339	265.796				

b) Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2009, détaillées par objectif

a) Animation du marché ou liquidité de l'action SQLI par un Prestataire de Services d'investissement

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} janvier 2009	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009)
En nombre d'actions	49.459	56.487	59.555		46.391
Prix de revient globaux	59.561	58.085	68.122		49.524
Prix moyens pondérés par action	1,20	1,02	1,14		1,07

b) Achat pour la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} janvier 2009	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009)
En nombre d'actions	331.073	166.965	200.000		298.038
Prix de revient globaux	705.825	137.254	450.297		392.782
Prix moyens pondérés par action	2,132	0,822	2,25		1,318

c) Attribution aux salariés

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} janvier 2009	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009)
En nombre d'actions	0	0	0	0	0
Prix de revient globaux	0	0	0	0	0
Prix moyens pondérés par action	0	0	0	0	0

d) Annulation

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} janvier 2009	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2009)
En nombre d'actions	0	0	0	0	0
Prix de revient globaux	0	0	0	0	0
Prix moyens pondérés par action	0	0	0	0	0

c) **Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis par le Conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 17 juin 2010**

Titres concernés : actions SQLI, cotées au compartiment « C » d'Euronext Paris, – Code ISIN FR0004045540-SQI

Pourcentage de rachat maximum du capital autorisé par l'Assemblée Générale : 10%.

Prix d'achat unitaire maximum : 7 euros

Prix de vente unitaire minimum : 0,5 euro

Objectifs par ordre de priorité :

1. l'animation du marché ou liquidité de l'action SQLI dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement,
2. leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
3. leur attribution aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou de plan d'épargne d'entreprise,
4. leur annulation, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la 7^{ème} résolution.

Durée du programme : maximale de 18 mois, expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

*

*

*

Le Conseil d'administration vous invite, après lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Monsieur Yahya El Mir
Président du Conseil d'administration
Directeur général

SQLI					
Etats financiers au 31 décembre 2009					
RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
Date d'arrêté	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 763 652	1 718 486	1 533 730	1 409 490	1 332 339
Nombre d'actions					
- ordinaires	35 273 031	34 369 711	30 674 591	28 189 804	26 646 783
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	1.042 141	2 675 431	2 079 331	2 304 585	2 563 719
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	107 516 209	109 304 711	94 409 652	74 511 249	44 381 903
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-4 465 694	1 771 475	7 030 311	4 343 229	993 564
Impôts sur les bénéfices	-1 364 503	- 1 585 328	-143 305	-126 869	-295 420
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	1 226 096	2 249 749	1 249 923	-157 999	645 312
Résultat net	-4 327 287	1 107 054	5 923 693	4 628 096	643 672
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	-0,09	0,10	0,23	0,16	0,05
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0,12	0,03	0,19	0,16	0,02
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 376	1 383	1 156	797	530
Masse salariale	56 747 890	56 068 141	44 755 152	36 927 650	21 068 143
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	26 344 460	26 324 837	21 006 779	17 346 314	10 676 876

Détail des acquisitions de sociétés intervenues en 2010

Dénomination	Naga Conseil	Aston Education
Siège	111 rue Victor Hugo 75116 Paris	47, Avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt
Forme et objet social	SAS au capital de 150 000,00 euros Ingénierie et conseils en informatique, Prestations informatiques dans le développement de logiciels	SAS au capital de 70 000,00 euros Organisme de formation, Conseil des entreprises en gestion, communication informatique et ressources humaines
Nombre de titres acquis et %	Acquisition de 100 % du capital soit 400 actions	Acquisition de 100 % du capital soit 70 000 actions
Conditions financières	<p>Prix ferme et forfaitaire : 700 000 euros en numéraire</p> <p>Complément de prix éventuel en numéraire</p> <p>→250 000 euros maximum en 2009</p> <p>→450 000 euros maximum en 2010</p> <p>en cas de réalisation par la société des objectifs ci après à hauteur de 90% :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un CAHT d'au moins 3 millions d'euros en 2009 (3,75m€ en 2010) -Un EBIT égal au moins à 13,5 % du CAHT -Condition sur l'effectif minimum à fin 2009 	<p>Prix ferme et forfaitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> -1 590 000 Euros en numéraire -200 000 actions ordinaires SQLI <p>Complément de prix :</p> <p>Maximum de 916 000 euros en fonction de l'atteinte des différents objectifs définis ci après au cours de chacun des exercices comptables 2010 à 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> -performances réalisés sur l'agence de formation de paris (Aston+SQLI) -Complément de prix au titre de la progression du chiffre d'affaires formation du groupe

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (Article L.225-100 alinéa 7 du code de commerce)

Date de l'assemblée générale	N° résolutions	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Date d'expiration	Plafond global (en nominal)	Utilisation au cours de l'exercice 2009
30 juin 2008	28	Attribuer gratuitement en une ou plusieurs fois, des actions existantes ou à émettre au profit du personnel salarié ou des mandataires sociaux.	26 mois	29 août 2010	Dans la limite de 10% de son capital	90.000 actions ont été attribuées gratuitement par le Conseil d'administration du 16 juin 2009
16 juin 2009	12	Augmenter le capital social : 1- par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec droit préférentiel de souscription des actionnaires : (a) d'actions ordinaires de la société ; (b) de tous titres financiers donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces titres pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.	26 mois	15 août 2011	1 200 000 €	Néant
		2- par incorporations de primes, réserves, bénéfices ou autres.			Montant des primes et réserves au jour de l'opération	
16 juin 2009	13	Augmenter le capital social par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, tant en France qu'à l'étranger, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires : (a) d'actions ordinaires de la société ; (b) de tous titres financiers donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces titres pouvant être également libellées en	26 mois	15 août 2011	500 000 € (ce montant s'imputant sur le plafond global de 1.200.000 € visé à la résolution 12)	Néant

		monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.				
16 juin 2009	14	Augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	26 mois	30 jours suivant la clôture de la souscription	15 % de l'émission initiale (ce montant s'imputant sur le plafond global visé à la résolution 12)	Néant
16 juin 2009	15	Augmenter le capital social par émission d'actions nouvelles sans droit préférentiel de souscription servant à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature	26 mois	15 août 2011	Dans la limite de 10% de son capital et dans la limite du plafond global de 1.200.000 € visé à la résolution n°12	Néant
16 juin 2009	16	Augmenter le capital social par émission d'actions nouvelles dans les conditions des articles L.3332-18 et suivants du code du travail.	26 mois	15 août 2011	Dans la limite de 3% de son capital et d'un montant nominal maximum de 100 000 €.	127.681 actions nouvelles de 0,05€ de nominal chacune ont été émises au prix unitaire de 0,89€ soit une augmentation de capital de 6.384,05 € constatée par le Directeur Général Délégué le 7 décembre 2009

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu
114 rue Marius AUFAN
92532 – LEVALLOIS-PERRET Cedex

FIDUCIAIRE DE LA TOUR
28, rue Ginoux
75015 - PARIS

SQLI

Société Anonyme
268, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu
114 rue Marius AUFAN
92532 – LEVALLOIS-PERRET Cedex

FIDUCIAIRE DE LA TOUR
28, rue Ginoux
75015 - PARIS

SQLI

Société Anonyme

268, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SQLI, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise économique et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Les notes D.a et E.1 « Immobilisations incorporelles » exposent les règles et méthodes d'évaluation des fonds de commerce.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'Annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées par la Direction Générale.

- Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées dans la note D.c. de l'Annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciations.

Nos travaux nous ont permis d'apprécier la cohérence des estimations effectuées avec les hypothèses retenues.

- Les notes D.h et E.13 « contrats à long terme et provisions pour risques et charges » de l'annexe exposent les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires et des provisions. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction Générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus et nous assurer que les règles et principes comptables étaient correctement appliqués.

Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées par la Direction Générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Levallois-Perret, le 19 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

FIDUCIAIRE DE LA TOUR

Thierry QUERON

Claude FIEU

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDES**

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu
114 rue Marius AUFAN
92532 – LEVALLOIS-PERRET Cedex

FIDUCIAIRE DE LA TOUR
28, rue Ginoux
75015 - PARIS

SQLI

Société Anonyme
268, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2009

SQLI

Société Anonyme
268, avenue du Président Wilson
93210 – La Plaine Saint-Denis

Rapport des Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SQLI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note II 2 « évolution du référentiel comptable » de l'annexe qui expose les changements de principes et méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2009, des normes IAS1 révisée « Présentation des états financiers » et IFRS8 « Secteurs opérationnels ».

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise économique et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note II 3 « estimations et jugements » de l'annexe aux comptes consolidés. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Comme indiqué dans la note II 3 « estimations et jugements », la préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. S'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions ou hypothèses présentées. Ces estimations et hypothèses interviennent principalement dans l'évaluation des provisions et l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la réalisation de tests de valeur sur les actifs incorporels et la reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations.

- Les notes II 5, IV, VII 1 et 4 de l'annexe exposent les règles et méthodes de consolidation relatives à l'évolution du périmètre de consolidation et au traitement des écarts d'acquisition sur l'exercice 2009 résultant de croissance externe.

La société procède une fois par an à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et lors des arrêtés intermédiaires en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions d'activité et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes donnent une information appropriée.

Nos travaux nous ont permis d'apprécier la cohérence des estimations effectuées avec les hypothèses retenues.

- Les notes II 15 et 18, VII 20 « reconnaissance du chiffre d'affaires et provisions pour perte à terminaison » de l'annexe exposent les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires et des provisions. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus et nous assurer que les règles et principes comptables étaient correctement appliqués.

Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées par la Direction Générale.

- Les notes II 23 et VII 22 décrivent les principes et modalités d'évaluations des actifs d'impôts différés. La société procède systématiquement, à chaque clôture, à une analyse de la valeur des actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux et provisions comptabilisées selon les modalités décrites dans ces notes. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de cette analyse ainsi que les prévisions d'activité et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes donnent une information appropriée.

Nos travaux nous ont permis d'apprécier la cohérence des estimations effectuées avec les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Levallois-Perret, le 19 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

FIDUCIAIRE DE LA TOUR

Thierry QUERON

Claude FIEU

SQLI
Société anonyme
Au capital de 1.763.651,55 €uros
Siège social : Immeuble Le Pressenssé
268, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis
RCS Bobigny B 353 861 909
SIRET : 353 861 909 00094

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA COMPOSITION ET LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE.

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte, en ma qualité de Président du Conseil d'administration, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

La Société a décidé, lors du Conseil d'administration du 13 novembre 2008, de se référer volontairement au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, dont la version consolidée de décembre 2008 peut être consultée sur le site de la Société⁴ et sur le site du MEDEF⁵. Conformément à l'article L.225-37 alinéa 7 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions de ce Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Le présent rapport a été établi avec l'appui du Guide d'élaboration du document de référence à destination des VaMPs publié par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 9 janvier 2008. Les diligences mises en place pour l'élaboration du présent rapport comprennent des entretiens avec la Direction administrative et financière du Groupe, des entretiens avec les directeurs d'agence, l'intervention d'un conseil juridique extérieur, la revue par le Comité d'audit et le Conseil d'administration

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de la réunion du 29 mars 2010, sera joint au Rapport de Gestion et au rapport sur le Groupe établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2009. Il sera rendu public dans les conditions fixées par la Loi et les Règlements.

⁴ <http://www.sqli.com>

⁵ http://www.medef.fr/medias/files/137928_FICHER_0.pdf

Il contient une description sur l'adéquation et l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques dont il rend compte.

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce concernant la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées dans le Rapport de Gestion du Conseil d'administration, conformément audit article.

Les Commissaires aux comptes vous présenteront un rapport présentant leurs observations sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et attestant que le présent rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce.

I COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration de SQLI est composé de la manière suivante :

Mandat	Titulaire	Début du mandat	Fin du mandat
Administrateur Président Directeur général	Yahya El Mir	30 juin 2008	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Administrateur	Jean Rouveyrol	Idem	Idem
Administrateur	Roland Fitoussi	Idem	Idem
Administrateur	Dominique Chambas	Idem	Idem
Administrateur	Aurinvest représenté par Michel Demont	Idem	Idem
Administrateur	Jean-David Benichou	Idem et cooptation par le Conseil d'administration du 13 novembre 2008 suite à une démission d'office	Idem

Le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général. Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Rapport de Gestion expose les motivations et justifications de ce choix.

Le Président Directeur Général est assisté de deux Directeurs Généraux Délégués : Monsieur Nicolas Rebours et Monsieur Julien Mériaudeau.

L'indépendance de chaque administrateur a été appréciée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 29 mars 2010 au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF visant à prévenir les conflits d'intérêt.

Définition de l'indépendance AFEP/MEDEF :

Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. Cela signifie en outre :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement
 - Significatif de la société ou de son groupe
 - Ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

La situation de chaque administrateur au regard de ces critères est la suivante :

- Monsieur Yahya El Mir : non indépendant à raison de ses fonctions de mandataire social dirigeant ;
- Monsieur Jean Rouveyrol : non indépendant à raison de sa qualité de fondateur et ancien mandataire social dirigeant de l'entreprise ;
- Monsieur Roland Fitoussi : indépendant ;
- Monsieur Dominique Chambas : indépendant ;
- Aurinvest représenté par Monsieur Michel Demont : indépendant
- Monsieur Jean-David Benichou : indépendant.

La part des membres indépendants s'élève ainsi aux deux tiers, proportion largement supérieure à celle requise par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Le Rapport de Gestion mentionne la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés. La Société respecte la recommandation AFEP/MEDEF sur le cumul des mandats.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'administration a procédé à son évaluation lors de sa séance du 29 mars 2010 et estime que sa composition est équilibrée et propre à assurer aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires. Le Conseil d'administration a également évoqué la question de la nomination de femmes, à compétences équivalentes, en qualité d'administrateur.

Les statuts de la Société prévoient une durée de fonction des administrateurs de six années, supérieure à la limite de quatre années fixée par le Code de Gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Il a en effet été estimé que la stabilité des administrateurs était le gage de la compréhension par chacun du fonctionnement de l'entreprise et constituait donc un facteur déterminant de la qualité des débats en son sein.

Par ailleurs, les administrateurs en fonction ayant tous été nommés dans le cadre du changement de mode de gouvernance adopté par l'Assemblée Générale du 30 juin 2008, les mandats ne sont pas échelonnés. Afin de se conformer au Code de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration s'efforcera d'assurer à l'avenir un tel échelonnement afin d'éviter un renouvellement en bloc du Conseil et de favoriser un renouvellement harmonieux.

II **CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1. Mission du Conseil d'administration

Conformément à la Loi, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration remplit les principales missions suivantes : il définit la stratégie de l'entreprise, désigne les dirigeants mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie et choisit le mode d'organisation (dissociation des fonctions de président et de directeur général ou unicité de ces fonctions), contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

2. Limitations de pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

À titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, le Conseil d'administration du 30 juin 2008 a limité les pouvoirs accordés au Directeur Général en requérant l'accord préalable du Conseil pour toute acquisition de société réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10% au chiffre d'affaires consolidé du groupe SQLI au titre du dernier exercice clos.

Le Conseil d'administration du 30 juin 2008 a limité les pouvoirs accordés à Monsieur Nicolas Rebours en sa qualité de Directeur Général Délégué en requérant l'accord préalable du Directeur Général pour toute acquisition de société ou de fonds de commerce et pour toute décision entraînant pour la Société un engagement financier supérieur à 1.000.000€, sauf signature de marchés publics pour lesquels le Directeur Général Délégué peut engager la Société sans limitation de montant.

Le Conseil d'administration du 24 septembre 2009 a limité les pouvoirs accordés à Monsieur Julien Mériaudeau en sa qualité de Directeur Général Délégué en requérant l'accord préalable du Directeur Général pour toute acquisition de société ou de fonds de commerce et pour toute décision entraînant pour la Société un engagement financier supérieur à 1.000.000€, sauf signature de marchés publics pour lesquels le Directeur Général Délégué peut engager la Société sans limitation de montant.

3. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration réuni le 30 juin 2008 a adopté un règlement intérieur, modifié le 25 mars 2009 et disponible au siège social et sur le site de la Société : <http://www.sqli.com>.

Ce règlement intérieur est susceptible d'être modifié par le Conseil d'administration à tout moment compte tenu de l'évolution des lois et règlements et de son propre mode de fonctionnement.

Le Règlement Intérieur a notamment pour objet de :

- préciser la composition, l'organisation, le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration vis-à-vis de l'Assemblée Générale en complétant certaines dispositions légales et statutaires existantes ;
- optimiser l'efficacité des réunions, des débats et servir de référence pour l'évaluation périodique que le Conseil d'Administration fait de son fonctionnement ;
- et de manière plus générale, inscrire la conduite de la direction de la Société dans le cadre des règles garantissant le respect des principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise.

Dans cette perspective, le Règlement Intérieur prévoit que le Président ou les Directeurs Généraux sont tenus de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du Conseil d'Administration sont informés préalablement à la réunion de ce dernier des éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'Administration.

Le Président Directeur Général communique au Conseil d'Administration au moins une fois par trimestre les informations suivantes :

- un point sur l'activité d'exploitation de la Société ;
- un suivi des investissements et désinvestissements ;
- le tableau des effectifs de la Société et de ses filiales.

Le Président Directeur Général communique au Conseil d'Administration au moins une fois par an le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales.

Le Président Directeur Général communique au Conseil d'Administration au moins une fois par an les informations suivantes :

- un état des conventions visées par les articles L 225-38 et suivantes du Code de commerce, conclues au cours de l'année précédente ;
- l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Les demandes d'information portant sur des sujets spécifiques sont adressées au Président ou au Directeur Général et au Secrétaire du Conseil d'Administration, ce dernier étant chargé d'y répondre dans les meilleurs délais.

Afin de compléter leur information, les administrateurs disposent également de la faculté de rencontrer les principaux dirigeants de la Société, y compris hors la présence du Président, du Directeur Général ou des Directeurs Généraux Délégués. Dans ce dernier cas, ces derniers devront en avoir été informés au préalable par l'administrateur concerné.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration

par des moyens de visioconférence et de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Toutefois, la participation au Conseil d'Administration par voie de visioconférence ou de télécommunication n'est pas possible pour les opérations visées aux articles L.232-1 et L.233-16, soit pour l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ainsi que pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe.

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois en 2009 et ses décisions ou délibérations ont fait l'objet de procès-verbaux. Le taux de participation de ses membres a été de 93%. Chacune des réunions a été précédée des communications et informations prévues par le Règlement Intérieur.

Lors de ces réunions, le Conseil a notamment débattu des points suivants : stratégie de développement du groupe, projets de croissance externe, arrêté des comptes annuels et semestriels, arrêté du chiffre d'affaires trimestriel, gestion financière, augmentation de capital réservée aux salariés, rémunération des dirigeants, gouvernance, préparation de l'assemblée annuelle.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'administration a consacré un point de son ordre du jour à son fonctionnement lors de sa séance du 29 mars 2010. A cette occasion, le Conseil a estimé que son fonctionnement et son organisation étaient satisfaisants.

Comités

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, le Conseil d'administration a mis en place, à compter du 1^{er} septembre 2009, un Comité d'audit chargé du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Plus particulièrement, le Comité assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation.

Le Comité d'audit a un rôle strictement consultatif. Il agit sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration. Il rend compte de ses missions au Conseil d'administration, lequel apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux avis présentés par le Comité d'audit.

Le Comité d'audit est actuellement composé de :

- Monsieur Dominique Chambas, administrateur indépendant au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, désigné en qualité de Président du Comité d'audit,
- Monsieur Jean-David Benichou, administrateur indépendant au regard des ces mêmes critères et disposant de compétences particulières en matière financière et comptable. Monsieur Jean-David Benichou est en charge du secrétariat du Comité.

Le Comité d'audit s'est réuni une fois en 2009 et le taux de participation de ses membres a été de 100%. Lors de cette réunion, le Comité d'audit a procédé à l'examen des comptes semestriels 2009 et

adopté son règlement intérieur, qui peut être consulté au siège social et sur le site de la Société : <http://www.sqli.com>.

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas suivre les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF quant à la constitution d'un comité des rémunérations et d'un comité de sélection ou des nominations en son sein. Le Conseil d'administration estime en effet être suffisamment restreint pour que chaque membre prenne pleinement part à la détermination et au contrôle de la politique de rémunération des dirigeants et à la sélection des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux.

III DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et notamment la fixation annuelle de leur rémunération proportionnelle, ainsi que toute attribution gratuite d'actions, est examinée et décidée par le Conseil d'administration en fonction du travail effectué, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée avec pour objectif de retenir et motiver les dirigeants de l'entreprise jugés performants.

Les informations concernant la rémunération des mandataires sociaux incluses dans le Rapport de Gestion sont présentées conformément à la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux. Elles sont conformes aux exigences du Code de commerce concernant les informations à donner dans le rapport de gestion, au Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 et aux recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des mandataires sociaux d'octobre 2008.

1. Rémunérations et avantages de Monsieur Yahya El Mir

La rémunération actuelle de Monsieur Yahya El Mir a été fixée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 30 juin 2008 à hauteur d'un montant annuel fixe de 250.000 euros.

Le Conseil d'administration du 30 juin 2008 a par ailleurs :

- attribué gratuitement à Monsieur Yahya El Mir 500.000 actions de la Société, non soumises à des conditions de performance ;
- attribué à Monsieur Yahya El Mir une indemnité de 250.000€ Euros en cas de départ de la Société, pour quelque raison que ce soit, sous réserve que la marge opérationnelle courante de la Société soit supérieure ou égale à 5% au titre du dernier exercice clos précédant la date de cessation effective de l'ensemble de ses fonctions au sein de la société SQLI.

Parallèlement, Monsieur Yahya El Mir a accepté de souscrire un engagement de non concurrence en contrepartie duquel la Société s'est engagée à lui verser, pendant cinq ans, une indemnité financière calculée sur une base annuelle égale à 60% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la Société, soit une indemnité totale égale à 300% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la Société.

Le Conseil d'administration a pris connaissance, lors de sa réunion du 13 novembre 2008, des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il est apparu que les décisions prises le 30 juin 2008 concernant Monsieur Yahya El Mir divergent de ces recommandations sur les points suivants :

- l'attribution gratuite d'actions sans conditions de performance ;
- l'octroi d'une indemnité de départ y compris en cas de départ volontaire ;
- le montant cumulé des indemnités de départ et de non concurrence excédant deux ans de rémunération (fixe et variable).

Sans revenir sur les décisions et engagements pris par la Société avant la publication des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008, le Conseil d'administration considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et se mettra en conformité avec elles au fur et à mesure qu'il aura à prendre de nouvelles décisions concernant la rémunération des dirigeants.

2. Rémunérations et avantages de Monsieur Nicolas Rebours

Monsieur Nicolas Rebours ne perçoit aucune rémunération pour son mandat de Directeur Général Délégué.

Monsieur Nicolas REBOURS a conservé le bénéfice de son contrat de travail de Directeur Administratif et Financier du groupe. Conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, toute modification apportée à ce contrat de travail fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration à titre de convention réglementée. La rémunération salariée annuelle fixe de Monsieur Nicolas Rebours est de 150.000 euros brut. La partie variable à objectif atteint est quant à elle de 60.000 euros brut.

3. Rémunérations et avantages de Monsieur Julien Mériaudeau

Monsieur Julien Mériaudeau ne perçoit aucune rémunération pour son mandat de Directeur Général Délégué.

Monsieur Julien Mériaudeau a conservé le bénéfice de son contrat de travail à temps partiel avec la société Clear Value France SAS. La rémunération salariée annuelle fixe de Monsieur Julien Mériaudeau au titre de ce contrat de travail est de 40.800 euros brut.

Il est rappelé que SQLI a conclu le 31 août 2008 , un contrat de prestations de services de management du groupe EOZEN avec la société NECILTO SARL dont Monsieur Julien MERIAUDEAU est l'associé unique et le gérant. Au titre de ce contrat, la société NECILTO facture à SQLI un montant forfaitaire de 19.350€ HT par mois auquel s'ajoute, le cas échéant, un bonus annuel.

4. Rémunérations et avantages des administrateurs

Les administrateurs en fonction ont perçu en 2009 au titre du second semestre 2008 et du premier semestre 2009 un montant total de 21.000 euros à titre de jetons de présence, répartis comme suit en fonction du taux de présence de chacun aux réunions du Conseil à l'exception de Messieurs Yahya El Mir et Jean Rouveyrol dont il a été décidé qu'ils ne percevraient aucun jeton de présence :

Mandat	Titulaire	Jetons de présence
Administrateur Président Directeur général	Yahya El Mir	Néant
Administrateur	Jean Rouveyrol	Néant
Administrateur	Roland Fitoussi	6.000€
Administrateur	Dominique Chambas	5.000€
Administrateur	Aurinvest représenté par Michel Demont	5.000€
Administrateur	Jean-David Benichou	5.000€

IV MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts de la Société⁶ ne prévoient pas de modalités particulières de participation aux Assemblées Générales. Les assemblées sont réunies dans les conditions prévues par la Loi et les Règlements, au siège social de la Société.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la Loi, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres par l'enregistrement comptable de ces titres à son nom au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée Générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en justifiant d'un mandat.

Afin de faciliter la participation des actionnaires aux Assemblées, et conformément aux recommandations de l'AMF, la Société publie sur son site internet l'ensemble de la documentation d'assemblée.

Une Assemblée Générale Mixte, ordinaire et extraordinaire, est généralement réunie au mois de juin de chaque année. La participation à ces assemblées pour les trois dernières années a été la suivante :

- Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007 : les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentaient 41,33% des actions ayant le droit de vote.
- Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2008 : les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentaient 45,61% des actions ayant le droit de vote.
- Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2009 : les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentaient 43,16% des actions ayant le droit de vote.

V PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

1. Objectifs poursuivis par le contrôle interne et la gestion des risques de SQLI

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur dans la Société ont pour objet :

⁶ Disponibles au siège social, au greffe du tribunal de commerce de Bobigny et sur le site de la Société : <http://www.sqli.com>

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par la loi les règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

et d'une façon générale, de contribuer à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2. Présentation de l'organisation du contrôle interne et la gestion des risques mis en place

Le groupe SQLI a mis en œuvre une organisation et un système d'information adaptés à son activité de prestataire de service informatique implanté sur plusieurs pays, plusieurs sites et au travers de plusieurs entités juridiques.

Cette configuration a conduit à accorder une autonomie importante aux directions opérationnelles pour assurer une bonne gestion du personnel et de la relation client. Cette autonomie est toutefois associée à une centralisation au siège des fonctions comptabilité, paie, achat et trésorerie ainsi que du contrôle de gestion. Par ailleurs l'ensemble du groupe est fédéré au travers d'un système d'information « centralisé-décentralisé », chaque acteur de l'entreprise peut ainsi accéder aux informations qui lui sont nécessaires pour l'exercice de sa mission et mettre à jour les données dont il est responsable.

Le contrôle de gestion dispose des niveaux d'accès les plus étendus afin de pouvoir contrôler l'ensemble des opérations du groupe.

Le présent rapport présente les points clefs du contrôle interne au sein du groupe SQLI, à savoir :

- a) les délégations données par le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ;
 - b) l'organisation administrative de la Société, en particulier concernant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable ;
 - c) le contrôle interne.
- a) Délégations données par le Président Directeur Général et les Directeur Généraux Délégués**

Seuls le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués (la « Direction Générale ») représentent SQLI dans ses rapports avec les tiers.

Les Directeurs d'agences qui assument les fonctions locales de responsable d'établissement se sont vus déléguer les pouvoirs suivants :

Pouvoirs délégués à chaque Directeur d'agence⁷

Relations avec les clients :

Délégation pour négocier et signer les contrats standards en vigueur au sein de la société SQLI avec les clients dans une limite unitaire de 1.000.000€uros hors-taxes.

Représenter la Société pour les audiences auprès des tribunaux de commerce.

Relations avec les fournisseurs :

Délégation pour négocier et signer les contrats avec les fournisseurs dans une limite unitaire de 5.000€uros hors taxes, après accord préalable du Président ou d'un directeur général délégué sur l'engagement d'achat.

Représenter la Société pour les audiences auprès des tribunaux de commerce.

Relations avec les salariés :

Dans le cadre des directives données par le représentant de la Société, délégation pour :

- (i) Assurer la gestion du personnel placé sous sa responsabilité dans le respect de la loi et des règlements en vigueur,*
- (ii) Prendre toute sanction disciplinaire ou autre mesure nécessaire concernant les salariés de la Société,*
- (iii) Représenter la Société dans les procédures de licenciement concernant les salariés (entretien préalable et signature de la lettre de licenciement)*
- (iv) Représenter la Société dans les conflits concernant les salariés devant la juridiction des prud'hommes.*
- (v) Signer les contrats de travail des nouveaux salariés embauchés et les avenants au contrat de travail du personnel placé sous sa responsabilité après accord préalable du Président ou d'un directeur général délégué,*

Divers :

Signer la correspondance et tout acte entrant dans l'objet de la délégation.

b) Organisation administrative, en particulier concernant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable

Les fonctions suivantes sont assurées par le siège pour la Société et l'ensemble de ses filiales françaises :

- Gestion de la trésorerie et moyens de paiement
- Comptabilité

⁷ Il est rappelé que l'activité du groupe SQLI est répartie en 10 agences (Paris, Lyon, Toulouse, Nantes, Bordeaux, Poitiers, Est, Méditerranée, Suisse, Maroc) couvrant 15 points géographiques (Aix en Provence, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Nantes, Lyon, Paris, Strasbourg, Dijon, Lausanne, Poitiers, Genève, Rabat, Casablanca , Oujda).

- Contrôle de gestion
- Achats
- Paie

Au sein des filiales étrangères la paie et la comptabilité au format local sont assurées par un cabinet comptable extérieur mais les services administratifs du siège assurent la révision régulière des comptes de ces filiales et le contrôle de gestion.

Moyens mis en œuvre : 25 personnes

Les agences gèrent les fonctions suivantes :

- Administration des ventes
- Gestion du personnel

Moyens mis en œuvre : 30 assistantes

Les systèmes utilisés sont les suivants :

- ERP Agresso pour Comptabilité/Facturation groupe
- CCMX pour la paie France
- Application Web interne (intitulée APP) pour assurer le suivi des éléments suivants :
 - gestion du personnel (contrats de travail, entrée, sortie, congés...)
 - gestion des éléments de paie
 - suivi des temps passés
 - contrôle de gestion
 - reporting mensuel
 - gestion du parc informatique.

Le groupe Eozen (Eozen France, Belgique, Luxembourg, Pays Bas, Clear Value France, Naga Conseil) gère l'ensemble de son activité avec un ERP SAP ;

La communication financière et comptable est assurée par la Direction Générale. La Société dispose d'un échéancier récapitulant ses obligations périodiques en matière de communication comptable et financière.

c) Contrôle interne et gestion des risques

Le présent paragraphe présente des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne et la gestion des risques en se focalisant sur les éléments les plus significatifs :

Procédures :

Les principales procédures établies par la Société sont listées ci-après :

- Guide du manager
- Procédure note de frais
- Guide d'utilisation des véhicules
- Procédure de suivi de l'application de gestion
- Procédure d'achat
- Procédure de vente et Contrats types

L'identification des principaux risques, le contrôle juridique et opérationnel des filiales est assuré par la Direction Générale sous le contrôle du Conseil d'administration et en relation permanente avec les responsables d'agences.

Reporting :

Un reporting mensuel comportant tant les résultats de chaque agence que l'évolution des indicateurs de gestion est produit chaque mois et fait l'objet d'échanges réguliers entre la direction du groupe et chaque responsable d'agence.

Consolidation :

La consolidation des données financières est réalisée par les services comptables du siège au moyen d'un logiciel spécialisé de consolidation reconnu. La remontée des informations des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation est réalisée grâce à l'ERP Agresso pour SQLI et ses filiales françaises et Suisse et sur la base des éléments financiers préparés par les cabinets comptables locaux pour les autres filiales étrangères.

Cycle vente client :

- Reconnaissance du chiffre d'affaires

L'application Web de suivi de projet est au centre du système d'information de la Société.

Chaque collaborateur renseigne les temps passés par projet dans l'application ; ces temps sont validés par le responsable de projet et le manager direct de chaque collaborateur. La détermination du chiffre d'affaires est faite à l'avancement sur les forfaits en comparant les temps passés aux temps budgétés. Les projets importants ou dont les marges prévisionnelles ne sont pas conformes aux objectifs requièrent une validation par la Direction Générale.

Les coûts prévisionnels des forfaits font l'objet d'une révision régulière par les responsables de projet. Le contrôle de gestion vérifie la cohérence de ces révisions et valide régulièrement les informations détaillées.

- Risque client

La quasi totalité du chiffre d'affaires France est cédé à une société d'affacturage qui assume le risque de solvabilité ; des procédures spécifiques de crédit sont le cas échéant mises en œuvre lorsque la société d'affacturage refuse une ligne d'encours pour un client.

- Suivi des délais de règlement

Les factures client sont émises par les assistantes d'agence lorsque le dossier est complet (commande, recette ou feuille de temps émargée). La gestion des comptes clients est assurée par le siège. Les créances sur les clients en retard de paiement font l'objet de relances et donnent lieu le cas échéant à une procédure contentieuse. Le délai de règlement client et les créances ayant dépassé l'échéance de paiement font l'objet d'un reporting mensuel par agence communiqué à la Direction Générale et aux directeurs d'agence concernés. La société d'affacturage procède à la relance et gère les éventuelles procédures contentieuses relatives aux factures cédées par SQLI.

Cycle achat fournisseur :

Chaque achat est soumis à une procédure d'autorisation préalable par le responsable d'agence et la Direction Générale. Les engagements d'achat font l'objet d'un suivi centralisé permettant de s'assurer du respect du principe de rattachement des charges à l'exercice.

Les règlements des fournisseurs sont réalisés par le siège après vérification des « bons à payer » communiqués par les directeurs d'agence.

Cycle paie personnel :

Les embauches sont réalisées par les directeurs d'agence après accord de la Direction Générale. Les entrées et sorties de personnel sont suivies dans une application Web temps réel. Les éléments variables de paie sont proposés par les directeurs d'agences et font l'objet d'une validation par le Président ou un directeur général délégué. La paie est gérée au siège et fait l'objet d'une validation mensuelle par chaque responsable de département (Les agences sont divisées en « Business Unit », départements constituant des centres de profit élémentaires sous la responsabilité d'un manager qui rapporte au directeur d'agence)

Trésorerie :

Une séparation des fonctions comptables et de gestion des moyens de paiement est clairement établie. La sécurité physique (accès aux locaux, télésurveillance, protection des moyens de paiement) est prise en compte. La Société ne réalise pas d'opération spéculative sur les taux ou les devises mais peut être amenée à réaliser des opérations de couverture.

Autres risques :

- Risque informatique

Le groupe a mis en œuvre les moyens destinés à couvrir les principaux risques en matière informatique : sécurité d'accès physique aux locaux, sécurité d'accès informatique, sauvegarde des données. Une assurance a été souscrite pour couvrir le vol et le bris des matériels informatiques.

- Responsabilité civile de l'entreprise et de ses dirigeants

La Société dispose d'assurances couvrant la responsabilité civile de la Société mais également celle de ses dirigeants mandataires sociaux et directeurs délégués.

Acteurs de l'audit interne :

La Direction Générale, sous le contrôle du Conseil d'administration, s'assure du respect des procédures par l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Le Comité d'audit assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il examine les risques et engagements hors bilan significatifs, entend le responsable des services financiers, donne son avis sur l'organisation de son service et est informé des évolutions envisagées. Il doit être destinataire des rapports d'évaluation en matière de contrôle interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports.

Relation avec les commissaires aux comptes :

Les commissaires aux comptes effectuent leur mission en relation étroite avec les services administratifs et financiers de la Société. Une réunion de fin de mission est usuellement organisée avec la Direction Générale. Dans la réalisation de leur mission, l'accès à tout collaborateur du groupe leur est ouvert. Des contacts réguliers sont entretenus entre les Commissaires aux comptes et les membres du Conseil d'administration.

La Conseil d'administration s'assure que les commissaires aux comptes ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

3. Adéquation et efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Au cours du second semestre de l'exercice 2009, une amélioration notable du système de prévision de l'évolution d'activité des agences a été mise en place afin de mieux anticiper les difficultés et piloter les actions à mettre en œuvre.

En ma qualité de Président du Conseil d'administration, j'estime que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques décrites ci-avant sont adaptées à l'entreprise et efficaces.

Le Président du Conseil d'administration

Yahya El Mir

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU
PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE**

CONSTANTIN ASSOCIES

Member of Deloitte Touche Tohmatsu

114, rue Marius AUFAN

92532 - LEVALLOIS PERRET CEDEX

FIDUCIAIRE DE LA TOUR

28, rue Ginoux

75015 - PARIS

SQLI

Société Anonyme

268, avenue du Président Wilson

93210 La Plaine Saint-Denis

**Rapport des Commissaires aux Comptes
établi en application de l'article L. 225-235 du
Code de commerce, sur le rapport du Président du
Conseil d'administration de la société SQLI**

Exercice clos le 31 décembre 2009

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu
114, rue Marius AUFAN
92532 - LEVALLOIS PERRET CEDEX

FIDUCIAIRE DE LA TOUR
28, rue Ginoux
75015 - PARIS

SQLI

Société Anonyme
268, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint Denis

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société SQLI

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SQLI et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Levallois-Perret, le 19 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

FIDUCIAIRE DE LA TOUR

Thierry QUERON

Claude FIEU

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Missions	FIDUCIAIRE DE LA TOUR				CONSTANTIN ASSOCIES			
	2008	2009	2008 en %	2009 en %	2008	2009	2008 en %	2009 en %
AUDIT								
· Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés								
Emetteur	87 600 €	101 500 €	78%	77%	95 454 €	109 500 €	96%	69%
Filiales intégrées globalement	24 000 €	29 700 €	22%	23%	3 500 €	43 500 €	4%	28%
· Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						5 500 €		3%
SOUS TOTAL	111 600 €	131 200 €	100%	100%	98 954 €	158 500 €	100%	100%
AUTRES PRESTATIONS								
· Autres -Juridique, fiscal, social								
TOTAL	111 600 €	131 200 €	100%	100%	98 954 €	158 500 €	100%	100%